Cl. Caton, Agr. 6, 2, si in loco crasso aut caldo seueris, hostus neguam erit et ferundo arbor peribit; et Varron le définit exactement, R. R. 1, 24, 3, hostum uocant guod ex uno facto olei reficitur. Factum dicunt guod uno tempore conficiunt, quod alii CLX aiunt esse modiorum, alii ita minus magnum, ut ad CXX descendat, exinde ut uas(a) olearia quot et guanta habeant, quibus conficiunt illud. Dans Varron, le mot désignerait plutôt le « produit d'un pressurage », d'où l'explication par haurire, \*hôrire « épuiser ». Mais ce peut être un sens et une étymologie populaire. S'y rattache sans doute hostôrium; cl. hostia.

hue : v. hic.

hui : exclamation d'étonnement ou d'admiration. Langue familière.

hūmānus : v. homo.

humeö : v. umeö.

humerus : v. umerus.

humilis : v. humus.

(h)umor, (h)umidus : v. umor.

humus, -I f. (comme les autres noms de la terre, tellüs, terra; par réaction du genre sur la forme, ablatif humü dans Varron cité par Non. 488, 5 sqq., génitif humüs dans les inscriptions; inversement, quelques traces du genre masculin dans Laevius et T. Gracchus : terre (en tant que partie basse), sol; locatif humi « par terre, sur le sol »; cf. Varr., L. L. 5, 23, terra, ut putant, eademtis dicere « cubitis pinsibant humum », et quod terra sit humus, ideo is humatus mortuus, qui terra obrutus... et dicitur humilior qui ad terram demissior, infimus humillimus, quod in mundo infima humus. Souvent mis en rapport par l'étymologie populaire avec (h)umidus. Pas de pluriel.

Dérivés et composés : humilis « qui reste à terre, qui ne s'élère pas de terre », et au sens moral « humble, bas », etc. ; humiliter, -tās, -tāula, -tūdō (Gloss.) ; perhumilis, thelohumilis (très tardifs) ; et à basse époque humiliö (humilō, cf. leuāre/louis, etc.), humilitaiō et humilitō, -ās = ranzıvów (cf. nōbilis, nōbilitō), humilitātiō (Gloss.); humilificō (Tert.), tous termes fréquents dans la langue de l'Église; humō, -ās « enterrer » (les morts), d'où humātiō, -tor (rare), -tus, -ūs m.; inhumātus « non enterré », sens classique : ce n'est qu'à partir de Pline qu'on voit apparaître inhumāre avec in- local, « mettre en terre, inhumē. Il est à noter que les Latins n'ont jamais eu \*terrāre, \*interrāre dans ce sens. Cf. aussi homō.

Humus se rencontre à toutes les époques. Mais le mot courant est terra, qui l'a supplanté dans les langues romanes; les représentants de humilis sont de la langue savante; cl. M. L. 4235. Le celtique a : irl. uim, humal; le britt. ufyll, ufylldod.

Des deux noms indo-européens de la « terre » qui figurent en grec, le latin n'a pas conservé celui qui répond à gr.  $\xi_{p\bar{\alpha}}$  et à all. *erde*. L'autre,  $\chi_{0} \&w_{x}$ ,  $\chi_{\alpha} \mu a$ , a pour correspondant le mot dérivé *humus*, qui, dès la date la plus ancienne, tend en italo-celtique à être remplacé par le groupe de *terra*. Ce nom avait à l'initiale

une forme alternante, à groupe de consonnes dans ten une forme alternanto, a george de la status dans ver kadh. locatif kadmi, génitif jmdh (et gmdh), gr. Xour kidh. locath kigun, gourne , celt., 40, 437, a consolute simple dans gr. zupar. et tegan, génitif dagnas, locatif zemi. Le hittite a tegan, génitif dagnas, locatif zemi. Le hittite a tegan, génitif dagnas, locatif zemi. zəmö, locatlı zema. Lo manna, le tokh. A tham (B kan (B kan) « terre », dont la dentale rappelle celle de gr. 264%; C e terre », quit la double 1 sqq., et aussi Kretschmer Pedersen, Groupennen, Geotta, 20, 65. Au lieu du nom racine, il y a des dérivés Chotta, zu, un. Au hou au lave le composé veo  $\chi_{\mu,\omega}$  en  $-\tilde{a}$ - : gr.  $\chi_{\alpha\mu}\tilde{a}\zeta_{\epsilon}$  et  $\chi_{\alpha\mu}a\ell$  (avec le composé veo  $\chi_{\mu,\omega}$ en -ā- : gr. xaµa, e o , u -y- suivi de voyelle longue ans v. sl. zemlja et lit. žeme, en -o- dans lat. humun dans v. si. zenuju ce inc. numus a gardé le genra féminin en général; le locatif humī peut appartenir au type consonantique : cf. Karthāgini et l'adverbe heri et M. Niedermann se demande si le nominatif hum n'en serait pas tiré.

Lat. humilis rappelle gr.  $\chi \partial \alpha \mu \alpha \lambda \delta \zeta$  et  $\chi \alpha \mu \eta \lambda \delta \zeta$  (de dérivé en - $\bar{\alpha}$ -) pour les suffixes. En tenant compte du sens de ces mots et de lit. *žémas* « bas », *žemijn* « en bas ; lette *zem* « sous », v. pruss. *semmai* « en bas », on admet trait un radical \**hom* « terre » pour expliquer l'adverbe osco-ombrien attesté par ombr. *hondra*, hutra (et hun trus?) « infrā », *hondomu* « infimö », osq. hutruis « in feris »; il s'agirait, comme dans *infrā*, d'un mot artif. ciel, créé pour des raisons religieuses; en osque, le mot figure dans la table d'exécration de Vibia.

V. le dérivé homõ.

Le traitement u de l'o radical n'est pas clair; cf. le cas de umerus (et de hūmānus?).

hybrida (ibrida; hybris, ibris dans Dracontius), ae m.: hybrid., båtard, de sang mélangé. Se dit des ani maux et des hommes. Sert de cognomen, notamment à Q. Varius de Sucro, propter obscurum ius ciuitatis (Val Max. 8, 6, 4). Terme technique de couleur populaire, peut-être demeuré en celtique : britt. efrudá « estropié »? A rapprocher sans doute des gloses : iber, hulovoç et imbrum, hulovov, nobéarov, cf. Plin. 8, 199. (musimonum)... e genere et ouibus natos prisci imbros (si, toutefois, il ne faut pas lire umbros, v. umber) uo cauerunt.

La graphie hybrida est celle des meilleurs manuscrit d'Horace et de Valère Maxime et se retrouve dans les inscriptions (CIL IX 4013) ; elle a sans doute été influencée par un faux rapprochement littéraire avec  $\delta \delta \mu c_i$  $\delta \delta \mu c_i \alpha x$ ; cf. Eurip., H. f. 181, тетрахисьде бороция.

hymnus, -I m. : hymne. Emprunt au gr. δμνος, fréquent dans la langue de l'Église, qui en a dérivé hym. nizō, hymni-dicus, -sonus; hymnificātus; hymnoperitus. Celtique : irl. immon.

hyoscyamos (-mum), -I m. : jusquiame. Emprunt d'abord savant au gr. ὑοσκόαμος, depuis Celse. Passé dans la langue courante avec des déformations diverses (eosci., iusqui., uosqui., bosqui.). M. L. 4250.

hysex, -icis (isex) : nom d'un animal inconnu dans Plin. Valer. Peut-être corruption de esox.

hystrix, -icis f. : porc-épic. Emprunt au gr. 60794. M. L. 4250 c.

Dérivé : hystriculus : aux poils raides (depuis Tert.); confondu dans les gloses avec hirsūticūlus, δασύπρωκτος. **Jacca,** -ae f.? : mangeoire, crèche (Vég., Mulom. 1, 56, 5). Mot populaire, attesté par ce seul exemple et conservé dans les parlers sardes ; cf. M. L. 4561 a. L'exconservé dans les parlers sardes ; cf. M. L. 4561 a. L'exchication par iac(c)ulum est invraisemblable.

laceo, -es, -uī, -ere : « être dans l'état de quelqu'un ou de quelque chose de jeté », « être gisant (enterré), dire étendu » et « être abattu », sens physique et moral lopposé à stare). Le verbe, marquant l'état, est surtout employé aux temps de l'infectum; le parfait a uniquement la valeur de passé. Pas de supin; l'adjectif iacifarus est rare et récent. Ancien, usuel. Panroman. M. 1, 4562; B. W. gisant.

Ni substantifs, ni adjectifs dérivés, sauf un *iacentīuus* de la Lex Burg.; toutefois, certaines formes romanes supposent \**iacīle*, \**iacīna*, \**iacium* « lit », cf. M. L. 4564, 4565, 4566, et un dérivé \**iaciāre* « être couché », M. L. 4563.

Composés : ad-iaceō (= παράχειμαι), cf. M. L. 169 e1168, \*adiacēns, adiacentia (Aug.), substantif sans doute tiré du nominatif pluriel adiacentia, -ium « régions voisines » qu'on trouve dans Tacite et Pline (v. B. W. sous aisance), circum-, con-, dē-, inter-, ob-, prae-, re-, subiacere, tous d'emploi rare, souvent très tardifs et créés à l'imitation des composés de κεϊμαι et évités (sauf adiacere) par Cicéron et César. Quintilien emploie circumiacentia, -ium pour désigner le « contexte »; Rufin subiacentia, -ae pour traduire τὸ ὑποκεῖσθαι; Boèce iacere pour τὸ κεῖσθαι « la situation », etc.; cf. Thes. VII 1, 31, 37 sqq. — V. le suivant.

iaciō, -is, iēcī, iactum, iacere : jeter, lancer. Usité de tout temps.

Formes nominales, dérivés et composés : un second terme *iex*, *icis* des composés : 1° ob(i)cx, *öbicis* « ce qui est jeté en avant, digue, obstacle; barre de porte, barrières ». Le nominatif singulier est à peu près inusité; obez est refait sur obicis; Virgile et Ovide scandent obice comme un dactyle; Silius, 4, 24, *öbicës*, par réaction de l'orthographe sur la quantité.

2° subicës f. cité par Fest. 394, 33 (cf. Gell. 4, 17), subices Ennius in Achille pro subicctis posuit cum dixit nubes (2) : « Per ego deum subices umidas; unde (inde codd.) oriur sonitu saeuo (et) spiritu »; proprement « ce qui s'étend en dessous ».

iactus,  $-\bar{u}s$  m. : jet, lancement, M. L. 4569; en particulier « fait de lancer par dessus bord », iactum mercum facere leuandae nauis causa, Dig. 14, 2, 1 sqq., sens qu'on retrouve dans iactūra, -ae (cf. Cic., Off. 3, 23, 89), qui en est venu à signifier « perte, dommage ». Ni \*iactão, \*iactor n'existent dans le simple. De iactūra : iactūror, -āris (Ital.), iactūrārius « qui frequenter patitur iacturam » (Gloss.).

iaculus : de jet ; substantivé dans diverses acceptions fechniques : iaculus (scil. fūnis, laqueus) : lasso ; iaculus (serpēns) : sorte de serpent qui se jette sur sa proie; iaculum (rēte) : épervier (d'où rēteiaclārī (Fronton); iaculum (tēlum) : javelot, M. L. 4570. Dénominatif : iaculor, -āris (iaculō) « lancer, darder, frapper d'un trait », et au figuré « lancer des paroles, etc. », avec ses nombreux dérivés; ēiaculor (-lō).

Fréquentatifs de *iaciõ* : *iactõ*, -ās : lancer, jeter souvent ou avec force ; et par suite : 1° agiter (sens physique et moral) ; 2° mettre en avant (sens moral), së *iactāre*, *iactāre genus*, *nōmen* « jeter sans cesse en avant » et « vanter »; cf. *iactātor*, *iactātiõ* et *iactantia* (ce dernier usité seulement sous l'Empire et au sens figuré). Adjectifs : *iactābundus* (à partir d'Aulu-Gelle), *iactātie iis* (Greg. Naz.), *iactanticulus* (tardif). *Iactāre* (*iectāre*; cf. M. L., *Einf.*<sup>3</sup>, p. 158), qui, à basse époque, s'emploie comme synonyme de *iaciõ* (il traduit βάλλω dans les textes chrétiens), a seul subsisté et a remplacé *iacere* dans les langues romanes, M. L. 4568. Panroman, sauf roumain; *iacitõ*, *-ās* (T.-L., Plt.) : même sens que *iaciõ* 

Iaciō a fourni de nombreux composés en -iciō : abiciō, adiciō, circumiciō, co(n)iciō, dēiciō, dissiciō, ēiciō, etc., dont le préverbe, quand il se termine par une voyelle co-, de-, e-, pro-, re-, est tantôt scandé long. quelle que soit la quantité de sa voyelle : coicio, deicio, ēiciā, proiciā, reiciā (c'est-à-dire co-i-iciā, de-i-iciā), tantôt se contractant avec l'i qui le suit : eicio, reicio, cf.  $r\bar{e}\bar{i}$ ,  $\bar{e}\bar{i}$  et  $re\bar{i}$ ,  $e\bar{i}$ ; ei(i)us dissyllabe et eius. Quand le préverbe se termine par une consonne : ab-, ad-, etc., il est généralement scandé long; mais il y a des traces de scansion brève; et amicīre, dont la parenté avec iaciō n'était plus sensible, a toujours la première syllabe brève. L'état de choses est ici complexe et obscur et ne semble pas pouvoir s'expliquer uniquement par la phonétique; les composés à préverbe « vocalique » ont dû exercer une action analogique sur les autres; de même aussi les formes de parfait, du type ab-ieci, dans lesquelles le préverbe était long « par position ». La graphie a dù aussi jouer un rôle. Il est possible qu'à l'origine abicio se lisait et se prononçait abjicio, avec un groupe -ii- noté par un seul i, à cause de l'aversion des Latins pour les groupes ii et uu (cf. iuenta = iuuenta, oinuorsei = oinuuorsei, etc.; v. M. Niedermann, Mélanges F. de Saussure, en particulier, p. 61 et 63, n. 1). Une confirmation indirecte de ce fait se trouve dans des graphies comme deiĕcit (présent) du Mediceus et du Romanus dans Vg., G. I 133, etc. (cf. Havet, Manuel, § 920), qui sont exactement comparables aux graphies du type seruos, uolt, etc. Mais la graphie par un seul i dissimulait l'allongement « par position » du préverbe et a amené les scansions du type abicio, adicio, qui semblent, du reste, postérieures à abicio, adicio, cf. Thes. s. u. V., entre autres, Mather, Harv. Stud. 6, 84151; Exon, Hermathena 13 (1904), 129-162; Lindsay, *Early latin verse*, p. 140; Niedermann, *Phonét.*, p. 34 sqq.

abiciō, -is, abiēcī, abiectum, abicere (= ἀφίημι et, pour le sens, ἀποδάλλω) : jeter loin de soi, rejeter; jeter à bas, abaisser (sens physique et moral) : sē abicere : se jeter à bas, se jeter aux pieds de ; se laisser abattre (Cic., Tusc. 2, 23). De là abicetus : bas, abattu (sens moral), abject (cf. ἀπόδλητος); abicetiō « abjection, bassesse » (seul sens classique; ce n'est qu'à très basse époque que abicetiō a désigné le « rejet »).

adiciō (προσβάλλω) : jeter en outre ou auprès; souvent, simplement « ajouter » (= addere); de là adiectiō, adiectīuus, dont le neutre traduit le gr. ἐπίθετον (irl. adiecht); adiectum, M. L. 170.

amicio, -is, -ire : v. ce verbe.

curcumiciō : jeter autour, entourer (= circumdare, περιδάλλω); circumiectus, - $\overline{u}s$  m. : enceinte (cl. περιδολή).

coniciō (co-) = συμβάλλω et συνίημι : jeter ensemble, rassembler; dans la langue augurale : « conjecturer » (de conicere sortēs). Souvent synonyme de colligō; employé souvent aussi comme pronominal : conicere sē : c. sē in fugam, in pedēs, le préfixe, perfectif, marquant l'aspect déterminé de l'action. De là coniectus, conicetiō, conicetor « devin », coniectūra. Composé : \*exconiciō dans quelques dialectes italiens, M. L. 2984 a.

dēiciō : jeter à bas (καταδάλλω), M. L. 2529, dēičctus. disiciō (dissiciō) : jeter de tous côtés, disperser, dissiper (διαδάλλω). La forme et la graphie dissiciō sont difficilement explicables. On admet, sans preuves, l'influence analogique de dissecō, dissipō; cf. Sommer, Hdb. d. lat. Laut-u. Formenl., 2º éd., p. 266. Disiciō luimême est une forme refaite; phonétiquement on attendrait \*dūicō, comme dīiungō. Sur l'ablatif disice, v. obicēs.

ēiciō : jeter dehors, chasser (ἐχδάλλω).

iniciō: jeter dans ou sur (εἰσδάλλω et ἐν(ημι). intericiō: jeter entre, interposer; d'où, dans la langue de la grammaire et de la rhétorique, interiectiō; cf. Quint. 1, 4, 19; et 8, 2, 15, interiectio... ut medio sermone aliquam inserant sententiam (traduit le gr. παρένθεσις);

irl. interiecht. obiciō : jeter devant, opposer. Cf. obicēs. praeiciō (Festus).

proicio (cl. proiccitad « proicito », Lucérie, CIL I<sup>2</sup> 401, mais la forme est incertaine; gr.  $\pi col\eta \mu$ ) : jeter en avant, et « jeter en dehors, rejeter »; proiéctus, M. L. 6774 « [enfant] abandonné »; proiectūra.

reiciō : rejeter ; d'où reiculus (Varron, mot de la langue rustique comme delicus) : de rebut. M. L. 7183.

subiciō : jeter sous, soumettre (= ὑποδάλλω et ὑποτίθημι), etc.; M. L. 8368, sŭbjicere, et 8367, \*sŭbjicāre. Pour subicēs, v. obicēs.

supericio (Hor.).

trāiciō et trānsiciō : jeter au delà; faire traverser. M. L. 8842, 8844, 8845.

Sans apophonie : inter-, per-, prae-, subter-, super-, suprā-, trāns iaciō.

Iacto a à son tour fourni de nombreux composés qui doublent les composés de iacto : coniecto, disiecto, eiecto, M. L. 2835; in-, M. L. 4441; ob-, prae-, pro-, re-, M. L. 7189; sub-, super-, tra-iectô, M. L. 8843, ave

Iacio, ieci est à gr. ίημι (de \*yi-ye-mi) « je lance Iaciō, iēci est a gr. τημ. του στο τη του ance a avant, je jette », ξιχα ce que faciō, fēcī est à τίθημ, έστα seulement la forme sans élargissement n'est pas conse vée comme, en regard de facio, elle l'est dans conde red-do, etc., ou au second terme de composé sacer da red-dō, etc., ou au second transfer de con-da Toutes les formes à préverbe sont du type de con-fei Toutes les formes à pre-tau p rapprochement de input avec sero, seui (v. ce mot) à écarter pour le sens, tandis que la concordance de sens de inui et de iacio est complète à tous égards; et la composés se répondent exactement. Quant à jacent s'oppose à scdeō, comme en slave ležati « être coucha à sěděti « être assis »; cf. aussi, pour la forme, lit. guen « être couché » en face de guliù, gulti « se couchers Ainsi que le montre l'emploi, la forme est récente en latin, de même que pendeō, où se retrouve le -d-du suffixe du présent de pendo; comme pour iaceo, il num avait pas de parfait propre à pendeō, et il n'en a par été créé; la création de la forme peu courante unit tient à ce que l'on ne pouvait, à cause du sens, employer ieci comme perfectum de iaceo.

iāiūnus : v. iēiūnus.

iam, adverbe de temps : désormais, dès maintenan déjà, bientôt. Se dit du présent (par opposition à mai et du futur immédiat, mais peut s'employer aussi parlant du passé, comme le fr. « déjà ». Souvent joint în impératif pour exprimer la hâte ou l'impatience. Du sens de « au moment où je parle », on est passé celui de « précisément », puis « en vérité », et iam a pu s'ajouter à une affirmation pour la renforcer; cl Gie Brut. 18, 70, pulcriora etiam Polycleti et iam plane pri fecta.

Redoublé, iam indique l'instantanéité de l'action iam iam linquo acies, Vg., Ac. 12, 875; iam iamque uide bellum, Cic., Att. 16, 9 fin. Joint à nunc, il signifi « dès à présent », cf. nunciam; avec non, il a le sens di « ne... plus ». Iam forme le premier terme d'adverba composés : iamdiü, iamdüdum, iampridem. Il figun aussi comme second terme dans etiam, nunciam, qui niam, quispiam, uspiam. Usité de tout temps Pano man (sauf roumain), seul ou renforcé par une autre par ticule. M. L. 4572; B. W. déjà, jamais.

Iam appartient au type des adverbes en -am tels que tam, quam, nam, -dam, qui est peu représenté hors di latin. Quam, qui se retrouve en osco-ombrien, n'a un correspondant qu'en arménien (v. quam). Il n'est donc pas surprenant que iam n'ait pas de correspondant. On rapproche le groupe germanique de got. ju « main tenant » et les groupes baltique et slave de lit. ja v. sl. ju « maintenant »; lat. iam serait à got. ju ce que nam est à got. nu « maintenant » (v. sous nu-dius de nunc). L'élément radical serait celui de is, ibi, ita, etc. Cl. peut-être inuenis.

ianitrīcēs f. pl. : femmes de frères (Dig., Isid.)<sup>14</sup> mot n'est attesté qu'à basse époque et seulement a pluriel. Seule une glose a *ianitriz*, σύνουμφος, CLII 446, 58. Il a été déformé par l'étymologie populaire en particulier, il a emprunté au type genetrix son su Te. L'i intérieur, qui ne peut s'expliquer qu'en syllabe fxe. L'i intérieur, qui ne peut s'expliquer qu'en syllabe ouverte, suppose que le passage de *\*ianiter à ianitrīx* ouverte, suppose que le passage de *\*ianiter à ianitrīx* super ancien. Comme la plupart des termes indiquant st peu ancien. Comme la plupart des termes indiquant st peu ancien. Assignant ha des romantes des appelligions nouvelles dans les langues romanes.

ations not designant la « femme du frère du mari », Vieux des noms indo-européens indiquant les de la solito de la famille du « mari » (cf. socer, socrus et memores de la construction de la laur). Bonnet en la constant que dans la langue juridique (cf. la remarque faite sous glos). La langue faite sous glos). La langue juissue \* yenster- est attestée par lit. jente et les survivances grecques, hom. είνατέρες (au pluriel, comme en latin) et le datif singulier evarpt d'une insription grecque de Lydie; la forme du type \*yonsteren laquelle repose ianitrices survit dans véd. yátā sur laquidar-), phryg. ιανατερα. On ne peut déterminer le vocalisme radical de sl. \*jetry (v. russe jatry, v. ner le la « femme du arménien ner de la « femme du poi. 14- 3/ mari » doit être apparenté ; mais la forme n'est pas expliquée; v. Cuny, Recherches sur le vocalisme en nostratique, p. 66.

iantō, ientō : v. iēiūnus.

iānua : v. le suivant.

ianus (Ianus), -ūs : dat. Ianuī dans Fest. 204. 17 L. Innui Ouirino ; et Iānus, -ī m. : passage, cf. Cic., N. D. 2. 97 67, transitiones peruiae iani nominantur, et spécialement, à Rome, passage voûté, galerie où se tenaient entre autres les banquiers et les changeurs. Personnific et divinisé, Iānus symbolise le passage par ses deux visages opposés l'un à l'autre et placés l'un devant. l'autre derrière la tête (Iānus anceps), et par la forme de son temple, qui comporte également deux portes opposées. A lanus est consacré le mois de Janvier. lanuarius (scil. mēnsis), qui est devenu le mois de passage d'une année à l'autre, *Iānus* étant considéré comme le dieu des commencements : penes Ianum sunt prima, penes Iouem summa, Varr. ap. Aug., Ciu. D. 7, 9; sa colline est le Ianiculum. Il est aussi un dieu rural : I. Constuius, comme Ops, mais secondairement. Attesté depuis Caton. Etr. ani?

Dérivés (en grande partie de \*iānu- et non de \*ianc-) : ianua f. : passage, entrée, cf. Vg., Ae. 6, 106, inferni ianua regis; 6, 127, atri ianua Ditis; de là « porte (de maison particulière) »; iānuālis (Iānālis. Ov.) : Iānuālis porta, cf. Varr., L. L. 5, 165; iānual n. : libi genus quod Iano tantummodo delibatur. P. F. 93, 5 (cf. Ceriale libum, Ov., F. 1, 127); ianitor, -triz : portier, portière (cf. portus/portitor, holus/holilor, etc.); iāneus : iānitor, P. F. 92, 2; Iānigena (Ov.). Les formes romanes et celtiques (irl. enair, britt. ionawr) remontent à iānua, \*iēnua; Iēnuārius (attesté epigraphiquement, v. Lindsay, Lat. Spr., p. 18, et Niedermann, Contrib. à la crit. des gloses lat., 27 a 3; cf. idiunus et ieiunus). Panroman, sauf roumain, cf. M. L. 4575, 4576, et Einf.<sup>3</sup>, p. 158; B. W. s. u. Iānua, au contraire, est peu représenté dans les langues romanes, où sont demeurés surtout les représentants de östium et de porta

Le rapprochement usuel avec véd. yati « il va (en véhicule) », Ht. joti « aller (en véhicule) », ne convient Pas pour le sens; ces mots ne se prêtent pas à fournir

le sens de « passage », à plus forte raison de « passage destiné à des piétons » et la racine  $y\bar{a}$ - n'est pas attestée hors de l'indo-européen oriental. — Irl. dth « gué » est loin de toutes manières. Les dérivés attestent l'ancienneté du thème en -u-, comme dans Consus, Sancus.

Peut-être nom de divinité indigène; utilisé comme nom commun. Associé à *Iŭturna*, sa femme, et à *Sāturnus*, qu'il avait accueilli à Rome.

iaspis, -idis f. : jaspe. Emprunt d'abord savant au gr. ἴασπις passé dans la langue commune avec des déformations (*iasper* dans les traductions d'Oribase). M. L. 4251 a; B. W. sous *diaprer*.

iber : v. ibrida.

- 305 -

ibex, -ieis m. : chamois (Plin., Isid., S<sup>t</sup> Jér.). M. L. 4251 b. « Sans doute mot alpestre comme *camox* » (M. Niedermann).

Dérivé : ibicīnus (Pl. Val.).

ibt: ici (sans mouvement; remplace toutefois  $e\bar{o}$  en bas latin). Sens local et temporel. En corrélation avec ubt. Usité de tout temps. M. L. 4252; B. W. y.

Composés : *ibidem* : ici même, au même endroit; *inibi* : en cet endroit, en ce moment; *inibi esse* « être sur le point de se faire » (archaïque, bien qu'encore dans Cicéron).

Pour le radical, v. is.

La formation a été influencée par celle de  $ub\bar{i}$ . Le -dh-intervocalique attesté par skr.  $ih\dot{a}$  (prak. idho), av.  $i\delta a$  aurait abouti à d sans cette influence. Ombr. if e,  $ife \ll ihi \gg ne$  permet pas de juger si l'action du type ubi est de date italique commune ou de date latine.

ibiscus : v. hi-.

ibrida : v. hybrida.

īcō, -is, īcī, ĭctum, īcere (ī attesté par la scansion dans Lucr. 3, 160, īcit; 4, 1050, īcimur, et par la graphie dans Plt., Mi. 205, où l'Ambrosianus a eicit (avec  $ei = \overline{i}$ , malgré Prisc., GLK II 509, 22, qui enseigne que l'i est bref au présent; icio a été faussement tiré des composés de iacio; cf. Prisc., GLK II 497, 18, et Gell. 4, 17, 4. Les formes d'actif, infectum et perfectum, et de passif, infectum, sont rares et pour la plupart archaïques, cf. Non. 132, 33; chez Cicéron et après lui, elles ne figurent guère que dans l'expression fixée foedus icere, où ici, doublant percussi, sert de parfait à ferio; cf. Neue-Wagener, Formenl.3, III 417. Les seules formes usitées sont le participe ictus et les temps périphrastiques qu'il sert à former) : frapper. Même sens que ferire, qui lui-même n'a pas de perfectum. Ictus est en quelque mesure le participe en -tus de ferio, et le nom d'action ictus sert, en effet, à ferio (dont la racine ne fournit pas de perfectum) et à percutio, percussī.

ictus, -ūs m. : coup (sens propre et figuré), battement (de la mesure, du pouls). On en dérive le port. eito « série », cf. M. L. 4254, mais l'étymologie est contestée; cf. Corominas, Vox Rom. XII, 1954, p. 374; ictuātus (Greg. Tur.); ictiō : missio, βολή (Gloss.).

Sans correspondant clair. On cite ἀχάντων Hes., et cypr. ιγμαμενος, qui semble dérivé d'un substantif ιγμα « coup », avec d'autres mots plus lointains. icona, -ae f. : image. Forme tardive tirée de l'accusatif de elxów; cf. lampada, etc.

\*ida, -ae f. (?) : mot sans doute ibérique, attesté dans les C. E. 479, 5 avec le sens de « territoire, contrée ». En tout cas, non latin.

ideircō: pour cela, pour cette raison; ideircō quod = ideō quod. Cf. quōcircā = quāpropter, quamobrem, quārē. Synonyme de ideō, sans doute créé pour renforcer par le renouvellement une expression vieillie. Doit être de création relativement récente, bien qu'on le trouve déjà dans Plaute. D'emploi plus rare que ideō, sauf dans Cicéron; v. tableau comparatif dans Thes. s. u.

idem, eadem, idem : pronom-adjectif d'identité composé de is + la particule -dem qu'on retrouve dans ibidem. indidem, itidem, tantidem, totidem, etc. Proprement « celui précisément », puis « le même ». Souvent joint à des pronoms personnels ou démonstratifs : ego idem « moi précisément », hic idem « celui-ci même ». Souvent employé dans les comparaisons : qui et moribus eisdem essent quibus dominus, Cic., Verr. 2, 3, 25, 62. On voit que le corrélatif de idem est qui; mais, d'après l'analogie des autres mots introduisant une comparaison, on rencontre aussi après idem, atque, ac, et, quam (quasi), ut, et même l'ablatif [Homerus]... eadem aliis sopitus guiete est, Lucr. 3, 1038 (l'ablatif est plus vraisemblable que le datif d'après similis). Idem n'a pas survécu dans les langues romanes, où il a été remplacé par des formes dérivées de ipse. Composé : identidem (de \*idemitidem?) : de même et de même, à plusieurs reprises. La formation est obscure. Créations tardives : identitās (= ταυτότης); idemloquium (= ταυτολογία).

L'étymologie de *īdem* a été beaucoup discutée et l'on n'est arrivé à rien de certain. Au point de vue latin. idem, eadem, etc., et de même ibidem, itidem, tandem, etc., se coupent naturellement en \*is-dem, ea-dem, etc., ibi-dem, \*ita-dem, \*tam-dem, etc., et une particule -dem n'a rien de surprenant en regard de -dam, -dum. Mais le neutre idem a un -d- simple, à la différence de quoddam, quiddam; ceci suggère une coupe id-em. Or, l'abrégé de Festus, 67, 5, a une glose emem, eundem (et un glossaire porte imeum, τον αὐτόν, CGL II 77, 23, qu'il faut sans doute corriger en imem ou emem, à moins qu'il ne faille couper im-eum?) ; le em- qui est ici serait l'accusatif de is, qui est attesté par ailleurs ; le em final serait une particule pareille à celle qu'on a dans le démonstratif skr. im-am « celui-ci »; dès lors idem se couperait id-em et répondrait à skr. id-ám « ceci ». Une particule lat. -em figure, du reste, dans it-em, avec la même valeur que dans idem, et, avec un sens plus vague, dans quid-em, aut-em, tam-en (de \*tam-em?); v. aussi sous enim. Mais il ne résulte pas de là qu'il faille tirer d'une fausse coupe de idem ou eodem la particule -dem; le d de cod s'est amui trop tard, et la forme idem ne se coupait pas naturellement en i-dem. Tout se passe donc comme s'il y avait eu une particule -em, d'origine indoeuropéenne, et une particule -dem, de même type que -de (quan-de), -dam, -dum (v. la bibliographie dans Stolz-Leumann, Lat. Gramm.<sup>5</sup>, p. 285). Le procédé qui consiste à exprimer l'identité par un démonstratif suivi d'une particule d'insistance se retrouve en ombrien. avec er-ont « idem », isunt « item », surur-ont « item »,

etc., et en arménien, où l'on a : so-yn, do-yn, no-yn même », avec les trois démonstratifs personnels ; le n'ajoute la particule qu'au démonstratif anaphoriqu à ceci près, les types ont même structure. L'osque ; dum « īdem » doit sans doute s'analyscr is-id-on

#### identidem : v. īdem.

ideō : composé de *id* accusatif neutre de relation (et) ceci » et de *eō* ablatif instrumental de *id* qui a nonce ou reprend un *quod* (et secondairement un qui ou un ut) qui suit ou qui précède, donc proprement « ceci par ce [que], pour que ». C'est là l'emploi preme de *ideō*; cf. Lucr. 1, 1054-1056, *ideo mundi naturon stare sine ullis ictibus externis... quod in medium su omnia nixa*. L'ablatif *eō* n'est d'ailleurs pas nécessain ment exprimé; cf. Tér., Hec. 368, *laetae exclamant* « *uenti ! », id quod me aspexerant*. Puis *ideo* s'est emplor absolument avec le sens de « pour cette raison ». Ancien classique. Cf. le précédent et *idcircō*.

idiōta, -ae m. : ignorant. Emprunt au gr. làdar terme de la langue des écrivains et des artistes, pas dans la langue commune, et notamment dans la langu de l'Église, avec son dérivé *idiōticus*, M. L. 4255.

idolum, -ī n. : image. Terme de la langue philas phique, emprunté au gr. είδωλον; répandu par la lang de l'Église au sens de « statue de faux dieu; idole avec ses composés; passé en germanique : ags. idel. gu et celtique : irl. idal, britt. idol.

idônens, -a, -um: propre à, apte à. S'emploie abs lument; ou avec un complément introduit par ad, au datif, ou même à l'ablatif (d'après dignus; pu être également suivi de quī; cf. Cic., Lael. 1, 4, idan mihi Laeli persona uisa est quae de amicitia disserer. Ancien, usuel, classique. Appartient surtout au voc bulaire de la prose (les poètes préférent aptus). Con paratif tardif : idôncior (Dig.). Adverbe : idône (ma Substantifs : idôncias (St Aug.); idônitās; idônia, 4 (Loi Sal.); peridôneus (classique). — N'est demeuré qu dans le v. fr. demi-savant aoine (= idoine), M. L. 438 et irl. idan.

Étymologie obscure. Certains y voient un dérivé *ideō*, issu de  $id(e)\bar{o}neus$  par dissimilation et compare *ultrôneus*, *extrâneus*. Osthoff, IF 5, 290 sqq., l'expliq comme dérivé de  $*id-d\bar{o}$  « vers ceci »; pour  $d\bar{o}$ , cl. dane et v. h. a. zuo, all. zu. Construction arbitraire.

\*iduriō, -ōnis m. : mot de sens inconnu, qui fau dans une inscription, CIL VIII 23422; cf. Thes. s

Idüs (eidüs, cf. osq. eidúis « Idibus », thème en -uum f. pl. : les ides, division du mois qui tombail 15 en mars, mai, juillet, octobre, et le 13 dans les aub mois. Mot étrusque d'après Varr., L. L. 6, 28, de quod Tusci itus, uel potius quod Sabini idus dicunt; h crobe, Sat. 1, 15, 17, attribue également aux Étrusqu un verbe *iduāre* : *diuidere*, purement imaginaire. Anc usuel; conservé en campidanien, M. L. 4257; et é celtique : irl. *id*.

Dérivés : *īdūlis ouis... quae omnibus idibus ja* 527. De même, le mactabatur, P. F. 93, 3 ; *īduārius*, CIL II 4468. L'explication ancienne par une racine indo-euv<sup>71</sup>us et ienuārius.

péenne signifiant « briller » (il s'agirait de « nuits claires, péenne signifiant « briller » (il s'agirait de « nuits claires, en pleine lune »), cf. lat. aedēs (v. ce mot), a été abanen pleine lune »), cf. lat. aedēs (v. ce mot), a été abandonnée parce que la racine est de la forme \**aidh*- dans donnée parce que la racine est de la forme \**aidh*- dans le sens n'y est. pas favorable; car  $\alpha$ 60 signifie « je le sens n'y est. pas favorable; car  $\alpha$ 60 signifie « je h<sup>e</sup>le » plutôt que « je brille ». Mais on n'a trouvé aucune autre étymologie indo-européenne qui satisfasse. Les autre étymologie indo-européenne plutôt un emprunt du mols étrusques cités supposent plutôt un emprunt du latin à l'étrusque, et il n'y a pas de raison de ne pas se tenir à l'indication de Varron.

icur (iccur, époque impériale), iecoris ou, plus tardif, iecinoris (iccinoris, -eris) n. : foie. Souvent au pludias la langue populaire, cf. gr. τὰ ἤπατα (Sept.), fr. eles foies », le foie se composant de plusieurs parties ; v. Vendryes, Rev. Phil., 36, 204. La flexion ancienne devait être iecur, \*iecinis; le génitif iecoris a êté refait sur le modèle tempus, temporis; iecinoris est une contamination de \*iecinis et de iecoris (le iocinus cité par Charisius, GLK I 48, 20, est refait à son tour sur iocinoris); cf. iter et femur. L'o de iocur est sans doute dù a 'influence du vocalisme de la syllabe suivante.

Dérivés : iecusculum : petit foie. Fait d'après corpusculum, avec le sentiment que r de iecur représentait un ancien s; cf. rôbur, rôbustus, honor, honös, arbör, arbös, etc. C'est ainsi que s'expliquent les nominatifs iocinus et femus dans Audollent, Defix. Tab. 15: \*iecunānum : uictimarium, P. F. 101, 23.

Bas latin : iecorōsus « (h)ēpaticus », CGL II 582, 13, el iecorālis, II 325, 29; iecoriticus; iocinerōsus; iequāria (?).

l'sité de tout temps en latin, *iecur* a été remplacé dans les langues romanes par un terme de cuisine, *ficā*um; v. *ficus*.

Mot indo-européen à suffixe -r/n- et variation du vocalisme radical :  $\check{e}$  dans skr.  $y\check{a}krt$ ,  $yakn\check{a}h$ , pers.  $\check{j}igar$ , v. lit. jeknos;  $\check{e}$  dans gr.  $\check{\eta}\pi\alpha\rho$ ,  $\check{\eta}\pi\alpha\tau\sigma\varsigma$ , av.  $y\check{a}kar\sigma$ ; le mot est altéré dans lit. eknos,  $\check{a}knos$  (on a aussi  $j\check{a}knos$ ) et dans arm. leard (pour l, cf. v. pruss. lagno, si l n'y est pas une simple faute), et a disparu dans d'autres langues : germanique, slave, celtique.

ičiūnus, -a, -um (iāiūnus, Plt.) : qui est à jeun, aflamé; de là « maigre, sec, pauvre », etc., M. L. 4582. Sur ičiūnum « intestin grêle » (= νῆστις), v. Celse, 4, l, et Isid. 9, 19, 65.

Dérivés : iēiūnium n. « jeùne », comme (in)fortūnium, pecūnia, M. L. 4581 a; celtique : irl. óine, cét-óin; iēiūnitās, comme õpportūnitas; iēiūniõsus (ä.  $\lambda$ , Plt.), comme pecūniõsus. A basse époque apparait dans la langue de l'Église iēiūnõ, -ās (et iēiūnor) « jeùner » et ses dérivés, M. L. 4581; et 2670, \*disiēiūnāre; ičiūnidicus (Gell.), traduction de lozvoλóyoc.

liunus est sans doute en rapport avec le verbe : ienio (ianto), -ās et iēiento (iāiento) : faire son premier dijeuner; d'où iēientāculum (iā-), ientāculum (ian-, P. F. 473, 1). Les manuscrits se partagent entre les formes en -a et les formes en -e-, les formes à redoublement el les formes sans redoublement; cf. Non. 126, 8 sqq.; Plt, Cu. 73; Suét., Vit. 7, 3 et 13, v. Skutsch, ALLG 7, 527. De même, les formes romanes remontent à ientāre el iantāre, M. L. 4584, et Einf.<sup>3</sup>, p. 158; comme à iānuārius et iānuārius. Mot de type populaire à redoublement expressif, de forme instable et sans étymologie. La longue initiale est peut-être une longue de « position », comme dans maiior, et faut-il lire *ieiunus*.

igitur : nunc quidem pro completionis significatione uale, quae est « ergo ». Sed apud antiquos ponebatur pro « inde » et « postea » et « tum », P. F. 93, 7. Particule de liaison, signifiant « alors » et « donc », qui se place, comme enim, tantôt en tête de la phrase, si on veut lui donner une valeur forte, tantôt (le plus souvent) après le premier mot, s'il est considéré comme enclitique (tum igitur quinze fois dans Plt., qui a deux fois igitur tum; igitur deinde, St. 86; igitur demum quatre fois contre un exemple de demum igitur; cf. Lodge, Lex. Plaut., s. u.); on le trouve aussi, mais plus rarement, à l'intérieur de la phrase, cf. Plt., Epid. 151, quid illa fiet fidicina igitur; cf. Quint. 1, 5, 39.

Chez Plaute, le sens de « alors » pour *igitur* est encore fréquent; la conjonction est souvent jointe à un mot interrogatif comme *quid*, et pléonastiquement à *tum* ou à *post* pour les renforcer; cf. l'emploi du fr. « alors » dans la conversation. En corrélation aussi avec *ubi*, *quando*. Cf. Lindsay, *Synt. of Pl.*, p. 99. Du sens temporel on est passé facilement au sens logique; il en est de même pour « donc » en français. Usité de tout temps. Non roman.

On a supposé que *igitur* serait *agitur* avec le traitement *i* d'intérieur du mot; en effet, *igitur* se trouve souvent employé comme mot accessoire après le premier mot de la phrase. Mais Lindsay, *Latein. Spr.*, p. 630, et Brugmann, IF 16, 495, ont écarté cette idée, assez arbitraire, parce que, à date ancienne, *igitur* est souvent en tête de la phrase. Le mot serait dès lors sans étymologie. Aussi J.-B. Hofmann, dans Walde-Hofmann, *Lat. et. Wört.*, s. u., retient-il l'hypothèse suggérée par la forme du mot.

ignārus : v. gnārus.

ignāuus : v. nāuus.

\*ignia : uitia uasorum fictilium, P. F. 93, 14. Non attesté en dehors de cette glose. Emprunt au gr. ἴχνυον χονίαν, σμῆμα, Hésych.?

ignis, -is m. : feu. Se dit aussi au pluriel, ignēs, comme aquae, et comme aqua, auquel il s'oppose et avec lequel il forme couple (cl. ignī et aquā interdīcere), a le genre animė; cl. Varr., L. L. 5, 61, mas ignis, quod ibi semen; aqua femina, quod fetus ab eius umore. Souvent employė en poésie pour désigner des objets faits de feu ou qui répandent de la chaleur ou de la lumière : éclairs, astres. En est arrivé à désigner l'éclat lui-même : ignis oculõrum, metallī, zmaragdī. Au sens moral se dit des « feux » de l'amour, de la colère, etc.; et Virgile arrive à dire meus ignis, Amyntas, B. 3, 66, dans le sens où les poètes du xvirë siècle diront « ma flamme ». Noter enfin l'emploi de ignis dans sacer ignis « feu sacré, érysipèle ».

Ignis, ancien, usuel, mais concurrencé par un terme nouveau et plus concret, *focus*, n'a pas passé dans les langues romanes, sauf dans un dérivé attesté en vieux roumain, M. L. 4257 a.

Dérivés : igniculus : petit feu ; ignicula : πυραλλίς

(Gl.); igneus (igneolus) : de feu, igné; ignītus (Cic.), sur lequel on a refait à basse époque igniõ (Prud., Ital.); ignītulus (Tert.); ignātus (Orib.); ignēscō, -is : s'enflammer; igniārius (ignārius, ignārius) i. lapis « pierre à feu », d'où igniārium (Plin.), igniāria n. pl. « briquets »; ignitābulum n. « ignis receptāculum », d'après acētābulum; ignicāns (Jul. Val., d'àprès albicāns).

Nombreux composés en igni- : igni-fer, igni-color, igni-potëns, etc., poétiques et faits sur des modèles grecs en  $\pi v_{P}$ ,  $\pi v_{Pl}$ ,

Il n'y a pas en latin de représentant de la forme de genre inanimé (neutre) attestée en ombrien pir, purom-e « in ignem », pure abl., cf. gr.  $\pi \bar{\nu} \rho$ , etc., pas plus qu'il n'y a un nom neutre de l'eau en face de ombr. utur, gr.  $5\delta \omega \rho$ , etc. : v. unda. Le correspondant de ignis se retrouve dans skr. agnih (auquel est emprunté le hitt. Agniš), mot de caractère religieux (mais non en iranien), et dans v. sl. ognit. lit. Jugnis, lette uguns.

Le slave paraît avoir le degré o du vocalisme radical, et le lituanien le degré zéro (sous forme u-); l'a sanskrit est ambigu; ignis suppose \*egnis ou \*ngnis.

ignöbilis, -e : v. (g)nöscö et nömen.

ignôminia, -ae f. (-nium, Comm.) : ignominie, déshonneur qui résulte, pour un civil, du blâme infligé par le censeur (nota cönsöria) ou, pour un soldat, de la cassation de grade ou du renvoi infamant (opposé à la missiö honesta) infligé par un général. Cf. Non. 24, 5, ignominia est nominis nota. M. Tullius de Republica lib. IV (6) : ccnsoris iudicium nihil fere damnato objert nisi ruborem. Itaque, ut omnis ea iudicatio uersatur tantum modo in nomine, animaduersio illa ignominia dicta est. Terme technique de la langue du droit ; attesté depuis Lucilius. A basse époque traduit ácyqueoúvy « indécence ».

Dérivés : ignôminiosus (époque impériale) ; ignôminio (Gell.).

Composé de in privatif + nomen, cf. nomen et cognomen, ignobilis. Pour la formation, cf. iniūria; infāmia.

ignörö : v. gnārus. M. L. 4258.

ignõscõ, -is, -ere, ignõul, ignõtum (on trouve aussi un participe futur ignõscitārus à côté delignõturus, cf. nascitārus) : pardonner, i. aliquid alicuī. Ancien, classique. Remplacé en roman par perdönö.

Les dérivés ignoscentia, ignoscibilis sont très rares et tardifs (ignoscentiae pl. Gell. 6, 3, 47, cl. induigentia; ignoscibilis =  $\sigma_{VYYV000}$  T. Castricius, rhéteur contemporain d'Hadrien, ap. Gell. 13, 22, 1). Le « pardon » se dit uenia, qui est le substantif de ignosco, ou ignoscendi ratio (Cic., Sex. Rosc. Am. 1, 3).

Les grammairiens latins voyaient dans ignöscere un composé avec le préfixe privatif in-; cf. la glose ignoscere : non noscere, Loewe, Prodromus 409, et Thes. gloss. emend. s. u. ignöscö. Mais la négation in- ne s'emploie pas devant un verbe, cf. plus loin sous in-; et c'est arbitrairement que l'on suppose (encore récemment Immisch, Glotta, 19, 16-24) que ignöscö aurait été créé sur ignöscèns (sīs, fuās); l'exemple de indecet formé sur indecēns n'est pas probant, car indecet est rare et d'apparaît pas avant Pline le Jeune, tandis que ignöscö

ancien et usuel. D'autre part, le participe présent pas d'un usage tellement fréquent ; et, sémantique pas d'un usage tenenione a cardonne sis ne sauti il marque un état qui dure. Ignoscēns sīs ne sauti donc se dire dans le sens de « pardonne »; quand donc se dire dans le solas de la presentación de la construcción de la prit avec le sens de « porté au pardon ». Le grec a égal ment avec le même sens un composé de la même racia ment avec le luente sens au surgeryraviore, our lacing mais avec un autre préverbe : ourrevouse, ourreis ceci suggère un développement de sens tel que corder avec, sympathiser ». Wackernagel, Mel II nielsson, p. 383 sqq., a rapproché avec ingéniosit ignosco de skr. anujña « permettre ». Ignosco renterna rait un préverbe in- comparable au skr. anu-M. Leumann propose de voir aussi dans inuenio, in deō; mais l'existence de ce préverbe dans ces mots des plus douteuses, et le passage de \*enu à in-malai à admettre. On a proposé \*in-gnōscō, mais le sens n'a pas expliqué par là.

Que ignöscö n'apparaissait pas aux Latins commo pouvant signifier « ignorer », ceci résulte d'un empla comme celui qu'en fait Sénèque, Const. 14, 3, main animo non agnouit quam ignouisset.

#### ignötus : v. nöscö.

**Ilex, -icis f.**: yeuse, chêne vert. Depuis Ennius, la langues romanes attestent aussi un doublet *elex*, san doute d'origine dialectale, cf. M. L. 4259; *Einf.*<sup>3</sup>, p. 160

Dérivés : *îlicēus*, M. L. 4262, et celtique : irl. *ilecut îlicētum*, M. L. 4261 ; *îlicīnus*, cf. M. L. 4263, *ili cīna* ; *îlignus*, *îligneus*.

M. Cuny, IF 26, 21, a supposé un mot « méditerra néen » qui se retrouverait dans le second terme de gr al $\gamma$ -t $\lambda\omega\psi$ , sorte de chêne à glands comestibles. Le gr t $\lambda\alpha\xi$  (Hes.) est plus proche.

**Ilia, -ium** n. pl. (déclinaison hybride; datif plura *ilis* dans Celse 4, 1; singulier rare et de forme incer taine *ileum*, *ile*, *ilium*, refait secondairement sur le pluriel; bas latin *ilia*, -ae f.): flancs, parties latérales di ventre qui s'étendent depuis le bas des côtes jusqu' la naissance des cuisses. Se dit des animaux et de l'homme; *i. dücere*, *trahere*, *rumpere*. Attesté depui Catulle 63, 5 (dans un passage dont le texte est, restc, peu sûr) au singulier (?) avec le sens de *ingun* M. 1. 4260.

Composés tardifs : interīlio ; subīlia (Mul. Chir.), du \*subīliāre, M. L. 8362 a, « tondre sous les flancs \*; ju contre, l'adjectil *īliōsus* (Plin. 20, 26) se rattache plul à *īleus*, transcription de elλeóç « obstruction inteli nale ». Peut-ètre aussi exīliātus (Təb. deuot); cf. āur uātus.

Le rapprochement de gr. ίλια μόρια γυναικεία de loin pour le sens, et celui de ξξύς « flancs », loin pour le forme.

**llicet** : semper ilicet finem rei significat, ut actum el Sic iudices de concilio dimittebantur, suprema dicta cu praeco pronuntiasset « ilicet », quod significat ire lire Donat, Phorm. 208 (cf. Plt., Cap. 90, Ps. 1182). D'abre formule de congédiement, fréquente dans la langue él comiques, analogue à nil uos moror, indiquant que ten est fini (dans une assemblée, une cérémonie funèbre puis que tout est perdu, qu'il n'y a plus rien à etc.); puis que tout est perdu, qu'il n'y a plus rien à faire. À tendu à se confondre avec *ilico*, avec lequel il faire. A tendu à se confondre avec *ilico*, avec lequel il fa qu'une ressemblance extérieure; cf. Vg., Ae. 2, 424, n'a qu'une ressemblance extérieure; cf. Vg., Ae. 2, 424, ilicet obruimur numero; 8, 223, fugit ilicet ocior Euro. ilicet obruimur numero; 8, 223, fugit ilicet ocior Euro. ilicet obruimur numero; 8, 223, fugit ilicet ocior Euro. ilicet solution provide en la seconda de la seconda de

Ilico: premier sens « sur place »; cf. Non. 325, 7, ilico, in co loco. Nacuius Belli Poenici lib. VI (44) : septimum decimum annum ilico sedent. Par suite, s'emploie en parlant du temps « sur le champ », sens déjà dans Plaute, et le seul qui se soit conservé. Cf. statim, extemplo et gr. duà ou xarà τόπου, έπι τόπου.

gr ava the set of the

ille, illa, illud (et avec particule épideictique illic, illaec, illuc) : celui-là, cela; lui, elle. S'oppose à hic et à iste dans le système des trois démonstratifs personnels. Pour opposer ce qui est près à ce qui est loin, on emploie souvent hic : hic ... ille ; hoc ... illud : celui-ci ... celui-là; ceci... cela. Quelquefois a une valeur emphatique : Xenophon, Socraticus ille, Cic., De Or. 2, 14, 58. Est souvent joint à d'autres pronoms : ille ipse, idem ille: et même hic ille « lui-même, le même, celui-là »; d. Plt., Mo. 162, haec illa est tempestas mea; Vg., Ae. 7. 255. hunc illum fatis externa ab sede profectum | portendi eenerum... La valeur de ille est moins nette que celle de hie et de iste, et elle a tendu à s'affaiblir. Dans la langue parlée (comédie, etc.), ille tient souvent le rôle du pronom personnel de la 3e personne, e. g. Plt., Am. 152, audivistin tu hodie me illi dicere ea quae illa autumat?; et 766, nimis demiror, Sosia, | qui illaec illi me donatum esse aurea patera sciat. Quand le système ancien du démonstratif s'est disloqué, ille a tendu à remplacer is, sans doute pour substituer une forme plus pleine à un monosyllabe, et l'a finalement éliminé ; près d'un substantif, ille a fini par se réduire à la valeur d'article préposé ou postposé en roman. Cf. Lindsay, Synt. of Plautus, p. 46; F. Muller, Z. Gesch. des Artikels, IF 42, 1-60.

Formes locales : illi(c); illo, illo; illic; illim, illinc; illa(c). Ille s'emploie précédé de la particule ecce : eccillum, accillam, cf. eccistum. Ce sont ces formes composées qui ont fourni le démonstratif du type celui (v. fr. cil), etc., tandis que ille, s'étant affaibli, fournissait le pronom de la 3<sup>e</sup> personne il(s), elle(s), lui, le, les, leur, et l'arlicle le, la, les; cf. M. L. 4266 et B. W. sous il et le, la, le, Pauroman.

Les formes adverbiales de *ille* ont également survécu ;

cf. M. L. 4265, illác, \*illáce (panroman); 4268, illíc, \*illíce; 4269, \*illinc, \*illince; 4270, illóc, \*illóce.

La structure de *ille* doit être la même que celle de *hic* et de *iste*, c'est-à-dire qu'on y cherche une particule initiale suivie d'un ancien démonstratif. Mais les deux éléments sont obscurs.

Le premier terme comprend l; et, en effet, il y a une particule de la forme ol- dans de vieux textes (v. l'art. ollus) qui rappelle le ul- de uls, ultrā et le öl- de ölim. L'ombrien a ulu, ulo « illūc », et l'osque ulas « illius ».

On a affaire au groupe de l'indiquant l'objet éloigné; v. uls, ultrō, ölim et alius. L'irlandais a ce même radical l dans irl. *t-all* « là », etc. (v. Pedersen, V. Gr. d. k. Spr., l, p. 556), et l se retrouve notamment dans v. sl. lani (\*ol-n-) « l'année dernière ».

Au second terme il peut y avoir l ou n; car \*il-ne, \*ol-ne donnent ille, olle aussi bien que \*il-le, \*ol-le.

Or, il y a pour l'objet éloigné un radical n, notamment dans sl. onŭ, lit. añs, arm. na, ayn, v. h. a. enēr, ion.-att. ἐχεῖνος, dor. τῆνος.

On ne peut donc sans arbitraire analyser ille.

inlex (ē) : v. lēx.

- 309 -

inlex (č); inlicio (il-) : v. lax; lacio; illecto.

imāgō, -inis f. : image (avec tous les sens du mot français) et par suite « représentation, portrait, fantôme (poétique), apparence (par opposition à la réalité) ». Dans la langue de la rhétorique : image, comparaison. Correspond à gr. ekdów et à φάντασμα, comme imitor, imāginor à ekdów et à φαντάζω (toutefois, le latin dit aussi figūrā). Ancien, usuel. Les formes romanes sont en partie savantés. M. L. 4276. Représenté en v. angl. dans moég-wlite « Aussehn » et en irl. imágin, imaig; gall. avain.

Imāgō suppose peut être un verbe à radical \*im-, dont il serait dérivé comme uorāgo est dérivé de uoro, sans doute par l'intermédiaire de uorāx. De ce verbe existe le fréquentatif : imitor, -āris (et imito chez les archaïques) : chercher à reproduire l'image, imiter. Imitor a de nombreux dérivés : imitator, -trīx, -tiō, -tābilis (et inimitabilis, Quint. = ἀμlμητος), -tamen (mot d'Ovide), -tāmentum (époque impériale), -tātīuus, -tātōrius (tous deux tardifs) ; composé : \*reimito, M. L. 7185. De imāgō existe, à l'époque impériale, le dénominatil imāginor (et imāgino), créé peut-être sur φαντάζω, avec les dérivés attendus : imáginārius, -nātio (= φαντασία). -nābilis, -nālis (d'après εἰχονιχός), etc.; cf. M. L. 4274 et 4275. On y trouve aussi imāgineus, imāginifer, imāguncula, etc. La langue de l'époque républicaine ne connaît que imāgō, imitor ; imāginosus (Catul. 41, 8). Cf. aemulus? Sans étymologie claire.

imbēcillus, -a, -um (-cillis, -e; et, à basse époque, imbeccillis avec c géminé, cf. imbeccilitās, Peregr. Aeth. 3, 4, et baccillum sous baculum) : faible, sans force (opposé à ualēns ou à firmus) ; se dit du corps et de l'esprit. La forme imbēcillus est la plus ancienne et la plus fréquente; le superlatif est imbēcüllissimus. Ancien (Accius) ; usuel et classique.

Dérivés : imbēcillitās et, dans la langue de l'Église, imbēcillōsus ; imbēcillo<sup>-</sup>.

On trouve dans les Scolies de Leyde de Juvénal 3, 28 l'explication imbecillis : quasi sine baculo; étymologie reprise généralement par les modernes. Toutefois, Lucrèce et Horace scandent *imbēcillus* avec  $\bar{e}$ ; la scansion *imběcillus* n'apparaît qu'à partir de Prudence. Faut-il admettre chez Lucrèce et Horace déjà la forme *imbeccillus*, qui serait à *imbecillus* comme *uaccillõ* à *uacilõ*, ou bien un allongement imposé par une nécessité métrique? Ou plutôt l'étymologie du scoliaste ne repose-t-elle pas sur un calembour?

#### imbellis : v. bellum.

imber, -bris m.: pluie; cf. P. F. 96, 21, imbrica tempestate pluuiam uidetur significare; et par extension « eau, élément liquide », emploi poétique sans doute sur le modèle de gr.  $\delta\mu\delta\rhoo\varsigma$ . Ancien (Plt., Enn., Cat.), usuel. Conservé seulement en logoudorien. M. L. 4278. Imber ne diffère pas de pluuia dans l'emploi, quoique certains établissent entre les deux mots la même distinction qu'il y a en grec entre  $\delta\mu\delta\rhoo\varsigma$  et  $\delta er\delta\varsigma$ . Imber a dù désigner à l'origine la pluie qui tombe, et pluuia (aqua) « l'eau de pluie ». Mais les deux sens se sont rapidement confondus et pluuia, qui se rattachait à un verbe, a triomphé de imber dans les langues romanes. V. le tableau comparatif des emplois de imber, nimbus, pluuia dans Thes. VII 1, 421, 60 sqq.

Dérivés et composés : imbrex, -icis f. et m. : tuile faîtière (sur la différence avec tēgula, v. Rich, s. u., et Isid., Or. 19, 10, 15, tegulae uocatae quod tegant aedes, et imbrices quod accipiant imbres). M. L. 4282; d'où imbricō, -ās, imbricātus, imbricātim; imbriculus « petite tuile creuse », M. L. 4284; et \*imbriceus, M. L. 4283; imbricus; imbridus (comme umidus); imbridis (cf. pluuiālis); imbrīlis; imbrinōsus (cf. grandinōsus); imbrifer == δµβοφδρος (poétique); imbri-citor : qui amène ou appelle la pluie (Enn.; épithète d'Apollon et de Jupiter); imbri-ficō; imbrigenus.

Le b de imber peut reposer soit sur \*bh, soit sur \*b. Si le sens de osq. anafríss était sûr, on aurait une indication pour bh; mais l'interprétation du mot dans la Tablette d'Agnone est très hypothétique; cf. Buck, Osc. Umbr. Gramm., § 98 b. De plus, la forme ne concorde pas avec la forme latine. L'indo-iranien a, d'une part, skr. abhrám « temps sombre, nuée », av. awram-« nuage » et, de l'autre, skr. ambhah « eau » et ambuh « eau ». La consonne finale de arm. amb, amp (génitif amboy, ampoy) « nuage » est ambiguë, par suite de faits phonétiques propres à l'arménien et de l'incertitude graphique qui en résulte. Le grec a อันธีpoç « pluie », thème en o-; le thème en i- du latin est dû à l'influence des mots du type september, -bris (cf. cancer). Le celtique a : gaul. Ambris, nom propre féminin. Aucun de ces mots ne concorde pleinement avec les autres, si bien qu'il est impossible de poser une étymologie exacte. Cf. ambrices.

imbractum, -ī n. : sauce piquante (Apicius). Emprunt au gaul. εμδρεχτον (Hes.).

Dérivé : imbractarium (Inscr. de la Graufesenque).

imbrex : v. imber.

imbūbinō, : v. būbinō.

imbulbitō, -ās, -āre: -are est puerili stercore inquinare, dictum ex fimo, quod Graeci appellant βόλδιτον, P. F. 29, 2. Hybride latino-grec attesté seulement dans Lucilius (1186), qui l'emploie en antithèse avec inter binō.

imbuõ, -is, -uī, -ūtum, -ere : imprégner; sens physique et moral : *i. cadõs amurcā*, Plin. 15, 33; et *i. aŭ mum tenerum opīniōnibus*, Cic., Att. 14, 13 B, 4. Anden (Enn., Plt., Acc.), classique. De là *imbūtus* : imprégai imbu, qui a une teinture de. Cf. M. L. 4286, \**imbūtum* et *imbūtiõ* (Quint.); *imbūmentum* (Gl.); *imbūtamentum* (Fulg.). Non roman.

It in the set of the

imitor : v. imāgō.

immānis : v. mānis, mānus.

immēnsus : v. mētior.

immineo : v. minde.

immõ (scandé peut-être aussi *imm*õ chez Plaute el Térence dans des groupes comme *imm*õ *uér*õ; cf. Stolz Leumann-Hofmann, *Lat. gr.*<sup>5</sup>, p. 16 et 169; Lindsay *Exrly Latin verse*, p. 256, et *Captiui*, p. 40; Thes. VII 1, 473, 17 sqq.) : particule exclamative qui, dans la langue parlée, introduit une réponse négative à un question posée ou une réponse contraire à la répons attendue, ou un renchérissement : « mais non (ou ma si), au contraire, bien plutôt ». Souvent joint comme proclitique à une autre exclamation qui le renforce *hercle, ecastor, edepol, enim, uêrõ, potius, uêrõ etiam, con trã*, etc. Forme expressive, ce qui explique la présena de la géminée. Ancien, usuel. Conservé en logoudorien, cf. M. L. 4288.

Sauf le rapprochement avec hittite imma « encora en plus », étymologie inconnue.

immolo, -ās : v. mola.

immūnis : v. mūnis.

immusulus : v. in-.

impaestātor : v. empaestātus.

\*impanerāre (in-) : est inuadere : uerbum a grada tractum quasi  $\pi \bar{\alpha} v \propto p \bar{\epsilon} \alpha \zeta$  consumere. Varro (587) : « eccle sia (?) in regiam arcam impanerarunt », Non. 59, 18. Le gloses ont impanerare, inuadere, CGL V 650, 58. On y trouve aussi un mot panera glosé rapīna. Sans explication; il n'y a rien à tirer de Nonius, dont le texte est corrompu.

impediō : v. pes.

impendō, -dium : v. pendō.

# impero, -as, -aui, -atum, -are : commander.

Dérivés : imperium : pouvoir, commandement; imperātor (torme archaïque ou archaïsante induperator, usitée par les poètes dactyliques pour éviter im perātor, Enn. Lucr.); imperātrīx; imperātārius; im perātītuus (époque impériale; i. modus gramm. προσταχτιχή ἕγχλισις); imperābiliter (Caton); imper tilā, ās, substitut de impērā dans la poésie dactylique, cl. B. Axelson, Unpoet. Wörter, p. 28; imperātrissa (cl. abbatissa, bas latin); imperantia, imperātus, -ūs, (cf. abbatissa, bas latin); imperantia, imperātus, -ūs, créations rares et tardives; le seul abstrait dérivé ancien est imperium; imperiālis n'apparaît que dans le Digeste.

Imperium désigne le pouvoir souverain (par exemple du père de famille sur ses enfants, du maître sur ses esclaves, , i la langue politique, le sens de imperium commandement, pouvoir souverain de prendre toutes commune d'utilité publique, même en dehors des lois »: d. Tac., A. 3, 69, minui iura quoties gliscat potestas. nec el laur, imperio ubi legibus agi possit, et la définition de l'imperator dans César, B. C. 3, 51, 4 : aliae sunt leati partes, aliae imperatoris : alter omnia agere ad praescriptum, alter libere ad summam rerum consulere debet. Impero est composé de in + paro et signifie proprement « prendre des mesures, faire des préparatifs pour mu'une chose se fasse », « forcer à produire » (cf. Vg., G. 1. qu'uno and Tranq. an. 14, et l'emploi de imperium dans Cic., Cat. M. 15, 51). Le développement du sens de commander » rappelle celui de « ordonner » en francais; cf. iubeo. Imperāre s'emploie encore au sens de se faire délivrer, réquisitionner », imperāre arma. obsides, frümentum, pecuniam; cf. au passif P. F. 92, 10. insti dies dicebantur triginta cum exercitus esset imperatus et uexillum in arce positum (sans doute souvenir d'une vieille formule). Dans la langue médicale, il a le sens de « ordonner » à côté de ordinare. La forme phonátique avec e intérieur a été conservée dans imperare. dont le sens est séparé de celui de parāre; mais a du simple figure dans comparāre, praeparāre (cf., toutefois. \*comperare, \*seperare), etc. Ancien, usuel. Imperator est représenté dans les langues romanes, en partie par des formes savantes, et en albanais, M. L. 4305; adimpero en vieux provençal, M. L. 165 a ; imperium en sarde, cf. IF 55, 306. Le celtique a : irl. impir, britt. amherawdr. Osg. embratur « imperātor », pél. empratois « imperatis » peuvent être empruntés au latin.

impes, impetīgō : v. petīgō et petō.

impetriö, -Is, -IuI, -Itum, -Ire : prendre les augures, inaugurer; cf. Cic., Diu. 1, 16, 28, ut nunc extis, sic tunc aubus magnae res impetriri solebant. Verbe rare et technique. A l'époque impériale, on ne rencontre plus que impetritum, -ī avec le sens de « présage favorable » dans Valère Maxime et Pline. L'abrégé de Festus note seulement impetritum : impetratum, P. F. 96, 5. Peutétre doublet de impetrare, cf. fulgurio et fulguro, arito et arito (Caton, Nov.), à valeur désidérative (v. H. Vogt, Symbolae Osloenses, 8, 98). Dans ce cas, v. patro.

impetro : v. patro.

impetus : v. impeto, s. peto.

impīlia n. pl. : chaussons de feutre (Plin., Dig.). Em-<sup>prunt</sup> au gr.¶έμπίλιον.

Dérivé : impiliarius (Inscr.); cf. J. B. Hofmann, Philologus 91, 463.

"impomenta : quasi imponimenta quae post cenam mensis imponebant, P. F. 96, 16. Sans autre exemple. Mot corrompu ou étymologie populaire?

imporciō : v. porca.

impos : v. potis.

- 311 -

impraesentiārum : v. praesēns.

improperō, -ās, -āre : blâmer, faire des reproches (avec le datif). Mot populaire, qu'on trouve pour la première fois dans Pétrone, puis dans la Vulgate. Contamination de *improbō* et de *uiuperō?* Dérivé : *improperium* (Itala, GL); cf. opprobrium. Le rapprochement de properō, ordinairement proposé, ne convient pas pour le sens. Conservé en italien, cf. M. L. 4320 et 4321.

in-

**imus**, -a, -um : qui est tout en bas. Forme de superlatif qui s'oppose à summus; cf. ital. da imo a sommo. Neutre substantivé : imum « bas, fond » et par extension « fin ». Catulle, 25, 2, en a tiré un diminutif imulus, non autrement attesté, amené par *oricilla*, auquel il est joint. Adverbe : imitus, synonyme tardif de funditus (Gell, Apul.). Le substantif imitäs est une construction de grammairien. Attesté depuis Caton. Conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 4327.

La forme ancienne est déterminée par osq. im ad-en « ab Imō », qui exclut plusieurs des possibilités d'étymologie envisagées. Au point de vue latin, *imus* semble être à *inferus* (v. ce mot) ce que summus est à superus ; *infmus* aurait été refait ensuite, sur le modèle de *intimus*, extimus, citimus, ultimus, etc., pour rétablir la transparence étymologique. Il faudrait donc partir de \**inf-mo*. Mais l'*i* initial ne s'explique pas en osque (à moins d'admettre un emprunt au latin), de sorte que l'on n'arrive à aucune certitude.

in- (im- devant labiale b, p, m : imberbis, improbus, immodestus ; il- devant l : illaudātus ; ir- devant r : irritus; nasale gutturale dans īgnotus) : préfixe privatif employé pour créer des formes adjectives et adverbiales, comme à-, àv- en grec; cl. probus, improbus, et demeuré naturellement dans leurs dérivés improbō, improbitās, etc. Ne s'emploie pas devant un verbe : le contraire de sciō est nesciō (malgré inscius) ; de legō, ncglego; de uolo, ne uolo > nolo, etc. (indecet est tardif et isolé, cf. sous ignosco); inusité également devant un substantif : le contraire de otium est negotium; mais Quintilien écrit inotiosus pour traduire agyolog. Cf. encore infandum à côté de nefās. Des formations comme iniūria, incūria sont au moins virtuellement dérivées d'adjectif; ingrātiīs ne vient pas de \*ingrātia, mais a été bâti sur grātiīs (adverbe, etc.), sous l'influence de ingrātus ; iniussū sur iussū ; inluuies est un calque poetique de alousia; inperfundies, inbalnities sont des créations artificielles de Lucilius d'après inluuies. Avec les substantifs, le latin a parfois des composés d'un type plus récent : āmens, demens, deformis, exlex; cl. aussi male, dans male sānus.

L'usage de in- privatif s'est particulièrement développé dans la latinité impériale (dans Ovide seul, on compte comme néologismes incommendātus, inconsumptus, incustôditus, indëflētus, indēlectus, indēlēbilis, indēplorātus, indēstrictus, indigestus, innābilis, innūbus, inobrūtus, irrequiētus); la poésie, les langues techniques et la langue de l'Église ont créé un nombre considérable d'adjectifs de ce type, dont beaucoup ont servi à traduire des adjectifs du type grec correspondant en &-:

cf. incrédulus = ἄπιστος; illaboriosus = ἀχάματος; illacrimābilis = ἀδάχρυτος; illaesus = ἀβλαβής; illae $t\bar{a}bilis = \dot{a}\chi \alpha \rho \eta \varsigma$ ; illämentätus =  $\dot{a}\chi \lambda \alpha \upsilon \sigma \tau \sigma \varsigma$ , etc. Cette formation s'est étendue à des substantifs : inapparātio  $(= \dot{a}\pi \alpha \rho \alpha \sigma \kappa \epsilon \upsilon \sigma l \alpha), infinitio (= \dot{a}\pi \epsilon \iota \rho l \alpha), imperturbatio$  $(= d\pi a \theta \epsilon_{i\alpha}), indēfīnītio (= dopioτia), inērudītio$  $(= \dot{a}\pi \alpha i \delta \epsilon \upsilon \sigma i \alpha, \dot{a} \mu \alpha \theta i \alpha)$ , etc. Ce sont des formes de la langue écrite et savante ; les langues romanes en offrent peu d'exemples : les seules formes abondamment représentées sont infans, dont le sens ne correspondait plus à l'étymologie ; infirmus, spécialisé dans le sens de « malade, infirme » et sans rapport sémantique avec firmus ; inimīcus, loin également de amīcus ; însipidus, însapidus « fade », en face de sapidus, spécialisé le plus souvent dans le sens de « sage »; integer, dont le rapport avec tango n'apparaissait plus nettement; inuïtus, en face duquel il n'y a pas de simple \*uitus. Quelques autres adjectifs ont survécu sporadiquement : immundus : log. bundu « diable », M. L. 4289 (mot d'Église) ; incrēdulus, M. L. 4362 (autre mot d'Église); iners, M. L. 4390; iniquus, M. L. 4439; insulsus, M. L. 4476; intactus, M. L. 4477; inualidus, M. L. 4526. Par contre. les langues savantes ont repris et développé cette formation à l'infini.

In- représente la forme à degré zéro \*n- de la négation  $n\breve{e}$  (v. ce mot); devant consonne, il répond à indoiran. a-, gr. &-, germ. un-, celt. an-; un composé comme  $ign\overline{o}tus$  répond exactement à skr.  $dj\overline{n}atah$ , gr.  $\&\gamma voroc$ . Devant voyelle, l'indo-iranien a an- et le gr. &v-; lat. indevant voyelle est analogique de la forme employée devant consonne; on attendrait \*en-. En revanche, l'oscoombrien an-, employé devant consonne, ainsi dans osq. am-prufid « improbē », ombr. an-takres « integrīs », est analogique de la forme employée devant voyelle, qu'on a dans ombr. an(h)ostatu « inhastātõs ».

in : préverbe et préposition. N'existe plus à l'état de particule indépendante ; une trace de son indépendance ancienne demeure peut-être dans les tmèses, du reste artificielles, de la poésie dactylique du type inque gredī. In représente un ancien en (cf. sans doute enmanom de l'inscription de Duenos, CIL I<sup>2</sup> 4, en urbid, inscription du lac Fucin, CIL I<sup>2</sup> 5), dont l'e passait phonétiquement à i devant certains groupes de consonnes (cf. imber, inciens, simplex), et en position atone (toutefois, on ne peut guère faire état de l'opposition enque (tonique), inaltod (atone) qu'on lit sur l'inscription de la Colonne Rostrale, CIL I<sup>2</sup> 25, en raison de l'inconséquence et des fautes de graphie du texte) ; la forme de in s'est ensuite généralisée : « en, dans » et « sur », en parlant de l'espace et du temps, que l'on considère les choses en état de mouvement vers un but (in et l'accusatif : gr. ɛlç), d'où un sens moral de « pour, en vue de » ou de repos (in et l'ablatif-locatif : gr. èv). Le sens est le même quand in est préverbe : cf. sum et insum, ferō et inferō, eō et ineō, mitto et immitto, iacio et inicio, etc. In- s'ajoute souvent à des inchoatifs, pour marquer l'entrée dans un état nouveau : incalesco, inueterasco, însuesco, etc. Le plus souvent se place devant le mot qu'il détermine; mais la langue poétique l'emploie aussi postposé, le plus souvent dans des groupes substantif + adjectif : tempore in omni, Lucr. 1, 26, etc. Panroman. M. L. 4328. B. W. sous en et dans.

La littérature archaïque ou archaïsante a consen quelques traces d'une forme renforcée de in : indu, cf. P. F. 67, 2, 12 et 15, qui a subsisté dans sieurs composés : indāgō, indaudiō, indipiscor, indi indigeō, indiges, indigitāmenta, indolēs, induō. La landu poétique hellénisante (Ennius) a en outre gardé, construit, quelques formes de mots, qui autrema n'auraient pu entrer dans l'hexamètre, du type ind grédī, indūpěrātōr.

In, dans le latin vulgaire, a servi, comme ab, de se i renforcer certains adverbes : ainsi inante, M. L. 438 incontra, M. L. 4361; incoram, Apul; insimul, M. 4465; intuncle), M. L. 4518. II y apparaît aussi comp préfixe augmentatif, par exemple inopimus « ualdé ôum mus », impinguis « valdé pinguis » d'après imping insobrius « ualdé sobrius », innozius (conjecture de Ma tin, dans Commodien, Inst. I 28, 3) « ualdé noxius » Niedermann, Essais d'étym. et de crit. verb. lat., p. 61 cf. indébilis, M. L. 4369.

Cf. gr. év, en face de évi (le latin ne permet pas déterminer si le point de départ de in est en ou en v. irl. in, britt. yn, got. in, arm. i (y- devant ynyall et. avec degré zéro, lit.  $\tilde{\ell}$  (sans doute v. sl.  $\rho \check{u}(n)$ , avec vocalisme zéro sous forme \*ŭn). On retrouve en no ombrien en. mais presque toujours postposé : osq. en tom-en « in censum », ombr. arvam-en « in aruam pél. pritrom-e « in prius »; toutefois, l'osque a une fo en eituas (latinisme?). A côté de ces formes, on a soit !! cien accusatif, soit l'ancien locatif; le latin, qui gardé le locatif que dans des survivances telles Romae, domi, Karthāgini, a remplacé le locatif par forme commune d'ablatif-instrumental-locatif là figure in. - La forme en, d'où in, du latin peut rend senter soit \*en (cf. gr. ev, got. in), soit \*n (cf. lit L'osco-ombrien a, comme préverbe, an- à côté de en ce an- peut représenter \*on- devant voyelle, ainsi dans ombr. anouihimu « induimino »; de là an- se sera étendu par analogie, ainsi dans ombr. andendu à de endendu « intenditō ». Mais l'ombrien a encore enel « inītō ». Le hitt. anda « dans, à, sur » correspond à ende Comme préposition et préverbe, l'indo-iranien n'a pa

de correspondant du lat. in, etc., mais  $\bar{a}$ , dont on a, su forme brève, un correspondant dans sl. -e, lit. -e pai posés.

A in se rattachent une série de formations dérivée inter, préverbe et préposition (un seul emploi adre bial dans Val. Fl.) « entre ». Proprement « à l'intérie de deux », par exemple Cic., Verr. 2, 2, 52, dies XLF û ter binos ludos « quarante-cinq jours dans l'espace com pris entre deux jeux ». S'emploie au sens local « enté parmi » ou temporel « durant, dans l'espace de ». Sé de premier terme à de nombreux adverbes composé intereä (sur lequel on a refait interhace), interibi, inter (cf. intrinsecus ; la finale est la même que celle de su en face de exinc, illinc, istinc, etc. ; peut-être demeu en v. espagnol, cf. M. L. 4513 a), interdum, interdit dé diés), qui ont plutôt le sens temporel.

L'abrégé de Festus signale aussi, p. 98, 25, interdui tim et interātim comme doublets anciens de interdui interim, le premier de interduo?, le second d'après per lātim?

Comme préverbe, inter- (intel- devant un l qui sui intel-lego), a le sens de : 1º « entre », inter-calo, -ci

pono, -uenio, etc.; 2º « par intervalles, de temps en pono, inter-aestuo, -mitto, -uīso; 3º enfin, dans temps ", entin, dans religies composés, inter, comme per, introduit une idée guerne de destruction de mont de privation, de destruction, de mort ; cf. intereo, interde privation, de la perimo, au mort, cl. intereo, inter-fició, interimo (cl. pereo, perimo); aussi interdico (de là, fició, interimo de intermorta feio, interneco (de là, la valeur intensive de inter-morior, inter-neco dans la la valeur interent. Ce dernier sens est ancien, comme le langue familière). Ce dernier sens est ancien, comme le langue lander, comme le montre l'existence dans les gâthâs de l'Avesta de antaramontre location activities de antars-mruye (v. interdīco). Toutefois, l'origine n'en est pas mruye sussi claire que pour per. Peut-être faut-il partir de la aussi chance i partir de la valeur spéciale prise par interdico (ou ses équivalents) dans la langue religieuse, où l'interdiction, la prohibidans la devait être marquée à l'origine moins par le verbe tion uovant par l'ablatif qui l'accompagnait : interlicere alicui igni et aquā « prononcer contre quelqu'un rinterdit qui l'éloigne du feu et de l'eau ». Interdico a nu servir de modèle aux autres composés qui sont souvent employés comme litotes (e. g. interficio en face de vent our part de contracte de la contracte de type plus courant, avec une valeur semblable : perdo, yereö; v. Benveniste, Noms d'agent et noms d'action en i.e., p. 120. — Pour intersum, interest, v. ces mots.

Inter st bien représenté dans les langues romanes, Inter 2526, deinter (depuis l'Itala); il figure aussi dans le groupe interambös « tous les deux », ital. entrambi, etc., M. L. 4486. Il a servi aussi à former des composés tardifs du type intercilium = µeodoppoov (tiré de inter cilia, cf. intercus, interuallum); \*intercoxium, M. L. 4488; \*interfurcium, 4490; \*interrüscum, 4497; intertignium, 4498; \*interuiscum, 4500; \*interrütile, 4501; intermedium, 4492 (cf. permedium « parmi »).

Locatif, ancienne forme en \*-ter ou \*-teri, qui à des correspondants hors du latin. Le vocalisme radical n'est pas net. Il y a un vocalisme plein, avec un a ambigu, dans skr. antár (et antari- dans antáriksam « atmosphère »), av. antar», v. p. antar; degré zéro dans v. h. a. untar « entre ». Le celtique, ambigu, a v. irl. eter, etar, corn. ynter. L'osco-ombrien a un a- initial qui ne peut être que prothétique : osq. an ter, ombr. an ter, ander; reci peut répondre à l'initiale de v. sl. quri « à l'intérieur », dont le q initial pourrait, il est vrai, reposer aussi sur \*an.

A côté de inter il a dû y avoir un adjectif \*interus du dedans, intérieur », qui n'est plus usité, parce que le suffixe marquant l'opposition de deux a cessé d'être productif en latin (cf. alter, uter), et qui a été remplacé par la forme munie du suffixe de comparatif, interior, comme dans tous les cas comparables, exterior, superior, etc. De interior, le neutre pluriel a été employé comme substantif : interiora « l'intérieur »; cf. M. L. 4490 a. A interior correspond un superlatif intimus (cf. extimus) « tout à fait intérieur, intime », cf. gr. ἐνδότατος, ἐσώτατος; substantif au neutre pluriel intima, -orum « la partie intime », M. L. 4503, et au masculin intimus « un intime ». Dénominatif (tardif) : intimo, -as : laire pénétrer dans ; spécialement « faire pénétrer dans les esprits, intimer ». Il y a aussi des dérivés, l'un classique et usuel, inter-nus (cf. exter-nus, etc); l'autre, tardif et rare, interulus : -a tunica. A \*ent(e)ro- se rattachent les adverbes, anciens ablatifs :

intrō : à l'intérieur (question quō; cf. Lucil. 1215 Marx). Adverbe, puis préposition à basse époque (Orose, Chiron, etc.). M. L. 4514 et 2527, deintro. D'où intrārsum, intrārsus (opposé à extrārsum), M. L. 4515 a; v. uertā; et les composés dont intrā est le premier terme, intrā-dūcā, -eā, introitus, M. L. 4515, -rumpā, -spiciā.

- 313 -

intrā, prép. : à l'intérieur de, sans dépasser, dans les limites de (contraire : extrā/citrā). M. L. 4508.

Hors du latin, interus a des correspondants (pour le vocalisme radical, cf. ce qui a été dit de inter) au sens de « intestins, entrailles »: gr. Évrepa, arm. enderk', véd. äntrám, skr. antrám, v. isl. idîr; le slave a à la fois jetro « foie » et etroba « entrailles ». Au sens général : skr. ántarah, av. antāro, à côté de skr. ántamah, av. antema- et lat. interior; intimus. En revanche, le groupe opposé de extrã, exterior est propre au latin.

De intrā dérive sans doute : intrō, -ās : aller à l'intérieur de, entrer dans : i. līmen, postēs, pomērīum. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4511. Ni dérivés, ni composés. La langue recourt à introitus (classique) pour désigner « l'entrée ». Une étymologie souvent adoptée le fait dériver de  $in + tr\bar{o}$ , verbe hypothétique dont le participe présent serait conservé dans la préposition préverbe trans; mais, outre que trans peut être autre chose qu'un participe, les Latins ne séparaient pas intrāre de interus, intrā, comme le montre le vers d'Afranius (R<sup>3</sup> fr. 5) qui oppose à intrāre une création analogique extrarc : simul limen intrabunt, illi extrabunt ilico. La formation de intrāre rappelle celle de penitus, penetrāre, cf. aussi recontro, -āre dans Tertullien ; et le type de dénominatif est aussi régulier que dans minister/ministrō, magister/magistrō. Cf. ags. inne « vers », innian « entrer ».

A inter se rattache encore l'adjectif de l'époque impériale interāneus (d'après extrāneus), substantif au neutre interāneum dans le sens de intestinum, peut-être sur le modèle de gr.  $\xiv\tau\epsilon\rhoov$ ; cf. M. L. 4487, interanea. Cf. aussi interāmen (comme abdōmen) dans Oribase et interāmenta, intrālia (Gl. Reich.); B. W. entrailles.

intus, correspondant à gr. ἐντός, avec un suffixe indoeuropéen qui est bien attesté en sanskrit, grec et latin ; le latin n'a pourtant pas le correspondant de ἐχθός, ἐκτός à côté de ex : de l'intérieur (= ἐνδόθεν; sens ancien; c'est le sens, du reste, des formations adverbiales en -tus, sub-tus, caelitus, rādīcitus, etc.; cf. Plt., Amp. 770, intus pateram proferto foras); puis simplement « à l'intérieur » (question ubi), cf. Apul., Met. 8, 29, intus aedium, sans doute d'après gr. ἐντὸς obxíaς. M. L. 4520; et 2528, deintus (ſr. dans), abintus.

De intus dérive intestinus : de l'intérieur. Substantivé intestinum, -ī n. (surtout au pluriel et féminin intestinae) « l'intestin », cf. gr. švrepov, et intestinus m. M. L. 4501 a (stentina, issu de \*istentina, avec métathèse). Cf. aussi intestinărius (= subaedănus); exintesterō comme ezenterō (un exemple tardif).

L'e intérieur ne saurait guère s'expliquer par l'influence du type f*änus/fünestus, tempus/tempestās, tempestīuus.* L'explication de Brugmann, IF 28, 295 sqq., par \*ontero-stīno-, skr. antara-sthā- est peu vraisemblable. Cf. clandestīnus et caelestīnus. L'hypothèse qui rattache intestinus à intexere (cf. Stolz-Leumann, Lat.  $Gr.^{5}$ , p. 225) n'est pas davantage à retenir.

Ina, -ae f. : mince feuille de papier ; ilia dicta ab ino, quae pars chartae est tenuissima, P. F. 92, 31 ; cf. 71, 4. Emprunt à l'accusatif de gr. 15, 1865.

inānis, -e : vide (par opposition à plēnus; joint à uacuus, cassus, cf. Lucr. 1, 439, seilicet hoc id erit uacuum quod inane uocamus), de là « vain » (sens moral) et « privé de, manquant de ». Dans la langue philosophique, ināne traduit ro xevóv. Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés : inānitās ; ināniae (mot plautinien) ; ināniō, -īs (rare, Lucr. et Pline) ; inānītiō (Isid.) ; inānītus (Gloss.), d'après xένωσις ; inānīmentum (Plt.) ; exināniō (classique, usuel) ; exinānītiō, etc. ; inānēscō. Composés : ināniloguus (Plt.) = κενολόγος (cf. inānilogistae, Plt., Ps. 255), d'où ināniloguium = κενολόγιον, κενοφωνία (Ital.).

Sans doute composé dont le premier terme serait innégatif et dont le second est obscur.

inaures : v. auris.

incānus : v. cānus.

incarduum, -In. : cœur du bois (Vit. patr.). Emprunt au gr. ἐγκάφδιον; peut-être à corriger en *incardium*. L'influence de *carduus* s'explique mal, en raison de la différence de sens.

#### incendō : v. candō, candeō.

incentio, incentiuus : v. incino, s. u. cano.

**\*inceps**: deinceps, P. F. 95, 10. De *\*im-cap-s*; cf. exim, etc., et is. Forme non attestée dans les textes et peutêtre tirée arbitrairement de deinceps.

incessō, -is, -IuI (un parfait incessī dans Tac., H. 2, 23; 3, 77; Luc. 5, 680), -ere: attaquer (sens physique et moral; synonyme de inuādō, petō). De là incessus avec le sens de « attaque » dans Tacite, alors qu'ailleurs incessus a seulement le sens de « marche » (cf. incēdō). Semble une formation désidérative de incēdō; cf. Fest. 226, 18: petissere antiqui pro petere dicebant, ea quidem forma uerbi qua sunt lacessere et incessere. Toutefois, étant donné l'apparition tardive de incessō, qui ne semble pas attesté avant l'époque impériale, il est possible qu'il soit formé sur incessus, d'après le rapport impetus/petō, par besoin de renouveler l'expression. Il est peu vraisemblable que incessō ait été refait sur incessī.

#### incestus : v. castus.

\*incicor (Pacuvius, Trag. 386) : v. cicur.

inciëns, -entis adj. : pleine, se dit d'une feinelle. Difficile à séparer du gr.  $xv \pm \omega \ll i$  se suis enceinte » et de skr.  $potayate \ll il$  se gonfle » (cf. cumulus?). La ressemblance avec le mot grec et le caractère technique du mot, qui est de la langue des éleveurs (Varr., Plt., Col.), amènent à se demander s'il n'y aurait pas d'emprunt au gr.  $\xi_{\gamma-}$ xuoç avec substitution d'un suffixe de participe présent d'après  $\xi_{\gamma}xv \pm \omega$ , comme dans praegnāns, q. u.

Conciens semble une forme créée par Apulée, Mund. 23, sur inciens analysé in-ciens (de cieo). incilis, -e : adj. employé au singulier dans in fossa « fossé, tranchée »; ou au pluriel incilia, ium fossae quae in uiis fiunt ad deducendam aquan derivationes de rivo communi factae, P. F. 94, 23 nique et rare.

Nom d'instrument qu'on a parfois rattaché à ca in-cido « ex eo dictus quod incidatur » Ulp., Die 21, 1, 5.

Pour la formation, cf. ancile, ancilia.

incīlō, -ās, -āre : increpare uel improbare, Non 12 36, qui cite des exemples d'Accius, Pacuvius, Lucius En dehors de ces exemples, ne semble attesté que de Lucr. 3, 963. Pas de dérivés. Sans étymologie

incipio : v. capio.

\*incitēga: machinula in qua constituebatur in conu uini amphora, de qua subinde deferrentur uina, p. F. 25. Emprunt au gr. ἐγγυθήκη venu peut-être Pétrusque. Non autrement attesté.

incitus, -a, -um; incitae, -ārum : v. citus, so cieō.

#### inclutus : v. clueō.

incohō (inchoō; sur la graphie, v. Thes. VII 1, 9 56 sqq.), -ās, -āuī, -ātum, -āre : commencer, entr prendre, ébaucher. D'après Servius, Ae. 6, 252, tun gio regi nocturnas incohat aras, le mot appartiende au vocabulaire religieux : est uerbum sacrorum. Mais dehors de cet emploi, aucun exemple attesté ne m firme la remarque de Servius ; le nouum delubrum hare de Cic., Dom. 51, peut s'expliquer par le sens on naire. Peut-être Servius le faisait-il dériver du gr « libation ». Ancien (Enn.), classique. Peut-être c servé en provençal, cf. M. L. 4359 b. Dérivés : incol tio. -tor. -tiuus, -mentum, tous tardifs. Etymologie obscure : le verbe est rattaché par les uns à com « pièce du joug où s'adapte le timon », incohāre ser « [se] mettre sous le joug, [s']atteler à », in cohumin cere (ce qui ne va pas avec le sens religieux que Servi attribue à incohāre) : d'autres le rapprochent de l' kahad « capiat », et incohāre serait équivalent de i pere. Vocalisme?

Une forme radicale *coh*-, *cah*- n'a guère de chance remonter à un type indo-européen. La graphie  $a_i$ semble influencée par des considérations étymo giques : rapprochement de  $\chi \acute{\alpha} \varsigma$  ou de  $\chi \acute{\alpha} r$ .

#### incola : v. colō.

incolumis, -e : intact, sans dommage, sain et sa vivant (par opposition à *mortuus*). Joint à salues L. 29, 27, 3). Mis en rapport avec calamitãs dans ci phrase de Cic., Planc. 5, 12, *incolumis a calamiti* 

Dérivé : incolumitãs, expliqué par Cic., Inu. 2 169, salutis tuta atque integra conservatio. An (Plt.), classique; rare à l'époque impériale. N roman.

A pris en partie la place de saluus ; c'est ur ten tout profane en regard de saluus qui est lié à salus Évidemment à couper in-columis ; sur le second ten du composé, v. calamitās, clādēs, \*cellō (2) et \*colum incoxō : v. coxim. incrocō : v. croccus.

incori, -ās, -āre : passer à la toise. Mot icomõ (inco-), -ās, -āre : passer à la toise. Mot iconique de la langue militaire, attesté à basse époque positio Maximiliani). Se dit des recrues. Dénominatif pasito Maximiliani). Se dit des recrues. Dénominatif de incuma, emprunt populaire au gr. ξγχομμα « enire de incuma, emprunt populaire au gr. ξγχριμα « enire de incuma, emprunt populaire au gr. ξγχριμα « enire de incuma, emprunt populaire au gr. ξγχριμα « enire de incuma, emprunt populaire au gr. ξγχριμα « enire de incu

incūria : v. cūra.

# incüs : v. cūdo. M. L. 4367.

**Jadāgō, -inis f.**: terme de vénerie « action de pousser logibier à l'intérieur d'une enceinte entourée de filets de chasseurs; encerclement »; puis au sens concret enceinte, réseau, cordon (de chasseurs, etc.) »; enfin, al'lépoque impériale, « investigation, poursuite ». Atfesté depuis Hirtius (mais le verbe est dans Plaute); doublet tardif : indāgēs, -is f.

A indägö correspond un verbe indägö, -ās (comme à A indägö correspond un verbe indägö, -ās (comme à digö, cāligāre; formīdōre; propāgō, propāgāre) et indāgor déponent (Varr., L. L. 5, 95) « suivre à la trace, traquer, dépister », puis, dans la langue commune, « rechercher » et « découvrir ».

Dérivés : indāgātiō, -tor, -trīx, -tus, -ūs, -bilis. Non roman.

Sur indāgātus coupė in-dāgātus a été formé à basse spoque perdāgātus (Claud. Mamert.) = peruestīgātus; d inuestīgātus.

De ind- (pour le préfixe, cf. ind-audio, ind-ipiscor) + ag-; cf. amb-āgēs.

inde: adverbe de lieu, du groupe de is, corrélatif de unde, marquant l'origine, le point de départ dans l'espace ou dans le temps « à partir de là, ou de ce moment. S'emploie également à la place d'un ablatif partifi ou d'origine (avec ex), e.g. Plt., Amp. 429, cadus erat uini, inde (=  $ex \ e\overline{o}$ ) impleui hirneam, d'où le sens de fr. en. Cl. indidem « du même endroit ». Fournit le second terme de nombreux composés; cf. deinde (dein), M. L. 525; exinde (exim), perinde, proinde, M. L. 6773; subinde, M. L. 8363. Ancien, usuel. M. L. 4368.

A juger par hin-c, istim, illim et par exim, l'élément de serait une particule non essentielle à la forme. peutêtre la même qu'on trouve avec  $\bar{e}$  dans  $d\bar{e}$ ; un t qui peut répondre à un ancien \*- $d\bar{e}$  figure dans des adverbes arméniens indiquant le point de départ : anzi « de là », usti c'd'où », andust « de là », etc. Mais on ne voit pas d'où sort la finale lat. -im : elle n'a de correspondant nulle par. Or, unde rappelle v. sl. kodo, kodŭ (otŭ kodu a le sens de unde), où il y a une nasale comme dans inde.

# indemnis : v. damnō.

index : v. dīcō.

indigena, -ae c. : indigène (opposé à aduena), autochlone = gr. ίθα-, αὐθι-γενής. De \*endo-gena, v. gignō 5°.

indiges, -getis : épithète appliquée à une catégorie de dieux, *Dī indigetēs*, qui s'oppose aux *dī Nouensidēs* (*Nouensidēs*) et qui semble désigner — tout au moins aux yeux des Latins — les dieux nationaux (Di patrii Indigetes, Vg., G. 1, 498), par opposition aux dieux nouvellement établis, cf. T.-L. 8, 9, 6, Iane, Iuppiter, Mars pater, Quirine, Bellona, Lares, Di Nouensiles, Di Indigetes, diui quorum est potestas nostrorum hostiumque, Dique Manes, uos precor, ueneror... Le Jupiter adoré à Lavinium s'appelait Iuppiter Indiges. Plus tard, quand on chercha un nom à ce dieu, on y vit Latinus, ou plus souvent Énée, qui était le fondateur de Lavinium : de là Indigetem Aenean dans Vg., Ae. 12, 794. Désigne toutes les puissances actives, de caractère religieux, qui, pour les anciens Romains comme pour tout l'ancien monde indo-européen (v. Usener, Götternamen), entouraient l'homme et que l'on invoquait dans les indigitāmenta.

Étymologie inconnue, comme le sens exact du mot; cf. Thes. s. u. Le sens de ombr. açetus, qu'on traduit par (*dīs*) Ancitibus (T. E. II a 14) nous échappe.

indigitō, -ās : appeler les dieux par leur nom, invoquer. Vieux terme du rituel, conservé seulement par les glossateurs (un seul exemple dans un texte de Tert., leiun. 16); cf. Thes. s. u.

Dérivé : indigitâmenta, -õrum : incantamenta uel indicia, P. F. 101, 15 L.; nomina haec numinum in indigitamentis inueniuntur, i. e. in libris pontificalibus, qui et nomina deorum et rationes ipsorum nominum (numinum var.) continent..., Serv., G. I 21.

Origine obscure; ni le rattachement à  $ai\bar{o}$  (par une forme \**ind-ag-itō*), ni la dérivation par *indiges*, auquel pensaient les Latins, ne satisfont; encore moins la dérivation par *digitus* (cf. Kretschmer, Gl. 31, 154).

indolēs : v. alō.

\*indrutico, -ās: exubérer. Hybride bas latin, dérivé du gaul. \*druto-.

indu, endo : v. in.

indulgeō, -ēs, indulsī, indultum, -ēre: être complaisant, indulgent ou favorable à (avec le datif *indulgēre sibī*, geniō, animō), par suite « se laisser aller à, s'abandonner à »; i. dolōrē, lacrimīs (avec l'accusatif chez les archaïques, e. g. i. iram, Lucil. ap. Non. 325, 36); indulge hospitio, Vg., Ae. 4, 51 : indulgent uino, Ae. 9, 165; cf. Non. 325, 33 sqq. Le sens premier était peut-être « accorder de l'espace ou du temps », ou « se relâcher pour »; « faire bonne part à »; cf. le sens technique dans Vg., G. 2, 277, indulge ordinibus « espace davantage les sillons ». Dans la latinité impériale, indulgēre a pris le sens de « accorder par faveur, concéder » : indulgēre alicuī ūsum pecūniae, etc. D'où, à basse époque, indultum n. et indultiō, -tor (Tert.), indultus, -ūs m. « permission, faveur ».

Autres dérivés : indulgitãs (rare et archaïque) ; indulgentia (classique) « douceur » (i. caelī, Vg., G. 2, 345), « indulgence, complaisance », qui à basse époque a le sens concret de « faveur » accordée à quelqu'un, spécialement « pardon, rémission d'une faute ou remise de l'impôt ». Indulgēre, indulgentia sont à peine représentés dans les langues romanes. M. L. 4385 et 4385 a.

Selon M. Vendryes, R. celt., 40 (1923), p. 429, indugeō représenterait \*en-dhlgh-ē de la racine \*dhlegh- qui marque le droit ou l'obligation; irl. dliged « devoir, - 316 -

loi », dligim « j'ai le droit, je mérite », thème en -ye/yo-, \*dhlegh-ye/o- ou \*dhlgh-ye/o-. « Indulgere représenterait le thème en -e-, marquant l'état, de cette racine et signifierait « être dans la situation de quelqu'un sur qui un autre a des droits »; indulgeo alicui veut dire « quelqu'un a des droits sur moi »; d'où « j'ai des devoirs. des obligations, des complaisances envers quelqu'un ». Mais jamais indulgere ne signifie « avoir des devoirs. des obligations envers quelqu'un »; au contraire, le verbe s'emploie plutôt d'un supérieur vis-à-vis d'un inférieur : « avoir des complaisances pour », le cas contraire se disant morem gerere. D'autre part, il faut tenir compte du sens concret de indulgere, qui est sans doute le plus ancien. S'il en est ainsi, on peut rapprocher gr. δολιγός, skr. dirgháh « long », gr. ένδελεγής« continu », v. sl. dlugu (et hitt. dalugi- « long »), dont, en latin même, L. Havet, MSL 6, 233 sqq., rapprochait largus; cf. Gauthiot, MSL 18, 345. Mais la coupe ind + ulgere est aussi possible (cf. ind-ipiscor, etc.). L'étymologie reste donc incertaine, comme le sens premier du verbe.

#### induō : v. exuō.

India : Inde ; Indus : indien. Emprunt au gr. Ίνδός, Ίνδία: v. B. W. sous dinde.

indusium, -i n. : vêtement de femme. Dérivés : indusiātus « vêtu de l'indusium »; indusiārius « tailleur qui fabrique l'indusium ». Mots plautiniens, repris par Apulée et Martianus Capella, par affectation d'archaïsme. Les étymologies de Varron, qui dérive le mot soit de induō, soit de intus, sont sans valeur. Indúsium. indusiātus sont empruntés, comme nombre de noms relatifs au vêtement et à la parure, au gr. ένδὕσις, ou \*ένδύσιον, de ένδύω « revêtir ».

industria, -ae f. : zèle, activité ; pluriel concret industriae « efforts »; souvent employé à l'ablatif industriā (avec ou sans ex, de) « de propos délibéré, à dessein ». et aussi à l'accusatif avec ob : ob industriam. Ancien (Enn., Plt.), classique, mais rare, surtout à l'époque impériale.

industrius : zélé, actif, attentif, etc. (joint à gnauus par Cic., Verr. 2, 3, 21, 53; à ācer, Tusc. 5, 20, 57-; opposé à ignauus, Tac., A. 12, 12; industrie est joint à dīligenter par Cés., B. G. 7, 60); industriosus; industricr, -āris (bas latin).

Les anciens avaient déjà reconnu dans industrius un composé, dont la forme ancienne indostruus (l. sans doute endo-) est donnée par P. F. 94, 15, qui la glose « quasi qui, quicquid ageret, intro strueret et studeret domi »; pour le sens de struere, cf. Caton, Or. inc. 19 : iure, lege, libertate, republica communiter uti oportet: gloria atque honore, quomodo sibi quisque struxit. Cette explication a souvent été considérée comme une étvmologie populaire, à tort sans doute. M. J. B. Hofmann l'a défendue en rappelant homér. Buorodoureuw, cité par Bréal, Essai de sémantique, p. 145; et M. Benveniste, R. Phil. XXII, 1948, p. 117, l'a confirmée en montrant que industria a bien originellement le sens de « activité secrète », industrius celui de « qui machine secrètement », et il est tenté d'y voir un « calque sémantique » de βυσσοδομεύων. La substitution de -ius à -uus serait due à l'influence du groupe des adjectifs en -ius (cf. gloria, inglorius; iniūria, iniūrius, etc.).

indutiae, -ārum f. pl. (singulier archaïque d'apres Aulu-Gelle 19, 8, 13) : suspension d'armes, trêve, Indu Aulu-Gene 19, 0, 101. Sacretaria dierum, belli feriage tiae sunt par cusuense parte depuis Plt.; rare et Varr. ap. Gen. 1, 20, 2. technique; demeuré peut-être en italien. M. L. 4388 technique; uemene pour le sens à exercipia. Rappelle dans sa formation le type de substantif féminin pluriel influe suppetiae, -ārum et, au moins par le suffixe, ötium, dont suppetiae, -ur une et, as maine L'explication qui derive le mot d'un adjectif de sens privatif \*in-dü-tus e qui ne le mot q un aujeun de tous private de qui as fait pas la guerre » (cf. duellum), v. Osthoff, IF 6, 17 fait pas la guerro - (... suspension d'armes n'implique pas la fin de la guerre : bellum enim manet, pugna cessa dit Aulu-Gelle 1, 25, 4. On a pensé à couper ind-uit et à rapprocher gr. αύτως « vainement », αύσιος « vain inutile » et le groupe de v. isl. audr « vide, désert Mais cette étymologie reste très incertaine; les autres le sont encore plus; v. Walde-Hofmann, s. u.

induniae : v. exuo.

inebrae : v. enubro.

inedia : v. edo.

ineptus, -a, -um : v. aptus.

iners : v. ars.

#### infandus : v. for.

Infans, Infantis (sur la nature de l'i, v. censeo, s. f. les langues romanes ont restitué i ; cf. infantia, M. I. 4393) : adjectif formé de in- privatif et du participe de for « qui ne parle pas, incapable de parler »; épithète s'appliquant surtout aux jeunes enfants, infans puer cf. Plt., Poe. Prol. 28; Lucil. 486, 566. Lucrèce emploie encore le substantif dérivé infantia avec le sens de « incapacité de parler ». Puis infans substantivé, infantia se sont employés au sens « enfant » (cf. le développe. ment de sens de gr. νήπιος), enfance »; c'est à ce sens que se rattachent les dérivés et composés (tous d'époque impériale) : infantārius, infantilis (d'après puerilis). infantulus, -tula; infanto « nourrir comme un enfant » (Tert.); infanticida, -cidium (Id.). Comme la période dans laquelle l'enfant est considéré comme incapable de parler finit à sept ans (cf. Quint. 1, 1, 18), on concoit que infans ait pu désigner l'enfant dans le sens ordinairement réservé à puer. Columelle dit ab infante, Celse ab infantibus dans le sens de a puero, a pueros. De plus, infantes formait couple avec parentes. Panroman, saul roumain. M. L. 4393, 4393 ab; B. W. s. u. - En arménien, c'est l' « animal » qui est désigné : anasun (littéralement « qui ne parle pas »).

Les participes proprement dits n'entraient pas en composition (v. Wackernagel, Altind. Gramm., II 1, p. 193 sqq.); et ce n'est qu'en vertu de développements secondaires que, même avec \*n- négatif, où le développement s'est produit le plus, il a été fait quelques composés de ce genre; en latin, les cas tels que infans, insciens, insolens, insons sont demeurés exceptionnels.

\*infendere : entreival, evaluatioal (Gloss.). Peulêtre composé de -fendo, comme offendo, ou tiré secondairement de înfensus.

infensus : v. fendo.

Inferiae, -ferius : v. -ferius sous fero. infertor : v. fero.

inferus, (infer ap. Cat., Agr. 149, 1, super inferque merus, -a, -um : qui se trouve par dessous, par oppo-ucinus), -a, -um : di se trouve par dessous, par oppotion à superus; de là substantivé, Inferī, -õrum « les sition a super monde souterrain »; Dī Inferī, par oppohabitanto a Di Superi. Ancien (Enn.), usuel. N'est mainsition que dans un seul dialecte du Tessin, M. L. 4400; tenu que demeuré en corse, M. L. 4394 a.

njera : en dessous (par opposition à suprā), plus bas. Adverbe et préposition (avec l'accusatif) ; sens physique at moral. Confondu avec intrā à basse époque. M. L. 4410; inferior, -oris (par opposition à superior) : qui est plus bas ; s'emploie de l'espace et du temps (de là le sens de « plus jeune, descendant »), du rang : inferiores les inférieurs »; infimus (anc. infumus), -a, -um : qui trouve tout au bas. Forme refaite pour remplacer inus, qui avait perdu sa transparence étymologique.

Dérivés : infimātis (création de Plt., St. 493, qui l'oppose à summates); înfimitas (Amm.); înfimo (Apul.). A basse époque, la forme ayant cessé d'être comprise comme un superlatif, on rencontre le comparatif infimior (Iren.).

Interus a un doublet infernus (cf. supernus, internus, etc.); d'où inferna, -orum « les demeures des dieux Inferi »; infernās, -ātis (Vitr.). La langue de l'Église a employé infernus m. dans le sens de « enfer », cf. interum, panroman, sauf roumain, M. L. 4397. celtique : irl. iffern, britt. uffern ; germanique : ags. fern, et en a tiré un adjectif infernalis.

Lat. inferus, infimus répond évidemment à skr. ádharah (av. abaro), adhamáh « qui est au-dessous », à côté de adháh « en bas »; le gotique a undar « sous » et l'arménien and « sous » (entre autres sens). Mais f n'est pas conforme à la phonétique du latin de Rome ; et la forme du mot serait dialectale, ce qui s'expliquerait par les emplois religieux de ce groupe (inferi, etc.). Toutefois, le sentiment qu'on avait affaire à un mot composé de in (comme dans infero) a pu jouer. Pour le sens de înfră. cl. secus.

infestus, -a, -um : 1º dirigé contre : infestis pilis procurrere, Cés., B. C. 3, 93; infestis signis; « hostile à. acharné contre », gens infestissima nomini Romano. Sall., C. 52; 2º « exposé au danger ou aux attaques, périlleux, menacé, infesté » : infestum iter, Cic., Phi. 12, 10; filii uita infesta, Cic., Rosc. Am. 11, 30; omnia infesta serpentibus, Sall., Iu. 89; opposé à tūtus, T.-L. 2, 49; cf. Gell. 9, 12, 1. Souvent confondu avec infensus, parfois même avec *infectus*. Ancien (Plt., Cas. 676); classique. Rare à l'époque impériale ; demeuré en espagnol, M. L. 4400 a.

Dénominatif : īnfestō, -ās « attaquer » et « infester » (Bell. Alex.). Dérivés tardifs et rares : înfestātio, înfestator

In-jestus contient sans doute le même second élément que manifestus, mais l'origine en est incertaine.

## Inficiō : v. faciō.

infit : il se met à, et spécialement « il commence à parler ». Synonyme de incipit, rare, archaïque et poé-

tique ; usité seulement à la 3° personne du singulier de l'indicatif présent. De in + fit de fio; cf. l'opposé defit « il manque ». V. Thes. s. u.

infitiae : v. fateor.

înfră : v. inferus.

infula, -ae f. (usité en prose surtout au pluriel infulae) : sorte de collier ou de diadème de caractère rituel, fait de flocons de laine teints en rouge et en blanc et noués à des intervalles réguliers par un ruban, uitta, de manière à former une longue tresse, assez semblable à un chapelet. Ancien, bien que non attesté avant Cicéron.

Dérivés : infulātus « qui porte l'infula » et. dans Festus, la glose exinfulabat : exer[c]ebat; infulas enim sacerdotum filamenta uocabant, P. F. 71, 25.

Ce terme religieux semble dénoncé par son f comme étant dialectal ; cf. toutefois la réserve faite sur inferus. Formes romanes savantes, sauf peut-être en espagnol. Origine inconnue.

#### Infumus, -fimus : v. inferus.

ingenium : v. genö.

ingens, ingentis adj. : très grand, immense; joint par Cicéron à immānis, immēnsus, Verr. 2, 3, 46, 110; de Or. 3, 19, 70. Sur la valeur emphatique de ingēns, v. Tér., Eu. 391-392, et Cic., Lae. 26, 98. Se dit des hommes et des choses. Comparatif et superlatif peu usités. Pas de dérivés. Attesté depuis Ennius, mais rare à l'époque républicaine; fréquent chez les poètes (199 exemples chez Virgile contre 19 de immensus) et chez les prosateurs de la latinité d'argent (Tite-Live, Sénèque), semble tomber en désuétude à partir du second siècle de l'Empire; toutefois, reparaît fréquent dans Aug., Ciu. D. (46 exemples contre 11 de immēnsus et 31 de infinitus), et dans la Peregr. Aeth., qui en a 20 exemples. Non roman.

Adjectif expressif qui n'a pas de correspondant évident (cf. peut-être gr. yiyac?) et qui a disparu en vertu de l'usure qui atteint normalement les mots avant une valeur affective. V. Ingverson, Eranos 48, 65.

#### ingenuus, -a, -um : v. genö. M. L. 4422.

ingluuies, -ei f. : plis de graisse du visage, d'après Varron cité par Serv., G. 3, 431 : ingluuies tori sunt circa gulam, qui propter pinguedinem fiunt atque interiectas habent rugas. Toutefois, le mot ne se rencontre qu'avec le sens de « gosier, gorge, jabot », cf. M. L. 4424, et aussi « gloutonnerie » (langue familière). Les anciens le rattachent à gula; cf. P. F. 99, 21, i. a gula dicta, hinc et ingluuiosus et glutto. Substantif d'un verbe \*ingluō (cf. inluuiēs : inluō) apparenté à gluttiō, ingluttīre; cf. M. L. 4423.

#### ingruo : v. gruo.

\*ingrūsia : ίνγρουσία · παρά 'Ρωμαίοις τὸ τοῖς ἀσθενέσι διδόμενον σιτίον, δ ούτε ζην ούτε αποθνήσκειν ποιεί (Suid.).

Sans autre exemple et sans explication.

inguen, -inis n. (usité le plus souvent au pluriel inguina, -um, d'où la bas latin inguina, -ae, Isid., Or. 4, 6, 19; autres formes tardives : inguinem, inguines (cf.

sanguen et sanguis), inguinorum, inguem) : 1º enflure, tumeur : 2º aine ; 3º endroit où la branche part du tronc (Plin.). Depuis Lucilius. M. L. 4433.

Dérivés : inguinalis, adjectif et nom de plante, amelle = βουδώνιον ; -ārius (Grég., Iren.).

Lucilius, qui fournit le premier exemple de inguen, l'emploie dans le sens de « enflure, tumeur » : inguen ne existat, papulae, tama, ne boa noxit (Luc. 1195), sens qu'on retrouve dans Celse 3, 5. D'autre part, inguen est exactement superposable, pour la forme, à gr. άδήν, -évoc « glande »; le rapprochement, proposé par de Saussure, MSL 6, 53, est séduisant, quoique gr. &- admette d'autres origines que -n et que  $\delta$  puisse reposer sur \*d ; mais v. isl. økkr « enflure » et økkvinn « enflé » ont aussi les représentants de \*n et  $*g^w$ , ce qui appuie l'étymologie.

#### initium : v. eō, ineō.

#### inluuiös : v. lauõ.

inmusulus, -ī (im-) m. : auis genus quam alii regulum, alii ossifragum dicunt, P. F. 99, 23; ales ex genere aquilarum est, sed minor uirium quam aquilae; quae nolucris raro et non fere praeterquam uere apparet, quia aestum algoremque metuit. Appellatur autem ita, quod subito et inexpectata se inmittat. id. 101, 1.

Ancien terme de la langue augurale, tombé en désuétude et dont le sens était perdu à l'époque impériale; cf. Plin. 10, 8, quidam post Mucium augurem uisos non esse confirmauere; ego (quod uerisimilius) in desidia rerum omnium non arbitror agnitos. Emprunté?

#### inolēscō : v. alā.

inquam, inquit : « dis-je, dit-il », employé en incise quand on rapporte ses propres paroles ou les paroles de quelqu'un; souvent après un mot sur lequel on veut attirer l'attention de l'auditeur ou du lecteur ; notamment dans des anaphores. En dehors de inquam, inquit, on rencontre aussi, mais plus rarement : inquis (classique), inquimus, inquitis, inquiunt, inquiat, inque, inquito (Plt., Tér.), inquibat, inquies, -quiet, inquii, inquistī; cf. Kühner, Lat. Gramm., 2e éd., I, p. 823. A basse époque, sur inquit, inquis s'est créée une 1re personne inquio (d'après aio?) ou inquo; d'où inquiens (Vulg.). La création même de ces formes, qui n'ont pas eu de vie véritable, montre que inquam avait cessé d'être employé. C'est surtout une forme de l'époque républicaine.

Inquam a l'air d'un subjonctif dont le sens serait « veux-je dire ». S'apparente sans doute à inseque, insece ; v. ces mots. Pour le vocalisme, cf. hom. ÉGRETE (de \*év-onere) à côté de évvéno. Mais on ne voit pas comment \*insquam aurait abouti à inquam (cf. tranquillus?).

#### inguilinus : v. colō.

inguino, -ās, -āuī, -ātum, -āre : souiller, salir (sens physique et moral). Ancien, classique. Demeuré peutêtre en catalan et en espagnol, M. L. 4450 a. Rapproché de cunire par P. F. 44, 11, cunire est stercus facere, unde et inquinare.

Dérivés, rares et tardifs : inquinābulum (Gloss.), inguināmentum, inguinātio; composé : coinguino (fréquent dans la langue de l'Église, où il trada μιαίνω), d'où coinquinātio.

 $\mu(\alpha(v\omega))$ , d'ou conquinance. Si cunire a un  $\bar{u}$  et repose sur \*quoini-, on poura rapprocher le quinā- de inquināre ; il y aurait alternar vocalique.

\*Insequo, \*Inseco? : 1re personne non attesta \*Inseque, insecue : inseques « narras, refers (Gloss.); insece, inseque « dic », impératif traduisant gr. έννεπε (Liv. Andr., Enn.); insexit « dixerit » (Enn.) Inc. 36; cf. P. F. 99, 10). Enfin, Caton aurait employ un participe *insecenda*, où le préfixe est privatil sens de *infanda*, semble-t-il; mais le passage d'Aul Gelle, 18, 9, 1 sqq., relatif à cet exemple est corrompti Cet auteur cite aussi une forme de substantif plura insectiones = narrationes.

Verbe vieilli dont il ne reste que des débris; compos \*en-sekw-ō. d'une racine \*sekw- « dire », dont on augu peut-être le subjonctif dans inquam et d'autres former dans inquis, inquit. Les formes insece, insecenda sont reformées par analogie sur \*inseco, de \*inseq(u)o aven chute phonétique du u devant o, et sur insexu, insexu, tiones, où le ku perdait son appendice labiovélaire de vant consonne.

L'ombrien a généralisé -k- : pru-sikurent « pronum tiāuerint » sukatu « dēclārātō ».

La racine \*sekw- « dire » est bien attestée : v. gall hepp « inquit », irl. insce « discours », hom. ἐννέπω (inpér. aor. ž-onere, de \*ev-onere) ; v. isl. segja et v. h. sagēn « dire », lit. sakaū, sakýti « dire » (et lit. or. seki « ie dis.»), v. sl. sočiti « indiquer ». Le sens de « racon ter », qui est maintenu en latin, se retrouve notamment en celtique : irl. scél, gall. chwedl « récit, nouvelle 1. en lituanien : lit. pāsaka « conte, récit ». La racine \*sela indique une déclaration publique, un récit fait devant un public, etc. Une racine homonyme a fourni sequer « je suis » et, dans d'autres langues, des formes comme got. saihvan, all. sehen « voir ». Peut-être est-ce la même à l'origine, mais rien ne l'indique plus en latin.

î(n)sicium, î(n)sicia, -iārius : v. seco.

Insideō, Insidiae : v. sedeō.

Insignis : v. signum.

insilia (gén. -ium?) : mot désignant un organe du métier à tisser, dont le sens précis est inconnu et qu'on rattache ordinairement à insilio (comme insidiae à insi deo?). Ne se trouve que dans Lucr. 5, 1353.

īnsipō, -supō : v. supō, sipō.

īnsitus : v. serō.

īnsolēns : v. le suivant.

Insolesco. -is (-eui tardif d'après inoleui), -ere : gonfler, s'enfler (sens physique et moral : s'enfler d'or gueil; cf. tumeo, intumesco). Rare; attesté chez Catol et, à son imitation, dans Salluste, puis Tacite et Justin au sens physique ne se rencontre que dans Tertullien et saint Jérôme : uterus insolescens, dit ce dernier; tan dis que Caton, ap. Gell. 6, 13, 15, écrit : ne Romania ad superbiam ferociamque et inmodicum modum insola cerent. Il faut sans doute en rapprocher insolens daug le sens de « excessif, arrogant, insolent », cf. Nep., Tim4 nihil umquam neque insolens, neque gloriosum ex ore ei

the etc.; mais le rapport entre les deux mots est obseil, on rattache d'ordinaire insolens à soleo (même for-out. on intans insole) du acces out. Un ractorie à source a source (même for-mation que infans, insons) : du sens de « inaccoutumé », mation que serie de « inaccoutumé », on serait passé à « qui passe la mesure ordinaire, exceson serait part insolesco aurait été bâti sur insolens avec si, etc. », et insolesco aurait été bâti sur insolens avec sil, etc. ", de inolésco; c'est ainsi que Tertullien aurait. influenco de activities que rertullien aurait, sur soleo, bâti exsolescere. Le sens physique de insosur soleo, se gonfler » serait récent et dérivé. M. Polisto KZ 35, 230 et Bull. Acad. Sc. de l'U. R. S. S., krovskij, KZ 35, 230 et Bull. Acad. Sc. de l'U. R. S. S., 1927, p. 127 sqq., a rapproché *īnsolēscō* des verbes germaniques du groupe de all. schwellen « se gonfler », manuques. ufswalleins « φυσίωσις ». Insolēns appartiendrait à la même racine, puis, en vertu de l'homonymie. urait été ensuite rapproché de soleo, insolitus (à moins du'il n'y ait eu à l'origine deux homonymes qui se eraient confondus); mais la présence du préfixe indevant un verbe marquant l'état est sans exemple. On a expliqué aussi insolesco comme fait par opposition sur a capara protection sur anterior coupe ex-solesco. Tout ceci incertain, des actions analogiques diverses ayant pu s'exercer.

De insolens dérivent : insolentia (classique), insolenter.

linstar n. indéclinable, usité seulement au nominatif et à l'accusatif : équivalent, qui tient la place de (glosé Διοίωμα, αντίτυπον, το Ισότυπον); cf. Cic., Brut. 51. 191. Plato mihi unus instar est omnium. Le sens premier est peut-être technique : « poids que l'on place sur un plateau de la balance pour faire équilibre, contrenoids # (instare, institor); cf. Cic., Off. 3, 3, 11, ut omnia... uix minimi momenti instar habeant ; Ov., Her. 2, 30. sed scelus hoc meriti pondus et instar habet; Virgile, Ac. 6. 865, dit de Marcellus : quantum instar in ipso. où instar, évidemment, équivaut à pondus, momentum, c'est-à-dire grauitās; cf. l'emploi de momentum dans T.L. 3, 12, 6, iuuenem egregium, maximum momentum rerum eius ciuitatis; cf. encore Colum. 12, 8, irim crihratam quae sit instar pondo quincuncem et trientem. Par extension : « valeur égale, image, ressemblance, compensation » (cf. T.-L. 28, 17, 2). Instar s'emploie souvent comme apposition suivie d'un génitif; cf. Vg., Ae. 2, 15, instar montis equum ; de là, à l'époque impériale, ad instar « à l'image de », d'après ad exemplar.

Le sens technique fait penser à gr. στατήρ, nom de poids (et de monnaie), aussi de la racine \*sthā-. Mais l'histoire du mot reste obscure. Ne semble pas attesté avant l'époque classique (Cic., Cés.). La forme instar sans e final est comparable à biber, mais semble plutôt être le neutre d'un adj. (cf. exemplar) qu'un infinitif à finale syncopée. Terme commercial, pour lequel une influence étrusque est possible.

Instauro, -as, -aui, -atum, -are : renouveler, recommencer, réparer, restaurer. Glosé avaveoi, redintegrat, renouat, recuperat. Peut-être ancien terme du rituel ; cf. l'emploi technique des dérivés : înstaurātīuī lūdī, Cic., Diu. 1, 26, 55, înstaurātio lūdorum, înstaurātīcius dies. - Verbe rare, surtout technique. Instauro est la forme anciennement attestée, avec le sens de « recommencer, restaurer ». Mais, à l'époque impériale, ce sens semble inconciliable avec le préfixe in-; aussi à instauro se substitue dans cette acception restauro (d'après resti-<sup>luo</sup>, instituo), qui ne semble pas attesté avant Tacite; et inversement instauro passe au sens de « offrir (pour

- 319 -

la première fois) », cf. Tac., H. 2, 70, 6, lactus ultro et tam propinquae sortis ignarus instaurabat sacrum dis loci ; dans Vg., Ae. 4, 63, instauratoue diem donis, il faut comprendre « et elle renouvelle chaque jour ses dons (aux dieux) ».

insula

Dérivés : înstaurātio, -tīcius, -tīuus ; restaurātio, -tor (tardifs).

Les anciens rapprochent instar, ce qui est impossible, mais qui a le mérite de fixer le sens à la fois de instar et de înstaurāre. Le verbe a dû d'abord signifier « donner en compensation, en équivalent » pour une cérémonie religieuse manquée, non conforme aux rites, etc., et par suite, dans la langue commune, « renouveler. refaire », etc. Cf. Serv., Ac. 2, 15, instar nomen indeclinabile est, licet Probus (Cath. gr. 4, 17) instaris declinauerit ut nectaris. Et caret praepositione quamuis Serenus luricus ad instar dixerit. Instar autem est ad similitudinem, unde non restaurata, sed instaurata dicuntur aedificia ad antiquam similitudinem facta. Conservé dans le v. fr. estorer, M. L. 4470; restaurāre dans it. ristorare. M. L. 7249.

Le maintien de la diphtongue au à l'intérieur du mot dans instaurare fait difficulté. Étymologie obscure : on rapproche gr. σταυρός « pieu », v. isl. staurr, got. stiurjan « établir solidement ». Faute de pouvoir retracer l'histoire du mot, on ne peut rien affirmer. Le simple stauro attesté à basse époque est une création récente, qui semble sans rapport avec instauro : v. ce mot.

instigo : v. stingo.

instita, -ae f. : ornement attaché à la stola d'une matrone romaine, consistant en un volant très large ou draperie cousue à la ceinture et tombant jusqu'à terre. Dérivé de instö, -āre; cf. antistes, -stita.

institor, -oris m. : colporteur, revendeur. Ne semble pas attesté avant l'époque impériale. Dérivé : înstitorius. De însisto « celui qui s'établit, s'installe avec son étalage ».

insubidus, -a, -um : sot. Adjectif rare, attesté dans Aulu-Gelle et Macrobe. V. subidus. L'étymologie cui nihil subit in mentem n'est qu'un calembour.

insula, -ae f. : île ; par suite « pâté de maisons » formant un îlot entouré par des rues qui l'isolent du reste de la ville, comme la mer isole l'île; puis « maison de rapport », par opposition à domus, aedes.

Dérivés : insulānus (-neus tardif), -ārius, -ātus, -āris, -ēnsis, -ōsus.

Les anciens expliquent insula comme si c'était le féminin d'un adjectif \*insulus issu de \*en salos « qui est en pleine mer » (cf. sēdulus, de sē dolo, etc.), gr. Evaλος (-λιος) : insulae dictae proprie quae non iunguntur communibus parietibus cum uicinis, circumituque publico aut priuato iunguntur, a similitudine uidelicet earum terrarum quae in fluminibus ac mari eminent, suntque in salo, P. F. 98, 31. Mais il peut n'y avoir là qu'une étymologie populaire (cf., toutefois, all. mod. Eiland, v. sl. ostrovů). L'indo-européen n'a pas de nom connu pour « île » et les noms indo-iranien et slave indiquent une ile fluviale. Le gr. vaoog (ion.-att. vnoog) a l'air d'un mot égéen; on a peine à ne pas penser à un rapport avec insula, qui proviendrait aussi du même groupe que

dor. νᾶσος, on ne sait par quel intermédiaire, et la phonétique fait des difficultés. Le rapport, séduisant, avec irl. inis, gall. ynys « Île » n'est pas plus clair. Attesté depuis Plaute. Roman. M. L. 4475; passé, par le roman, en v. h. a. insul(e), isila. Sur paene insula (Catul. 31, 1), y. Benveniste, Le français moderne, 1955, 1.

īnsulsus : v. sallō.

intāminātus : v. contāminō.

integer : v. tango.

intendo, -tus etc. : v. tendo.

inter, interior, intimus : v. in.

interāmenta, -ōrum n. pl. : agrès intérieurs d'un navire, varangues. Terme technique de la langue nautique, attesté une fois dans Tite-Live 28, 45, 15, correspondant à gr. ἐντερόνεια; pour le suffixe, cf. armāmenta.

interanea, -orum : v. inter, sous in. M. L. 4487.

intercapēdo : v. capio, p. 96.

#### intercus : v. cutis.

interdico, -is, -xi, -ctum, -ere : terme de la langue du droit : prononcer (dicere, cf. ius dicere, iudex) la formule qui met fin à un litige entre (inter) des personnes : rendre un arrêt : praetor interdixit de ui. Cic., Caec. 8 22; praetor interdixit ut unde deiectus esset eo restitueretur, id., ibid. 28, 80; de là interdictum n.; cf. Gaïus. Inst. 4, 139 sqq., 142 sqq. L'arrêt étant le plus souvent prohibitif, interdicere signifie en général « interdire », cf. Gaïus, Inst. 4, 439 sqq., certis'ex causis praetor aut proconsul auctoritatem suam finiendis controuersiis interponit... formulae uerborum quibus in ea re utitur interdicta cum aliquid prohibet fieri ..., et la proposition complétive de interdico est introduite par ne; mais, comme on l'a vu plus haut par les exemples de Cicéron, ce n'est pas là un usage exclusif. Toutefois, il semble que les interdits prohibitoires soient les plus anciens ; et le sens premier serait bien « interdire » (cf. Daremberg-Saglio. s. u.), ce qui est conforme à l'étymologie. Les gâthâs de l'Avesta ont, en effet, antara-mruye « interdico », qui correspond pour la composition, l'emploi et le sens à interdīcō, v. Meillet, BSL 25 (76), 1, 104. Sur la valeur du préverbe, v. inter, s. u. in. La construction ancienne est, comme le montre le rapprochement de l'iranien, i. alicui aliqua re, qui est maintenue dans la formule d'interdiction religieuse ignī et aquā alicuī interdīcere. Mais des constructions analogiques sont nées : i. algm aliguā rē; alicuī aliquid; alicuī dē aliquā rē; i. alicuī ut (sans valeur prohibitive) ; i. alicui nē, ou l'infinitif.

Dérivés : interdictio, -tor, -torius, -tus, -ūs (ces trois derniers tardifs).

interest : v. intersum.

interficio : v. facio.

interim, inter-dum,- nus, -ior, -ātim, -duātim ; intimus : v. inter, sous in.

interpolo, -as, -are : -re est immittere et interponere et nouam formam ex uetere fingere... et est tractum ab arte fullonia qui poliendo diligenter uetera quaeque quasi in nouam speciem mutant. Plautus Amphitryone (317) :

illic homo me interpolabit meumque os finget denuo, Non. 34, 1. Terme technique de la langue des foulons qui correspond pour le sens au gr. ἐπιγνάπτω; il y a un adjectif interpolus (interpolis) glosé ἐπίγναφος et qui signifie « retapé, remis à neuf » : Si uestimenta interpola quis pro nouis emerit, Dig. 18, 1, 45; (discernere) uestem interpolem a sincera, Fronton, p. 161, 2 N. De là « falsifier » et « falsifier en introduisant dans un texte, interpoler » (cf. Cic., Verr. 2, 1, 158).

Interpolo est-il le dénominatif de interpolus, ou -polo est-il a polio, comme duco, -ās à dūco, -is? Dans ce cas, interpolus serait reformé sur interpolo, comme inuidus sur inuideo. Les dérivés tardifs de interpolo, interpolator, -tio, etc., n'ont que le sens figuré. Ancien, usuel. Non roman.

Sur le rapport entre *polio* et *interpolo*, v. Vendryes, Donum natalicium Schrijnen, p. 702 sqq. Cf. *polio* 

interpres, -etis m. et f. : intermédiaire, courtier, chargé d'affaires; puis chargé d'expliquer, truchement, interprête; glosé  $\pounds p_{LTYPed_s}$ . Ancien (Plt.), usuel, classique. Dénominatif : *interpretor*,  $-\bar{a}ris$  : « expliquer, interprêter » et « traduire ». Le sens de « être courtier, n'est pas attesté. De là *interpretātiō*, etc.

Le sens de « courtier, négociateur » semble être le plus ancien; cf. Plt., Cu. 434, quod te praesente isti egi, teque interprete (il s'agit de l'achat d'une esclave); Cic., Fam. 10, 11, 3, utor in hac re (les négociations avec Lépide) adiutoribus interpretibusque fratre meo et Laterense et Furnio nostro. Il s'agit sans doute d'un terme de la langue du droit comme sequester. Le second terme du composé -pres est peut-être une forme nominale tirée d'un verbe disparu signifiant « acheter » ou « vendre » (cf. pour la formation locuplés et plère, super -stes et stâre), apparenté à pretium; v. ce mot.

intersum, -es, -ful, -esse : 1° être entre, parmi ; d'où, par extension, « assister à » (classique) ; 2° impersonnellement, interest « il y a de la différence entre » ; inter hominem et beluam hoc maxime interest quod..., Cic., Off. 1, 4, 11. De ce sens « il y a une différence entre le fait qu'une chose se fera ou ne se fera pas », par exemple quid interfuit, homo audacissime, utrum hoc decenneres an..., Cic., Verr. 2, 3, 61, on est passé facilement au sens de « il importe, il est de l'intérêt de », cf.  $\delta uapé$ petv. Interest alicuius ou meã, tuã (d'après meã, tuã,rēfert), ad, avec ut, nē; avec une particule interrogativeutrum... an ou an, quālis, quantum, quis. Ancien, usuel,classique.

intertrīgō, -inis f. : écorchure produite par le frottement, excoriation.

Dérivé : intertrīginosus. Le rapport avec tero, trītus a déjà été vu par Varron, L. L. 5, 176. Cl. impetīgo et intertrīmentum.

internallum, -I n. : d'abord terme de la langue militaire : opus pedum CX quod est inter uallum et legiones, ... a quibusdam internallum nominatum, Hyg., De munit. castr. 6; cf. Isid., Or. 15, 9, 2, -a sunt spatia inter capita uallorum. Tiré de inter uallos, comme intercus de inter cutem, etc. A servi de modèle à interspatium (Tert.). En passant dans la langue commune, le mot a pris le sens général de « intervalle ( $d\bar{e} loc\bar{o}$ ), interruption ( $d\bar{e} lempore$ ), distance (sens physique et moral), pause ». Ancien, usuel, classique.

- 321 -

Dérivés : interuallātus, d'où interuallō, -ās (Amm.); interuallātiō (Cael. Aur.).

intestinus : v. intus sous in.

intrā, intrō : v. in, inter.

intrinsecus : adverbe formé de \*intrim-secus (cf. extrinsecus) : à l'intérieur. Rare, archaïque et postclassique. De là, à basse époque, un adjectif intrinsecus, -a, -um (Cassiod.). M. L. 4513 a.

V. in, inter.

\*intriö : Infundö (Gloss.). Présent tardif fait sur le parfait intriuï, intristi et intrimentum; cf. CGL IV 99, 14, intrio : infundo uel(ut) : tute (hoc intristi) (citation de 74r., Ph. 317). Cf. contriö (Itala).

intro, -as : entrer. V. intrā, sous in.

intubus, -I m. (intibus, intubum, intibum n., intuba, \_tiba f., Gloss.) : chicorée, endive. Lire : le gr. ἐντυδον (Geop.) avec un diminutif ἐντόδιον (Gloss.) doit provenir du latin, v. André, Lex., s. u. Depuis Pomponius. Panroman (sauf roumain). M. L. 4521, Isous la forme jatibia : it. endivia, etc.

### intus : v. in.

innenio, -Is, -ueni, -uentum, -uenire : venir sur ou dans; d'où « tomber sur, rencontrer, trouver, découvrir; avoir des facultés d'invention ou d'imagination » (rhétorique). Dans la langue familière, sē inuenīre « s'y retrouver ». Le rapport avec uenio n'apparaît plus dans l'emploi ; le sens de « trouver, inventer » (sans différence avec reperio, cf. Plt., St. 109, 110) est dominant dans le verbe comme dans les dérivés : inuentor, -trīx, inuentio (terme de la rhétorique), inuentiuncula, inuentus, -ūs, inuentārium (Dig.), inuentīcius, inuentibilis (inueni-); ad- (= ἀνευρίσκω), red-inuenio, ces derniers tardifs. Le passage au sens de « trouver » a pu se faire par des emplois comme inuentre uiam, Tér., Eu. 247. i. uestigia. Le sens de « venir dans » est mis en évidence par Vg., Ae. 6, 8: pars densa ferarum | tecta rapit siluas. inuentaque flumina monstrat. Le russe a de même na-iti « trouver ». Ancien, classique ; non roman (mais inuentare est représenté, cf. M. L. 4527 a, et l'italien a rinvenire; v. B. W. trouver). La différence entre inuenio et reperio est peu sensible, mais inuenio est plus populaire que reperio, et celui-ci disparaît de la basse latinité; cf. Löfstedt, Philol. Comm. z. Peregr. Aeth., p. 234; Syntactica, II, 342, n. 3.

inuī : synonyme de incubī « ab incundo passim cum animalibus », Isid. 8, 11, 103. Formation en -uus du type assiduus, praecipuus, s'il n'y a pas là une étymologie populaire : il y a, en effet, un dieu Inuus, mentionné par Vg., Ae. 6, 775, et identifié à Pan et à Faunus, dont l'origine et le nom sont inexpliqués.]

inuideō, -ēs, -uīdī, -uīsum, -uidēre (quelques traces de inuideor à basse époque) : glosé correctement  $\beta \alpha \sigma$ xaíva, CGL II 256, 29, et correspondant pour la forme à gr. čníčhára; proprement « jeter le mauvais ceil à » : i. alicuī aliquid avec datif de la personne intéressée et accusatif de l'objet, comme ignoscere; la construction avec le génitif (Hor., S. 2, 6, 84), sans doute d'après le gr.  $\varphi \theta oveiv ruvoc,$  rappelle l'emploi du génitif après egëre, privare, avec l'ablatif (Tite-Live, Tacite, etc.) l'emploi de fraudäre (alqm alqā rē). Le sens et l'emploi sont indiqués par Cicéron, Tu. 3, 9, 20, nomen inuidiae, quod uerbum ductum est a nimis intuendo fortunam alterius, ut est in Melanippo (R<sup>3</sup> 424) : « quisnam florem liberum inuidit meum? » Male laine uidetur, sed preeclare Accius. Vt enim « uidere », sic « inuidere florem » rectius quam « flori ». Nos consuetudine prohibemur; poeta ius suum tenuit et dixit audacius. — De là dans la langue commune « envier », sens qui domine dans inuīsus « odieux », inuidendus « enviable », inuidus « en-

poeta ius suum tenuit et dixit audacius. — De là dans la langue commune « envier », sens qui domine dans inuïsus « odieux », inuidendus « enviable », inuïdus « envieux » refait sans doute sur inuïdeō d'après avidus, audeō, d'où inuïdia, M. L. 4534, sur lequel a été bâti inuïdiōsus; inuïdentia (Cic.); inuïsor « envieux » (tardif et rare, comme ōsor); inuïdiātus (Vit. Patr.).

Il y a allusion à la croyance au mauvais œil, dont le caractère indo-européen est établi par les déformations du nom de l'œil (v. sous oculus), cf. R. Wuensch, Berl. Phil. Woch., 1917, p. 77. Le slave exprime l'idée de « haïr » par ne-zooidéti, où intervient aussi le verbe « voir », mais d'une manière peu claire. I Cet emploi de inuideō a été rendu possible par le fait que, en face de uideō, les formes à préverbes ayant le sens de « voir » sont fournies par -spiciō : înspiciō, etc. V. la Latein. Gramm. de Stolz-Schmalz-Hofmann, 5° éd., p. 412. Sur la valeur de in-, v. ignōscō.

inuitō, -ās, -āuī, -ātum, -āre: inviter (alqm ad cēnam, in hospitium; tectō, hospitiō; inuitāre ut); puis dans un sens plus large: i. hostēs ad dēditionem « encourager à ». On trouve aussi dans la langue familière sēsē inuītāre « se bien traiter », cf. Non. 320, 35. Ancien, usuel. Conservé dans les langues romanes; cf. M. L. 4535, et \*conuītāre (sous l'influence de conuīuium), M. L. 2201. Étymologie inconnue. Les anciens voyaient dans le préverbe non le in- privatif, mais le in- de sens local, comme le montrent les rapprochements qu'on lit, par exemple, dans Lucilius, XXX (616), contra haec INVI-TASSE aut INSTIGASSE uidentur; Cic., Cat. M. 57, ad guem fruendum non modo non retardat, uerum etiam INVITAT atque ADLECTAT senectus.

Il doit donc y avoir ici un préverbe *in*- et un fréquentatif ou un dénominatif de l'adjectif \**uītu-s*; cf. *inuītus*? Le sens ancien serait « bien traiter, bien accueillir » (cf. *sē inuītāre*); le sens de « inviter » serait secondaire.

Dérivés : inuītātiō, -tor, -trīx, -tiuncula, -tōrius, -tus, -bilis, -mentum.

inuïtus, -a, -um : = ἄχων (ἀέχων), qui agit malgré soi, contre son gré : inuïtā Mineruā, i. e. « aduersante et repugnante netura » (Gic., Off. 1, 110), inuïtō nūmine. Sur l'emploi de l'ablatii absolu, v. Wackernagel, Vorles.<sup>2</sup>, I, p. 283. Ancien, usuel. M. L. 4537.

Composé du préfixe privatif *in*- et d'un adjectif en -to-, à sens actif \* $u\bar{u}us$  formé de la même racine qu'on a dans  $u\bar{\iota}$ -s « tu veux » (v. ce mot); cf. skr.  $v\bar{u}tdh$  « qui plaît, agréable »;  $v\bar{u}th$  « jouissance », etc. Les autres rapprochements proposés sont douteux.

inula, -ae f. : aunée, plante (depuis Lucr.). Sans doute emprunt de type populaire au gr. ἐλένιον avec

- 322 -

permutation de l et de n par substitution de suffixe ou métathèse du type \*alēna < \*anhēla. Le mot serait venu comme terme de cuisine, la racine de l'inula confite dans le vinaigre étant employée comme assaisonnement : cf. Hor., Sat. 2, 2, 44; 2, 8, 51. La forme francaise et l'emprunt germanique, v. angl. eolene, remontent à \*elena qu'on lit dans les Gloses, à côté de elna, ella, enula. Roman. M. L. 4522; B. W. s. u.

inuleus, -i m. (et inulea) : faon. Peut-être emprunté d'abord par la poésie (Prop., Hor.)? Le grec a Éveloç. νεδρός, Hes. ; pour la finale, cf. eculeus ; la longue initiale peut être un expédient métrique, pour éviter le tribraque; cf. Italia, ēgeria, etc. Les graphies tardives hinnuleus, hinnula (Arn.), hinnulus (St Ambr.), M. L. 4138 a, hinnicula (Ps.-Aug.), hinuleāginus (Probus in Verg. G. 1, 16) ont subi l'influence de hinnus, hinnulus.

inuolo, -ās, -āuī, -ātum, -āre : voler, πλέπτω. Mot de la langue familière ; cf. Catulle, 25, 6, remitte pallium mihi meum quod inuolasti; Pétr. 43, 4, ex qua [hereditate] plus inuolauit quam illi relictum est. Les gloses expliquent inuolāre par in uolam, i. e. in manum includere, CGL IV 100, 23; V 78, 34; ce serait quelque chose comme « escamoter, empaumer ». Mais uola ne semble pas avoir été très usité en latin; il n'y en a pas trace dans les langues romanes et inuolo est plutôt un composé de uolo « je vole », qui dans la langue des chasseurs s'appliquait à l'oiseau de proie se précipitant sur les volailles pour les emporter; cf. en français le terme de fauconnerie « voler la perdrix » (du faucon), etc., d'où est venu le sens de « voler » (d'un voleur). V. Stolz-Leumann, Lat. Gr.<sup>5</sup>, p. 26. De là, le mot serait passé par image dans la langue populaire. Conservé dans les langues romanes (fr. embler). M. L. 4538; B. W. emblée. Dérivé : inuolātor : κλέπτης (Gloss.).

inuoluulus, -i m. : sorte de ver ou de chenille qui s'enroule sur elle-même (Plt.). De inuoluo (cf. conuoluulus). V. h. a. wulluh, etc., de \*inuolucus?

Inuus : v. inuī.

io : interjection exprimant la joie; cf. gr. ιώ.

iocus, -i m. (pluriel ioci et collectif neutre ioca) : jeu en paroles, plaisanterie. Iocus, ioca s'opposent à sérium, sēria, dans un couple antithétique en asyndète ioca seria; cf. Cic., Fin. 2, 26, 85, quicum ioca, seria, ut dicitur. Uni également à lūdus « jeu en action »; cf. Cic., Off. 1, 29, 103, ut ad ludum et iocum facti uideamur; T.-L. 28, 42, 2 ludus et iocus. De là per iocum « par jeu, par plaisanterie ». Ancien, usuel. A supplanté lūdus dans les langues romanes, M. L. 4588. Panroman.

Dérivés : iocor, -āris et \*iocō, M. L. 4585; \*iocārius, M. L. 4585 a; iocosus (d'où irl. geocach); ioculus (Plt.), ioculor, -āris et \*ioculō, M. L. 4586; ioculāris, M. L. 4587; iocista « qui uerbis iocatur », CGL V 305, 17; 601, 48, hybride tardif avec suffixe grec. Iocor et ioculor ont à leur tour fourni les dérivés ordinaires. Souvent rapproché de iuuo, d'où iocundus.

L'intonation douce de o dans lit. jukas « plaisanterie » est embarrassante ; le lituanien a aussi *jüktis* « rire ». On rapproche des mots signifiant « formule prononcée » : ombr. iuka, iuku « precēs, uerba », et, dės lora, cée » : ombr. 10 Ka, 10 Ka - prier, langue », v. h. a. jehan m. gall. *ieith* « manière de parler, langue », v. h. a. jehan m. gail. *ieun* « manuel », dont le sens est éloigné.

Iouis : v. Iuppiter.

ipse, -a, -um; gén. ipsius, dat. ipsi: pronom-adjectit ipse, -a, -um; gen. epseud, and es démonstratifs qui intensi appartenant au group d'autre an relief une personne comme le gr. αὐτός, sert à mettre en relief une personne ou une chose, ou à l'opposer à d'autres : « même, hui même, elle-même (et pas une autre); propre; en pers sonne », et aussi à en affirmer l'exactitude ou l'authene ticité. Joint à un nom de nombre, signifie « exactement. précisément » (par opposition à ferē), e. g. : triginta dies erant ipsi, cum, Cic., Att. 3, 21. Par extension en sol erant tyst, cum, cum, cus, set g, advog = advog u sol, par sol, de sol-même » (cf. gr. advog = advog avog); en ce cas, souvent renforcée par sponte suā.

Dans la langue familière, d'abord sans doute celle des esclaves, ipse, ipsa désignent le maître, la maîtresse (en personne); cf. la réponse des Pythagoriciens : ipse dirit (αὐτὸς ἔφη), Cic., N. D. 1, 5, 10, et la glose ipse : prono.

Étant donné son sens intensif, ipse peut être renforcé par la particule -met, ipsemet; cf. aussi ipsippe []. ipsipte? ou bien -ppe représente-t-il une forme à géminée expressive?] : ipsi neque alii, P. F. 93, 15). La langue familière lui crée même des superlatifs : ipsimus (employé au sens de dominus dans Pétrone); ipsissimus, ct. gr. αὐτότατος. Ipse est souvent joint aux pronoms dé monstratifs : hic, ille, ou personnels : egometipse, semetipsum. L'intensif étant voisin pour le sens du pronom d'identité idem (cf. l'emploi de autos en grec), qui luimême n'est qu'un is renforcé, ipse et des formations dérivées de ipse se sont substituées à idem dans les langues romanes : e. g. istum ipsum > it. stesso; ipse dans certains cas est devenu démonstratif : eccu ipse > sud-ital. quessu, esp. aquese, etc., ou relatif : qualem ipsum > it. qualesso, etc. Le sens s'est affaibli au point que, dans un groupe de parlers romans, ipse a fourni l'article pour lequel les autres parlers ont recouru à ille. De metipsimum est dérivé le v. fr. medesme, fr. même, ital. medesimo; de \*ne ipse ūnum, l'ital. nessuno, etc. Panroman. M. L. 4541 et 5551; B. W. même.

Ipse est formé de i- nominatif sans désinence à côté de is (cf. ali-quis) + une particule de renforcement -pse, analogue pour le sens à -pte. La langue archaïque a encore des formes eapse, eopse, sapsa, sumpse; cf. aussi l'adverbe reāpse =  $r\bar{e}$  eāpse,  $r\bar{e}$  ipsā. Sur le modèle de ille, la finale de ipse a été fléchie, tandis que le thème devenait invariable. A l'époque archaïque, la langue hésite entre ipsus et ipse; le neutre est toujours ipsum; ipsud n'apparaît qu'à très basse date, quand ipse et iste tendent à se confondre. Dans la prononciation courante, ipse, qui avait en partie le caractère de mot accessoire, devient isse, comme le montrent les dérivés des langues romanes ; cf. ital. esso, medesimo. C'est à une prononciation de ce genre que se réfère l'anecdote de Suétone rapportant qu'Auguste legato ... consulari successorem dedisse ut rudi et indocto, cuius manu issi (codd. ixi) pro ipsi scriptum animaduerterit, Suét., Aug. 88. De là sans doute issula « petite maîtresse », Plt., Ci. 450. - Sur les formes sumpse, sapsa, v. sum pronom.

L'osco-ombrien a des formes voisines dont l'interpré-

fation étymologique n'est pas évidente : osq. essuf. ation ipse », ombr. esuf; v. Buck, Osc. Umbr. Gram., (5197, 5; Vetter, Hdb., p. 200.

197, sticule -pse ne se retrouve pas hors de l'italique. Elle est évidemment composée. Il s'y trouve, d'une Bille ou élément -p-, comme dans -pte (v. ce mot); in part, un ple (v. ce mot); in aple est glosé par Festus eo ipso, P. F. 97, 21; on a ple dans mihi-pte, meo-pte, etc.; sur cet élément -pe. particle spécial. - D'autre part, il y a -se, qui rappelle y la varticula augens de l'irlandais. Le contraste de inse la point de copte suggère l'idée que -p-se appartiendrait au nominatif et -p-te aux cas obliques, ce qui répondrait l'opposition ancienne de skr. sá (nominatif) à ta- aux autres cas.

Le hittite a pát « même ». Sur un rapport possible entre pát et lat. -pse, -pte, -pot (dans potis), v. H. Pedersen, Hittitisch u. die anderen i.-e. Spr., p. 77 sqg.: at en dernier lieu Benveniste, World, 10 (1954). p. 259 sqq.

\*ipsilles : bratteae in uirilem muliebremque speciem expressae, P. F. 93, 21; cf. F. 398, 28, (subsilles sunt auas ali ipsilles uo (cant, lamellae in sacri)s, quae ad rem Aininam omnium quae adhibent>ur maxime (creduntur necessa)rium. Ipsilles est rétabli dans le texte et l'abrégé d'après la glose de Festus lui-même ; les manuscrits ont insulices, ipsiullices, iipsullices. Sans autre exemple et inexpliqué. V. subsilles.

\*ipsiplices : αὐτόπτυκτα φύλλα, CGL II 91, 66. Cf. plico.

fra (graphie eira dans Plt., Tru. 262, 264, qui joue sur la ressemblance entre eiram et eram), -ae f. : colère. S'emploie au singulier et au pluriel. Correspond au gr. boyh et, à son imitation, désigne quelquefois en poésie la « passion », le « désir violent »; cf. Vg., Ae. 2, 575; Hor., S. 1, 2, 71. Celtique : irl., britt. ir.

Dérivés : īrāscor, -eris, īrātus sum : se mettre en colère, et sub-īrāscor, -rātus (Cic.); īrācundus : irascible : îrăcundia : irascibilité. Ancien, usuel ; roman, cf. M. L. 4542, 4543, 4544, et \*adīrāre, 166. A basse époque apparaissent aussi : īrāscentia, īrāscibilis  $(= \hat{\theta}_{0}\mu_{0}\kappa \delta_{\zeta}, S^{\dagger} J \acute{e}r.)$  et in *īrāscibilis* (= ἀόργητος), īrāscitīuus.

Les anciens différenciaient īrā, īrātus de īrācundia, -cundus; cf. Cic., Tu. 4, 12, 27, et Benveniste, BSL 34, 186; mais, en pratique, īrācundia est souvent le synonyme plus plein de ira; cf. Plt., Cu. 533, non ego nunc mediocri incedo iratus iracundia. La confusion est constante dans le De Ira de Sénèque.

Étymologie mal déterminée ; on ne sait même pas si lat. r représente ici s ou r. Le seul rapprochement plausible — mais nullement évident — est celui avec skr. isiráh « vif », hom. ἰερός « vif », v. isl. eisa « se porter vivement en avant ». Dans ce groupe, il y a des mots qui, par le sens, rappellent lat. īra : av. aēšmo « colère », lit. aistra « passion violente ». V. aussi gr. olorpoç et olux chez Boisacq.

\*irceus, -I m.? : genus farciminis in sacrificiis, P. F. 93, 10 et 101, 9. Sans exemple. Sans doute à rapprocher de hirciae.

lriö, -önis m. : vélaret et vélar, plante dont le nom grec est έρύσιμον (Plin.). Sans rapport avec iris, qui vient du grec.

Ironia, -ae f. : ironie. Emprunt savant (depuis Cicéron) au gr. εἰρωνεία.

Dérivés tardifs : īrōnicus, -cē. M. L. 4545 a. b? Celtique : irl. iroin.

irpex, irpus : v. hir-,

irrītō (inr-), -ās,- āuī, -ātum, -āre : provoquer, exciter. d'où « irriter ». Ancien (cf. Plt., Cap. 485), classique.

Dérivés : irrītāmen, -mentum; irrītātio, -tābilis, -bilitās ; irrūtātor, -trīx, -tus, -ūs, tous littéraires et en partie tardifs.

La langue impériale (Pline, Columelle, etc.) emploie aussi dans le même sens prorito, formé d'après prouoco (proritator, Itala), pour renouveler l'expression ; et Priscien. GLK III 67, 20, cite un simple rito qu'il a peutêtre recréé d'après irrīto. Les rares représentants du verbe dans les langues romanes remontent à inritare. M. L. 4547. Mot expressif, sans étymologie.

# irritus (in-), -a, -um : v. reor.

irrumō, -ās : donner à sucer ; mot vulgaire de sens obscène opposé à fel(l)ō (Cat., Mart.), employé comme terme d'injure; cf. fr. bougre, foutre.

Dérivés : irrumātor, -tiō, -biliter. V. ruma, rumis

\*irtiola (uītis) : sorte de vigne (Colum., Pline). Sans étymologie. Le rapport avec Hirtius est en l'air.

is, ea, id (ancien accusatif im, em « eum », P. F. 92, 1; 41, 7; 67, 23; nominatif pluriel eis, eeis, ieis (inscription de l'époque républicaine) ; datif-ablatif ībus, e. g. Plt., Mi. 74; le génitif pluriel eum attribué aux « antiqui » par P. F. 67, 23 est sans exemple) : adjectif-pronom de renvoi (et non démonstratif; aussi ne comporte-t-il pas de particule épideictique, comme hic, istic, illic). Reprend ou annonce souvent un relatif précédemment énoncé ou qui va l'être : quō annō... eō annō, ou eō anno... quo; cf. Cic., Off. 2, 6, 22, male res se habet cum quod uirtute effici debet, id temptatur pecunia. De là les groupes : is qui; id quod, ideo quod (cf. ideo) et propterea quod, quia; quõ... eo (quo magis... eo magis); eo, id... ut; in eo est ut. Is est proprement le corrélatif de qui. On le trouve même joint à qui de manière pléonastique dans des phrases comme Plt., Tri. 1023, inter eosne homines condalium te redipisci postulas? | quorum eorum unus surrupuit currenti cursori solum. Peut reprendre également un substantif sans relatif, par exemple Plt., Poe. 302, aurum, id fortuna inuenitur, natura ingenium bonum « de l'or, cela se trouve par hasard... »; T.-L. 1, 19, 1, urbem nouam, conditam ui et armis, iure eam legibusque de integro condere. Ainsi is a pu s'employer dans des suites comme Tér., An. 221 sqq., fuit quidam senex | mercator : nauem is fregit apud Andrum insulam; | is obiit mortem; Cés., BG 1, 12; flumen est Arar... id flumen...

Is, qui avait une valeur faible et des formes monosyllabiques facilement élidables ou méconnaissables, a été concurrencé par les démonstratifs, surtout par ille, à mesure que le sens de ceux-ci s'affaiblissait et que la langue tendait à les remplacer eux-mêmes par des formes plus pleines et plus expressives dont témoignent les langues romanes. Îs n'a survécu qu'en liaison avec ipse dans idipsum, it. desso. M. L. 4256.

--- 324 ---

Des cas anciens de is ont subsisté dans les adverbes de lieu  $e\bar{o} \ll la$ , avec idée de mouvement (cf.  $qu\bar{o}$ ),  $ade\bar{o}$ ,  $e\bar{o}$  usque, M. L. 2877;  $e\bar{a} \ll par la », ancien ablatif fémi$  $nin, scil. ui<math>\bar{a}$ ; cf. eätenus. Cf. aussi ante $\bar{a}$ , poste $\bar{a}$ , praetere $\bar{a}$  (en face de posth $\bar{a}c$ , praeterh $\bar{a}\bar{b}$ ); aruorsum ead, Sc. Bac., osq. post exac (= posth $\bar{a}c$ ), Tab. Bant. Au même thème que is appartiennent  $ib\bar{t}$ , inde (et im : exim, interim), ita, item, itidem et iterum. L'ablatif e $\bar{o} \ll pour cela »$ a servi aussi de particule à sens causal; cf.  $e\bar{o}$  quod (qui dans le bas latin a pris le sens de quod), id e $\bar{o}$ . Le radical de is a fourni les composés  $\bar{i}dem$ , ipse et figure dans hic.

Is, ea, id est dérivé d'un thème \*ei-, i-, élargi en \*eyo-, \*eya- (au féminin) pour la plupart des cas.

En indo-européen, le radical \*ei- servait à fournir la forme du nominatif : skr. ay-dm (masculin), iy-dm (féminin), id-dm (nominatif-accusatif neutre); le reste de la flexion était obtenu avec \*e/o- : skr. d-sya (génitif), d-smai (datif), etc. Cet état de choses se maintient dans la forme latine à particule préposée servant de démonstratif : h-i-c, accusatif h-un-c, h-o- $di\bar{e}$ . Dans la flexion de is, les formes de \*e/o- ont été remplacées par le dérivé eo- : ser retrouve en germanique : got. is (le neutre est ita). — Les formes des autres langues manquent de netteté.

En osco-ombrien, on a osq. *iz-ic* « is », iúk, *ioc* « ea », id-ik « id », *ion-c* « eum », *iusk* « iī », eisun-k « eõrum » et ombr. er-ek « is », eř-ek « id », er-u « eõrum », etc. Il y a un datif du type ancien dans ombr. *esmei* « huīc », cf. skr. *dsmai* « à lui ».

Sur le parallélisme des formes de *is* et de *quis*, v. Ernout, Morphologie, § 108 sqq.

iste, ista, istud (et avec particule épideictique isti-c, istaec, de \*ista-i-ce, istuc : avec particule interrogative isticine, de \*istece-ne) : pronom et adjectif démonstratif « celui-ci, ce, cet », dit de la 2e personne, parce qu'il renvoie généralement à une personne ou à un objet dont un interlocuteur a parlé ou auquel on s'adresse ; a pris de là, dans la langue du barreau, une nuance péjorative « l'individu dont tu parles ou que tu défends [et qui est méprisable] », sens qu'il a aussi dans la langue courante; cf. quae est ista praetura? « quelle est cette préture qui est tienne? », Cic., Verr. 2, 2, 18, 46; cum enim tuus iste stoicus sapiens dixerit, Cic., Ac. 2, 38, 119; non erit ista amicitia, sed mercatura, Cic., N. D. 1, 44, 122; animi est ista mollities, non uirtus, inopiam paullisper ferre non posse, Cés., B. G. 7, 77. Le sens personnel de iste apparaît ensuite affaibli et, à l'époque impériale, a tendu à remplacer hic dans le sens démonstratif; cf. Marouzeau, MSL 20, 80. Panroman, seul ou précédé de ecce (cf. Peregrin. Aeth. 14, 2 et 5). M. L. 4553.; B. W, ce, cet, cette, ces.

Adverbes de lieu : istāc, istāc (-tāc, -tā), istinc (-tim), istāc ; istārsum (Tér.) : cf. hārsum.

Iste se compose d'une particule préposée is- et d'un démonstratif te; la structure est donc comparable à celle des deux autres démonstratifs personnels, *hic* et *ille* (v. ces mots).

La particule *is*- ne se retrouve pas hors du latin. Il est difficile d'y voir une forme fixée de *is*. L'ombrien a une formation parallèle à celle de *iste*, mais avec particule *es*- dans ombr, est u « istum », est u, *esto*, *esta*, « etc. L'élément fléchi est le démonstratif correspondant à skr.  $t\dot{a}$ ,  $-t\dot{a}$ , gr.  $\tau \circ$ ,  $\tau \overline{a}$ , got. pa, po, etc. Le nominatif singulier était de la forme skr.  $s\dot{a}$ ,  $s\dot{a}$ , gr.  $\dot{b}$ ,  $\ddot{a}$  (ion, att.  $\dot{\eta}$ ), got. sa, so; le latin n'a pas conservé ce jeu, pas plus que le slave, qui a  $t\ddot{a}$ , ta au nominatif, et le litua nien, qui a  $t\dot{a}s$ ,  $t\dot{a}$ . — Le radical du démonstratif est resté largement représenté dans les adverbes anaphoriques tum, tam et leurs dérivés, dans tot, etc. (v. ces nots), tandis que les adverbes de lieu appartiennent

au groupe de  $\omega_1, \omega_2, \ldots, \omega_n$ Dans l'autre langue qui a constitué un système de démonstratifs personnels, l'arménien, c'est aussi le radical *t*- qui a fourni le démonstratif de 2<sup>e</sup> personne : -d *da*, *ayd*, etc. Et, en effet, le démonstratif à radical *t*servait à montrer ou à renvoyer à quelque chose de dé nommé; il n'indique ni ce qui est proche, comme les démonstratifs représentés en latin par *hic* et par le groupe de *cis*, *citrã*, ni ce qui est éloigné, comme les démonstratifs à *n*-, *\*l*- et \* $\mu$ -.

#### issula : v. ipse.

ita : adverbe du même thème que is, id, signifiant « ainsi ». Spécifie une chose dite ou qui va être dite : ita constitui fortiter esse agendum, Cic., Clu. 19, 51. Répond à une question posée : « comme je dis, comme tu dis », etc., d'où « oui »; ainsi Plt., Mi. 1262, militem pol | tu aspezisti. — Ita; Tér., An. 849, quid istic tibi negoti est? — Mihin? — Ita.

Ita est le corrélatif de ut, comme is de qui, ibi de ubī. etc. ; ainsi : non ita amo ut sani solent | homines. Plt., Mer. 262; ut homost, ita morem geras, Tér., Ad. 431. de là, dans les formules d'affirmation, ita me Venus amet ut ego te numquam sinam « Puisse Vénus m'aimer dans la mesure où ... aussi vrai que », Plt., Curc. 209. Ita s'emploie même seul dans ce sens, sollicitat, ita uiuam (aussi vrai que je veux vivre), me tua ualetuda. Cic., Fam. 16, 20, 1. Ita peut annoncer une chose qui va être dite, ainsi ita est amor : ballista ut iacitur, Pit. Tri. 688 ; de là ita... ut « ainsi... en quelque sorte, dans la mesure où » : et tamen ita probanda est mansuetudo. ut adhibeatur rei publicae seueritas, Cic., Off. 1, 25, 38, C'est de cet emploi qu'est sorti le sens de ita ut consécutif : de telle manière que, de telle sorte que, tellement que. Usité de tout temps. Non roman; cf. toutefois M. L. 4554.

ilaque : « et ainsi », par suite « les choses étant ainsi; conformément à ce qui précède; c'est pourquoi, aussi ». Ita constitui fortiter agendum, itaque feci, Cic., Clu. 19, 51; Dumnorix ciuitates suo beneficio habere obstrictas uolebat. Itaque rem suscipit, Cés., B. G. 1, 9, 3 et 4.

item : même sens que ita, mais avec une particule -em ajoutée, cf. *īdem* (v. ce mot). A également ut pour corrélatif : proinde eri ut sint, ipse item sit, Plt., Amp. 60. A tendu néanmoins à se différencier de ita en prenant le sens de « de même, également, aussi », peut-être sous l'influence de *īdem*; cf. Romulus augur cum fratre item augure, Cic., Diu. 1, 48, 107. De là l'emploi dans une énumération : item... tertiõ... quartõ, Varr., R. R. 1, 16, 3.

*itidem* : adverbe formé de *ita* + *dem*, avec particule de renforcement. Même sens que *item*. Particulièrement fréquent dans la langue des comiques, qui reproduit la langue de la conversation ; ne semble plus employé à

Jépoque impériale, sauf chez les écrivains archaïsants. spoque ancien de la famille de is qui ne soit pas severbe de lieu (par ailleurs, on a tum, tam, etc.). adverne effet une forme indo-européenne conservée, C'est en effet une forme indo-européenne conservée, d'est en conservée, répondant à skr. iti « ainsi » (du radical u-, l'Avesta a de même uiti « ainsi »). L'a final, issu de i.-e. \*-o, y de meure, tandis qu'il est anui dans le corrélatif lat. est demours, et aliuta, il est vrai, et de uti-que, uti-nam; it (à côté de aliuta, il est vrai, et de uti-que, uti-nam; mais aliuta peut avoir été bâti sur ita, et utique, utinam mais autor peuvent être issus de \*utei-que, \*uteinam avec abrègement iambique). L'ombrien a, avec particule postposee, itek « ita ». Cet adverbe s'est maintenu seulement n italique et en indo-iranien; il serait du groupe des en itangue technique religieuse et juridique ; ita a dù figurer dans des formules; en sanskrit, iti s'est a un pervé notamment dans les énonciations.

Italus, Italia (*i* chez les dactyliques par nécessité métrique, e. g. Vg., Ae. 1, 2) : Italien, Italie. Osq. víteliú, vítelliú « Italia »; et *Vitulī, Vitulāria uia.* Sans étymologie. Le rapprochement de *uitulus*, qui fait de l'Italie « la terre des veaux » (F. 94, 9 L.), n'est qu'un calembour. Sans doute mot indigène (illyrien?).

### iter : v. eō.

iterum adv. : pour la deuxième fois, semel atque iterum. Ancien, usuel. Conservé seulement en v. logoud. M. L. 4557.

Dénominatif : *iterõ* : répéter (d'où « dire sans cesse, aller répétant » : *infidum esse iterant*, Plt., Tri. 832), renforcé à basse époque par le préfixe *re* : *reiterõ* (Donat). Dans la langue rustique, *iterõ* a pris le sens tochnique de « labourer une seconde fois » (d'où les gloses *iterat* : δρόττει, GGL II 91, 14; *iteratum*, πάλιν σκαφέν etc.; pour le sens, cf. fr. *biner*], sens qui est passé dans les langues romanes; cf. e. g. esp. *hedrar*, M. L. 4556, et *reiterõ*, M. L. 7188.

Dérivés : iterātiō ; iterātīuus (terme de grammaire) = frequentātīuus ; iterābilis (bas latin) ; iterāmen, iterātim, -ātō, iteritās (tardifs).

Du groupe de is, il y avait deux formes de l'adjectif marquant opposition de deux; l'une repose sur i-, c'est celle de skr. itarah « autre » (par rapport à un seul terme) et de lat. iterum, neutre devenu adverbe; l'autre repose sur \*e/o-, c'est celle de ombr. et ram-a « ad alteram », av. atārō « celui-ci (de deux) » [corrélatif de yatārō « lequel (de deux) »], v. sl. jeterŭ « un » (qui a perdu son sens propre, par suite du fait que le suffixe -tero- n'est plus vivant en slave). — Cf. aussi lat. cēterī.

#### itō : v. eō.

iuba, -ae f. : 1º crinière du cheval ou de tout autre animal; 2º toute espèce d'objet comparable, aigrette, panache, etc. Ancien (Enn.), usuel. Conservé seulement en logoud. M. L. 4595. De là *iubātus* (Naev.).

Bugge, BB 14, 58, a supposé que *iuba* serait quelque chose de bouillonnant et a rapproché *iubeō* (v. ce mot). Hypothèse pure que le sens n'appuie pas.

iubar, -ăris n. (quelquefois m.) : dicitur stella Lucifer, quae in summo quod habet lumen diffusum, ut leo in capite iubam, Varr., L. L. 7, 76; cf. id., ibid. 6, 6. Le nom a d'abord désigné l'étoile Lucifer (φωσφόρος ἕσπε-<sup>ρος</sup> en grec) « quod splendor eius diffunditur in modum iubae leonis », P. F. 92, 13, et par suite l'éclat qu'elle répand : quintus ab aequoreis nitidum iubar extulit undis | Lucifer, Ov., F. 2, 149. Mot uniquement poétique, auquel aucun correspondant n'est connu. V. le précédent.

-325 -

iubeo, -es, iussi (infinitif parfait contracte iusse, futur iussitur), iussum, iubere (formes d'infectum et de perfectum à diphtongue ou dans le SC des Bac., ioubeatis, iousiset, mais la métrique n'atteste que iŭbeo, et le maintien de -ss- dans iussi suppose la brévité de l'u : peut-être y a-t-il eu, à date ancienne, une opposition iŭbeō : \*ioussī; on est amené à le supposer d'après la graphie iousit constante à l'époque archaïque, cf. Stolz-Leumann, Lat. Gr.5, § 242, et dont le ioubeatis du SC des Bac. ne serait qu'un reflet) : verbe à la fois de la langue technique et de la langue commune. Sens général : « ordonner » (par opposition à uetare). Dans la langue du droit public, s'emploie des résolutions politiques, des lois votées par le populus avec le sens de « décider », senatus decreuit populusque iussit, Cic., Verr. 2, 2, 67, 161; quae scisceret plebs aut quae populus iuberet, Flac. 7, 15 (cf. iussa ac scita, Balb. 18, 42); Tullum Hostilium regem populus iussit, T.-L. 1, 22, 1, etc. Sur ce sens général se sont greffés des sens particuliers, plus faibles, e. g. L. Aimilius..., agrum oppidumque, quod ea tempestate posedisent, item posidere habereque iousit (« a autorisé »), dum poplus senatusque Romanus uellet, CIL I<sup>2</sup> 614 (189 av. J.-C.). La langue familière l'emploie dans des formules avec le sens de « engager, inviter à, souhaiter » : Dionysium iube saluere, Cic., Att. 4, 14; sperare nos amici iubent, Cic., Fam. 14, 1, 2. De là, à basse époque, le sens de uolo pris par le verbe : iube considerare (« veuille examiner »), pater, codicem istum, Vit. patr. 3. 30.

S'emploie absolument ou avec un complément qui peut être soit un accusatif (ei prouinciam Numidiam iussit, Sall., Iu. 81, 1) ou une proposition complétive à l'infinitif ou au subjonctif. Le passif iubeor, iussus a le sens de « recevoir un ordre ». Ancien, usuel et classique; mais tend à être remplacé par des formations plus expressives : imperāre et, dans les langues romanes, commandāre, \*ordināre. Non roman.

Formes nominales : iussum (surtout au pluriel iussa). n. : ordre(s) ; iniussus (Hor.) « qui n'a pas reçu d'ordres », sans doute d'après gr. ἀκάλευστος. Le substantif iussus, -ūs n'est usité qu'à l'ablatif iussū « sur l'ordre de », sur lequel a été fait iniussū « sans l'ordre de » (cf. grātūs et ingrātiīs) ; iussiō est de basse époque (Dig., Lact., Vulg.); iussor est un mot de glossaire; iussōrius est également très tardif.

La coexistence de *iubeo* et de *iussus* suppose une racine de la forme \*yeudh-. Or, le lituanien a *judù*, *judéti* « se mouvoir en tremblant » et *jundù*, *jùsti* « commencer à s'agiter », qui admet le sens figuré : lit. *jaidinti* signifie « éveiller une passion, séduire »; pol. *judzic'* signifie « exciter, séduire »; skr. *ud-yodhati* signifie « il bouillonne, il part en colère ». L'idée de « mettre en mouvement » subsisterait-elle à l'état de trace dans *iuba*, *iubar*? En indo-iranien et en grec, s'est développé le sens de « combat » : skr. *yûdh*-« is combat », d'où *yûdhyate* « il combat » (av. *yūdbyeinti* « ils combattent »), hom. ὑομῖνı (datif) et ὑομῖνη « combat ». Les mots

signifiant « ordonner, commander » diffèrent d'une langue à l'autre.

iūbilo, -ās, -āre : pousser des cris, crier après ; verbe de la langue rustique. Vt quiritare urbanorum, sic iubilare rusticorum, Varr., L. L. 5, 58; rustica uoce inclamare. P. F. 92, 2, 3. Cf. aussi iūbilātus : κραυγή ἀγροίκων, CGL II 354, 56. Ancien (Accius). Le substantif iühilum (-lus), qui n'apparaît qu'à partir de Silius Italicus. semble rebâti sur iūbilo d'après le couple sībilus, sībilo. Dans les gloses, iubilat est expliqué par sibilat; iubilat miluus cum uocem dat, CGL IV 102, 30; iūbilum par sibilum, peut-être par confusion avec iugo, -is, qui s'emploie du cri du milan. Iūbilo a subsisté dans la langue de la Vulgate, et il est probable qu'il a influé sur la forme de iubilaeus (-laeum), gr. lubnacioc, hébreu iobel (conservé en irl. iubail), dont l'étymologie populaire l'a rapproché, comme le sens de lubylaïos a influé sur lui. C'est seulement, en effet, dans la langue de l'Église que iubilare a la nuance « pousser des cris de joie » (à l'occasion du jubilé). Les dialectes romans dans lesquels iūbilāre a subsisté l'ont conservé avec le sens de « crier après, appeler ». M. L. 4597.

Sans doute, faire \*yū; cf. gr. ιώζω. Pour la formation. cf. sībilāre? V. iugō.

iūcundus : v. iuuo.

iūdaeus : juif. Emprunt au gr. loudaïoc Attesté depuis Cicéron. Roman. M. L. 4598 ; B. W. s. u.

iūdex : v. iūs.

iugera : v. sous iugum, iungo, nº 9.

iūgis : v. sous iugum, iungo, nº 8.

iūglāns f. (génitif pluriel iūglandium; iugulans, codd. Varr., R. R. 1, 16, 6, avec épenthèse de u, cf. I 55, 4, gyminasium, etc.) : s'emploie seul ou joint à nux : sorte de noix, quod cum haec nux antequam purgatur similis glandis, haec glans optima et maxima a Ioue et glande est appellata, Varr., L. L. 5, 21, 102. De Ioui(s) glans, gr. Διός βάλανος, cf. Gav. Bassus ap. Macr. 3, 18, 3. Conservé dans un dialecte italien. M. L. 4606.

iugo (iugio?), -is, -ere : iugere milui dicuntur cum uocem emittunt, P. F. 92, 21. De là iugilo (Anth. 733, 11). Cf. iūbilo.

#### iugulum, iugulae : v. iugum, nº 5.

iugum, iungo, etc. La racine indo-européenne \*yeug-/yug- présente en latin des formes sans nasale infixée à voyelle brève (type -iux, -iugus, mot racine ; iŭgum, iŭgis, iŭges, iŭgulum) ou à voyelle longue, issue d'un ancien -eu- > -ou- (type iūgera, iūgis, iūmentum), et des formes à nasale infixée (présent iungo et ses dérivés et composés) :

1º coniux (coiux; co(n)iunx, graphie influencée par coniungo), -ugis c. : époux, épouse. Le genre est commun, mais l'emploi féminin est le plus fréquent : le masculin est surtout poétique ; la prose dit uir ou maritus. Il se peut que le nom ait d'abord été employé seulement au pluriel - où il est d'ailleurs attesté - comme parentes. Coniux féminin est du vocabulaire noble : la comédie emploie uxor; et la forme paraissant ambiguë. on voit apparaître parfois un nominatif coniuga (cf. sacerdota, antistita, etc.). Coniux ne se trouve qu'une lois dans Plaute, Am. 475 (pour désigner, du reste, Amphi dans Plaute, Am. 475 (pour deuger, en amphi tryon et dans la bouche de Mercure) ; Térence n'a qu'une fois coniugium, An. 561.

Dérivés : coniugium : est legitimarum personarum inter se coeundi et copulandi nuptiae; coniugium dici inter se coeunai ei copulationa die tum quia coniuncti sunt, uel a iugo quo in nuptus copul tum quia contuncti sunt, and a possint, Isid., Or. 9, 1 20. Conservé en sarde, M. L. 2149; coniugalis (coniug giālis, Ov., par nécessité métrique) : du mariage; du coniugālēs, cf. Varr. ap. Non. 528, 14, dis coniugali bus Pilumno et Picumno in aedibus lectus sternebatur cf. sēiunx, Velius, GLK VII 77, 18.

Avec la même valeur, le grec a  $\sigma v - \zeta v \xi$ ,  $\delta \mu \delta - \zeta v \xi$ . Skr sam-yúj- signifie « lié d'amitié ». Avec un suffixe secondaire -en-, got. ga-juka « compagnon ».

2º iugus, -a, -um : uni, joint ensemble : uasa olearia instructa iuga, Caton, Agr. 10, 2; et « qui unit », éni. thète de Junon, d'après gr. "Ηρα Ζυγία, cf. P. F. 39, 30 Iugarius uicus dictus Romae, quia ibi fuerat ara Iunonis Iugae, quam putabant matrimonia iungere. Cette forma simple n'est sans doute pas ancienne; elle a dû êtra tirée du composé qui est relativement ancien et usuel Composés : biiugus : attelé avec un autre, ou attelé de deux chevaux; de là biiugum n. (sc. iumentum) et biiugī m. (sc. equī) : attelage à deux chevaux ; quadriiu. gus (-iugis) : attelé à quatre [chevaux], d'où quadriiugi cf. aussi inter-, intro-iugus (Inscr.); coniugus = oucus YOC; coniugulus (Caton); coniuglae « ζευκτήρες, (Gloss.).

De biiugus, quadriiugus sont issues les formes synco. pées bigae f. pl. (sc. equae) et quadrigae « attelage, char à deux, à quatre [chevaux] » (le singulier biga, quadriga n'apparaît qu'à l'époque impériale, Sén., Plin., St. Bīga est demeuré en roman, M. L. 1095. La langue rustique a dû employer quadrīga dans le sens de « attelage de quatre bœufs », conservé dans quelques dialectes romans; cf. M. L. 6918. Dérivés : quadrīgārius, adjectif et substantif masculin « cocher d'un attelage de quatre ». employé comme cognomen; quadrīgālis, -tus; cf. P. F. 87, 12, item nummi « quadrigati » et « bigati » a figura caelaturae dicti.

3º A côté de iugus existe un doublet iŭgis (avec ŭ); cf. iuges : eiusdem iugi pares. Unde et coniuges et seiuges. P. F. 92, 22, qui vient des composés ; coniugis (différent de coniux), attesté par CGL V 447, 29, coniugis, consociatus, par la glose de Festus : iniugis : 1º « oui n'a pas encore porté le joug » =  $\& \zeta v \xi$ ; cf. P. F. 101, 7, iniuges boues qui sub iugo non fuerint; 2º terme de grammaire « sans conjonction » («ζυγος); sēiugis, cl. Sol. 4, 2, seiuges gentes ad unum morem coniugare; et biiugis, quadriiugis, sēiugis, -is (scil. currus) m. : « attelage à six chevaux », dont le doublet seiugae figure dans Isidore.

Elargissement par -i- du type \*vug- de coniux; la forme en -is est usuelle dans les adjectifs : cf. imberbis, etc.

4º iuges : auspicium est cum iunctum iumentum stercus facit, P. F. 92, 12; cf. Cic., Diu. 2, 36, 77, huic simile est quod nos augures praecipimus, ne iuges auspicium obueniat, ut iumenta iubeant diiungere. Le Servius de Daniel, Ae. 3, 537, a la forme iugetis : iugetis

enim dicitur augurium quod ex iunctis iumentis fiat; et num dans les gloses iugites : ouveçeuquévoi. Il on ingues : on ingues : on ingues : on semble donc s'agir ici d'un inges, -itis.

50 iŭgulum n. et iŭgulus m. : endroit où le cou se joint aux épaules et à la poitrine, attaches du cou, joint a. Attesté depuis Plt., Mer. 613. M. L. 4609. De Borg, -ās « égorger, étrangler » (sens physique et là: ingulator, tous deux conservés dans quelques moral, romans, M. L. 4607 et 4608 a; iugulātio. -ris alarov Vég.) (\*iugulāria, M. L. 4608), -ātrīx, -ātōrium (tardifs). S'y rattache également :

Iŭgula, -ae : étoile de la constellation du baudrier d'Orion, dont le nom s'est appliqué ensuite à la constellation tout entière, d'où le pluriel Iugulae; cf. Varr.. L. 7, 50, iugula, signum quod Accius appellat Oriona ... huius signi caput dicitur ex tribus stellis, quas infra duae clarae, quas appellant umeros; inter quas guod uidetur iugulum, Iugula dicta. Cf. Plt., Amp. 275. nésigne aussi deux étoiles situées dans le Cancer, appelées Aselli (Manilius).

On retrouve le même suffixe \*-lo- dans skr. yugalam couple », ce qui n'autorise pas à restituer un mot indo-européen. Le grec a ζεύγλη « courbure, arc du joug »; cf. Gundel, De stellarum appellatione, Giessen, 1907, p. 175 sqq.

60 iŭgum n. : joug, pièce de l'attelage, attachée à Pextrémité du timon par une courroie (lorum) ou une cheville entrant dans un trou (cohum) et formant deux arcs qui emboîtaient le cou des animaux sur lequel il nortait (i. curuum); par extension « attelage uni sous un même joug »; « mesure de terre labourée par une naire de bœufs » : in Hispania ulteriore metiuntur iugis : iugum uocant quod iuncti boues uno die exarare possint. Varr., R. R. 1, 10 (cf. iugerum), Puis « joug », symbole de domestication et de servitude sous lequel on faisait passer les vaincus ; il était formé de deux lances fichées dans le sol réunies par une troisième transversale : cf sub iugum mittere, sub iugo. Par analogie de forme « chaîne continue de montagnes » et même « sommet d'une montagne » (d'où iugosus « montueux » dans Ovide d'après montuosus) et en général tout objet rappelant le joug par l'aspect ou par l'usage : joug servant à porter des fardeaux (= gr. ἄσιλλα, ἀνάφορον), fléau de balance, barre transversale reliant deux montants d'un châssis (cf. iugumentum « linteau d'une porte », Caton), banc d'un bateau; cf. Rich, s. u. Panroman. M. L. 4610.

Dérivés et composés : iugālis : de joug (et de mariage), M. L. 4603; iugārius, 4604 et \*subiugārium, 8369 a; cf. aussi \*iugāstrum, 4605 (conservé en roumain); subiugius (s. lora, Caton), conservé en sarde, M. L. 8370; subiugalis (Ital., Prud., Vulg.), d'après ύποζύγιος; \*coniugula, M. L. 2151.

iugum se retrouve exactement dans hitt. yugan <sup>« joug</sup> », gr. ζυγόν, skr. *yugám*, got. *juk*. Le lituanien a introduit dans le substantif la nasale de jungiu, d'où jungas. En slave, v. sl. igo repose sur \*jigo (ancien \*yugo-), comme on le voit par tch. jho; mais il s'y est mélé une influence de \*yeuges- (v. iugerum) indiquée par des formes slavonnes telles que ižesa et par l'accentuation russe igo. Il est malaisé de fixer la forme primitive du mot brittonique, v. gall. iou, qui est féminin. Arm. luc « joug » a reçu l- par quelque accident secon-

- 327 -

daire. Mot indo-européen bien établi qui se rapporte à l'attelage, comme les vieux mots equus, rota, axis.

7º iŭgō, -ās : unir, joindre, attacher (la vigne). Dérivés : iugator (tardif) ; iugatio, terme technique de la langue rustique; \*iugastrum « orme », M. L. 4605; iugābilis; iugāmentum (Gloss.); Iugātīnus, épithète de Jupiter.

Iugo est un présent duratif en -a- correspondant à iungo, -ere (cf. dico | dico, etc.) plutôt qu'un dénominatif de iugus, iugum. Composés : abiugo (Pac.); coniugo : joindre ensemble, unir, combiner. Conservé en sarde, M. L. 2148; coniugātio f. : non attesté avant Cicéron, qui l'emploie pour rendre συζυγία « parenté étymologique »; cf. coniugāta uerba (= συνεζευγμέvoc), Top. 3, 12 et 9, 38; a servi également à rendre συζυγία au sens de « conjugaison ». Ce n'est qu'à partir d'Apulée et d'Arnobe qu'on le trouve au sens général de « union », coniunctio. Toutefois, Catulle, 61, 45, emploie coniugator en parlant de l'Hymen, et Caton a un adjectif coniugulus; dīiugo (Arn.); sciugo : doublet, rare et tardif, de seiungo; subiugo : mettre sous le joug, subjuguer, M. L. 8369; d'où subjugus, postverbal, et subiugum n., nom d'un animal inconnu, dans Pline 30, 146; iniugātus « ἄζυξ » (Sidoine).

8º iūgis, -e : continu, adjectif usité surtout en parlant de l'eau : i. aqua « eau qui coule sans interruption »; en bas latin et dans la langue de la Vulgate, s'emploie de toute espèce de choses : holocaustum, conuïuium iūge, etc. Dérivés tardifs : iūgiter (et iūge), iūgitās; composé : iūgi-fluus (Paul. Nol.). De \*yeug-is.

9º iūgus, -eris n., usité au pluriel iūgera, -ibus, -um; et iugerum, -ī : il s'agit d'un ancien neutre en -os/-es, \*yeugos-/es-, identique pour la forme à gr. ζεῦγος, -coç; sur iugera a été fait le nominatif singulier iugerum (Varron) au lieu de  $*i\bar{u}gos > i\bar{u}gus$ , attesté, du reste, par Priscien, mais non usité; c'est que les noms de mesure de ce genre sont plus employés et plus connus au pluriel qu'au singulier. D'une façon analogue, du génitif pluriel sestertium on a extrait un nominatif singulier sestertium. Le mot désigne une mesure de terre qui correspondait originairement à la surface labourée en un jour par un couple attelé de bœufs; expression du type fr. journée; hommée (de terre), etc., arpent, mesure de 240 pieds de long sur 125 de large (environ 25 ares). Cf. le sens de iugum et de l'ancien fr. joug. Pour \*-es-, cf. slave ižesa « jougs », cité sous iugum. Demeuré en celtique : irl. iuger. Le vieil anglais a gycer « joug » (cf. got. jukuzi « joug », avec un u intérieur surprenant) ; vocalisme et sens de \*yugo-. Dérivés : iūgerātum, -ātiō, -ālis, tous tardifs.

10° iūmentum n. (de \*youg-s-men-to-m, cf. iouxmenta dans l'inscription du Forum CIL I<sup>2</sup> 1) : attelage (de chevaux, mules, etc., par opposition à bouës; cf. Paul., Sent. 3, 6, 74, iumentis legatis boues non continentur). De bonne heure iumentum a pris le sens de « bête d'attelage » et spécialemenf de « cheval », cf. Cic., Att. 12, 32, iumento (= equo) nil opus est; Nep., Tim. 4, uectus iumentis iunctis; T.-L. 21, 37, non iumenta solum, sed elephanti etiam. Dans les langues romanes où il est conservé, le mot sert à désigner l' « âne » ou la « jument », parce que, dans les exploitations rurales, on emploie souvent

au transport la « jument poulinière », cf. M. L. 4613; irl. *iument*. Dérivés : *iūmentārius*, -ālis (S<sup>t</sup> Ambr.).

Forme \*-s-men-to- du suffixe, comme dans sāmentum; cf. ex-āmen en face de agmen, et aussi lūmen.

11º iungō; -is, iūnxī, iūnctum (l's de iūnxī et le maintien de la nasale attestent le caractère relativement récent de ce parfait) : « atteler », cf. Pac., R<sup>3</sup> 397, angues ingentes alites iuncti iugo; « unir par paires, deux à deux », e. g. cur dextrae iungere dextram non datur, Vg., Ae. 1, 408; et simplement « joindre, unir, réunir ». Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 2620.

Dérivés et composés : *iŭngula*? attesté sous la forme iungla : hviai Leuxtixal, CGL II 94, 5; cf. M. L. 4621; et 2151, coniu(n)gula; iunctio f. (rare, un exemple de Cic., Tu. 1, 29, 71, peut-être refait sur coniunctio), M. L. 4616; iunctus, -ūs (un exemple de iunctū dans Varr., L. L. 5, 47) ; iunctūra (plus fréquent, mais non attesté avant l'époque impériale), M. L. 4618; iunctor (Dig.), M. L. 4617; abiungō (ἀποζεύγνυμι): détacher du joug, dételer, séparer; adiungo : adjoindre, M. L. 171 ; adiunctio, -tor ; coniungo (συζεύγνυμι) : attacher, atteler ensemble; unir par le mariage (cf. coniux), M. L. 2150; coniunctio : union, réunion ; usité dans des sens techniques par la langue de la rhétorique et de la grammaire et par celle de la philosophie : liaison de mots dans la phrase; conjonction (σύνδεσμος); proposition conjonctive d'un syllogisme (= συζυγία); de là coniunctīuus, trad. συμπλεχτιχός et συνζευχτιχός; dēiungo (rare) : dételer ;  $disiung\bar{o}$ ,  $d\bar{i}ung\bar{o}$  (=  $\delta_{i\alpha} \langle \varepsilon \psi_{\gamma} v \psi_{\mu} \rangle$ ) : désunir, disjoindre, séparer, M. L. 2670 a; disiunctiō, mot fréquent dans Cicéron, opposé à coniunctiō et, comme lui, de sens technique = διάζευξις, διεζευγμένον; disiunctīnus =  $\delta_{\alpha}$ ζευχτιχός, cf. disiunc $tum = \delta_{ie} \zeta_{evy} \mu \epsilon_{vov} \lambda \xi [\omega \mu \alpha; iniungo (ενζεύνγυμι) :$ 1º attacher dans, sur, ou à : 2º synonyme de impônõ « infliger, imposer » : iniungere ciuibus acternam seruitutem, Caes., B. G. 7, 77; iniunctio, qui à basse époque a le sens de « ordre, injonction », sans aucun rapport sémantique avec iungo. M. L. 4442 : sēiungo : séparer, éloigner; sēiunctio (terme de rhétorique); sub $iung\bar{o} = \delta \pi o \zeta \epsilon \delta \gamma v v \mu i$  : soumettre au joug, soumettre (= submittere, subicere), mettre dessous : dans la langue impériale : mettre après, adjoindre, ajouter, M. L. 8371 ; subiunctiuus (terme de grammaire) : s. modus « le subjonctif ». -ae conjunctiones : conjonctions de subordination ; subiunctorium =  $\delta \pi o \zeta \delta \gamma_{10} v$ (Ital.).

Ìl subsiste peu de formes radicales sans affixe telles que véd.  $dyuji \ll je$  me suis attelé ». Le présent indoeuropéen le mieux attesté est celui à nasale infixée; le sanskrit à yunčkti « il joint, il attelle » (3° pl. yuñjánti). Éliminé ailleurs, ce type est remplacé en lettolituanien par un dérivé en \*-ye/o-, lit, jùngiu, et en latin par la forme thématique iungō. Un aoriste en -sest attesté par véd. dyaukşam et par gr.  $\mathcal{E}_{cucCa}$  (sur lequel est fait le présent  $\zeta_{cucy}vo\mu$ ); le latin y a, comme dans tous les cas pareils (cf. strinzī), introduit la nasale du présent, d'où iunzī, et aussi, ce qui est moins courant, iunctus, en face de skr. yuktáh « joint ».

12° *iŭxtā* adv. et prépos. : de manière à toucher ; tout auprès, tout auprès de. Synonyme expressif de *apud*, *prope*. Par suite « l'un à côté de l'autre, sur le même plan, au même niveau », ce qui fait de iuxā un synch nyme de aequē, pariter chez certains écrivains, sau doute dans la langue familière : iuxtā ac sī = aequē ac sī. Attesté depuis Plaute, qui l'emploie avec uni em ployé surtout comme adverbe à l'époque républicaine. Ne se trouve comme préposition qu'à partir de Caelju Martin s'est employé également avec le sens de « confor mément à » (cf. secundum), à basse époque, et dans la langue de l'Église. Ce sens a survéou dans les langue romanes, M. L. 4644 (sur l'ǔ, voir Juret, MSL 20, 132) De iuxtā les langues romanes attestent le dérivé \*iux

iuxtim : doublet archaïque et rare de iuxtā (Liv. Andr., Sisenna; repris par les archaïsants). Ct. iunctim

On explique ordinairement iăxtā comme issu de \*iu gistā (uiā), superlatif d'un adjectif \*iugos, mais cetia formation est sans exemple. Iuztā présente sans douta le même s de désidératif que mixtus.

Iūlius (i consonne) : nom d'une gens à laquelle appartenait Jules César, qui prétendait descendre de Iulue (ou Ascanius), fils d'Énée. Après sa mort et son apothéose, le mois de  $Quin(c)t\bar{t}lis$ , où il était né, lui fui consacré et prit son nom :  $i\bar{u}lius mensis,$  qui a subsisté sous cette forme, ou sous une forme dérivée, dans les langues romanes, M. L. 4612; et en celtique : int. init, comme en germanique : all. Juli. V. Iuppiter.

iumentum : v. iugum, nº 10.

iuncus, -ī m. : jonc. Attesté depuis Plaute. M. L. 4619.

Dérivés et composés : iunceus, M. L. 4615; iunce tum n.; iuncinus (-na « jonc », Grom.); iuncōsus; iuncinālis « δνόδρυχις » (Diosc. 3, 160); ēiuncēscō, -is « pousser en jonc » (dē uītī); ēiuncidus (Varr., Plin.): Sans étymologie stre.

iungo : v. iug-, nº 11.

iūniperus (*jiniperus*, App. Probi; *iunipirus*, manuscrits de Caton, Pline, passim, d'après *pirus*?), -I, f.: genévrier; genièvre. M. L. 4624.

Dérivé : *iūnipereus*. Sans étymologie; cf. toutefois gaul. *iupicellos* (Ps.-Diosc.).

Panroman; les formes des langues romanes remontent à \*ieniperus; cf. iunīcia, ienīcia sous iūnix et Meyer-Lübke, Einf.<sup>3</sup>, p. 158.

iūnius : v. Iūnō.

iūnīx (iuuenīx? rétabli par conjecture dans Plt., Mi. 304), -Īcīs, f. : génisse. Rare. M. L. 4626 ; les langues romanes attestent aussi une forme dérivée \*iūnīcia et \*ienīcia (cf. ienīberus). M. L. 4622 : B. W. s. u.

Ancien féminin en  $-\overline{i}$ - de \*yuwen- (v. iuuenis), cl. skr.  $y\overline{u}n\overline{i}$ , élargi par \*-k-, comme dans le type en -trizdu féminin des noms d'agent. Pour le masculin, cl. iuuencus.

**Iūnō**, -**ōnis** f. : Junon, déesse italique, assimilée plus tard à Héra. C'est la déesse des femmes, qui ont chacune leur *Iūnō* comme chaque homme a son genius; c'est par elle que jurent les mères de famille ( $Eiūn\delta$ ); cf. Alcmène, Plt., Amp. 831, per supremi regis regnum turo et matrem familias | *Iunonem*, quam me uereri et suere est par maxume. Elle préside aux mariages et suere est par maxume. Elle préside aux mariages et aux accouchements, Iūnō Prōnuba, Lūcīna. La planète aux accouchements, Jūnō prote le nom de stella Iūnōnis. su nous appelons Vénus porte le nom de stella Iūnōnis. Dérivés : iūnōnius et iūnius (sc. mēnsis) : mois de Dérivés : iūnōnius et iūnius (sc. mēnsis) : mois de Dérivés : iūnōnius et iūnius (sc. mēnsis) : mois de M. L. 4625; irl. iuin, germ. Juni; d'où Iūnīluin, M. L. 4625; izl. önīcola, -gena, composés artifiliels et poétiques.

— 329 —

ciels et point aucun rapport avec *Iuppuer*, Iouis. N'a sans doute aucun rapport avec *Iuppuer*, Iouis. N'a du reste, n'indique que l'*ū* de *Iūnō* repose sur Rien, du reste, n'indique ou; le nom étrusque est uni. un ancienne diphtongue ou; le nom étrusque est uni. of rapproche *iuuenis*, *iūnix*.

Huppiter, Iouis m. : Jupiter, dieu du jour lumineux. Juppier est une forme de vocatif avec gémination exfuppuer de l'initiale du second terme du composé ; l'em-pressive de l'initiale du second terme du composé ; l'em-ploi du vocatif étant le plus fréquent, la forme de ce plot du sole rôle du nominatif Diespiter, qui est, du reste, attesté, e. g. Plt., Poe. 739; Varr., L. L. 5, 66; 175 et 77. A côté de *Iuppuer*, on trouve dès Ennius in nominatif Iouis (Diouis, ap. Varr., L. L. 5, 66) fait paprès les cas obliques sur le modèle ciuis, ciuem, etc. Touis figure dans Iouis dies « jeudi », M. L. 4594 (forme amplacée par le dérivé *\*iouia* dans certains dialectes faliens, M. L. 4591), et britt. dydd Iau ; dans iouis barba cjoubarbe », M. L. 4593; l'adjectif dérivé iouiālis est conservé en logoudorien, M. L. 4592. Dérivés servant de cognômina : Iouīnus, Iouiānus, et Iūlius de \*Iou- il-. d. osq. iúvilas, diúvilam \*ioui-las, -lam., etc. Cf. aussi iŭglans. Sur l'emploi de Iuppiter en roman, v. M. L. 4628.

CI. skr. dyaúk, gén.-abl. divák, loc. dydoi « ciel lumineux », avec l'apposition pitá, pour indiquer le rôle de chef de famille » de cette personnalité divine : dyaúk pitá, en regard de la terre, qui est une « maîtresse de maison » et une « mère », mātá; gr. Zeóç,  $\Delta t(F) \delta \varsigma$ , ombr. Iupater. Suivant son habitude, le latin emploie pour tous les cas autres que le nominatif-vocatif un même thême, qui est ici celui du vocatif : *Iou*- repose sur 'dyaw. Le fait est italique commun; on a ainsi le datif osq. Diúvei, ombr. Iuve. *Diem* est l'ancien accusatif de ce mot (v. diēs); le sentiment du lien entre les mots a subsisté dans *Diespiter*. — V. aussi deus.

iūrgō (iūrigō dans Plt., Mer. 119; cf. pūrigō et purgō), -ās, -āuī, -ātum, -āre: se quereller, se disputer. Cf. Non. 430, 26, iurgium et lis hanc habent distantiam. Iurgium leuior res est... M. Tullius de Republica lib. IV (8): « admiror nec rerum solum, sed uerborum etiam elegantiam. « Si iurgant », inquit : beneuolorum concertatio, non lis inimicorum, iurgium dicitur ». — Et in sequenti (8) « iurgare igitur lex putat (uetat?) inter se uicinos, non litigare ». Terme de la langue familière.

Dérivés et composés : *iūrgium* n. : querelle, dispute, brouille; séparation entre l'homme et la femme (different de *diuortium*, Dig.), d'où *iūrgiāre*, M. L. 4631; *iūrgiōsus*; *iūrgātio* « iūris āctio », P. F. 92, 9; -tor, -torius; obiūrgō (obiūrigō) : gourmander, blāmer; obiūrgātiō.

Le rapport avec  $i\bar{u}re ag\bar{o}$  est-il plus qu'une étymologie populaire? Semble fait sur  $i\bar{u}s$ , comme *litigo* sur *lis*. **iūro** : v. le suivant.

iūs, iūris n. (ancien ious; cf. CIL I<sup>2</sup> 583, 19, 123-<sup>122</sup> av. J.-C., ious à côté de iudicem) : droit. Le mot

a dû signifier à l'origine « formule religieuse qui a force de loi », d'où l'emploi du pluriel iūra (iūra legesque) : iūdex « celui qui dit la formule de justice »; iūs orāre; iūsque fāsque est, iūs iūrāre « prononcer la formule sacrée qui engage », d'où iusiurandum. La valeur religieuse ancienne transparaît encore dans les expressions iūstae nuptiae, iūsta fūnera, auspicia, dans l'opposition de iure à uitio (creatus). Néanmoins, le rapport sémantique entre iūs et iūro n'est plus senti en latin : iūs n'y a plus que le sens « laïque » de « droit, justice » (par opposition à fas), ius ciuile, i. gentium; cf. Serv., ad Georg. 1, 269, ad religionem fas, ad homines iura pertinent; et de « tribunal, magistrat », in iūs īre, ambulāre, etc. Toutefois, pour Cicéron, la connaissance de iūs était encore une obligation des pontifes : pontificem bonum neminem esse nisi qui ius ciuile cognoscei : et Tite-Live. 9, 46, parlant de Cnaeus Flavius, scribe d'App. Claudius, écrit : ciuile ius repositum in penetralibus pontificum euulgauit. Attesté de tout temps : non roman (cf. regō, rēctus).

Nombreux dérivés, composés et juxtaposés qui ont à leur tour fourni des familles nombreuses :

iūstus, -a, -um (de \*iouestō-?; cf. peut-être iouestod « iūstō(d) », sur la pierre du Forum, CIL I<sup>2</sup> 1 — mais le sens est peu sûr — et la glose de P. F. 93, 12, iouiste [l. ioueste?], compositum a Ioue et iuste) : conforme au droit, juste. Usité de tout temps. Formes romanes savantes. M. L. 4635; celtique : irl. iust « iūstum », uis « iūstus ». D'où iūstitia et les contraires iniūstus et iniūstitia; iūstitium n. : vacance des tribunaux, arrêt de la justice; cf. sol-stitium et stō; iūstificus (Catulle), -ficō (Tert), -ficātiō (= διχαίωμα, διχαίωσις, διχαιοσύνη langue de l'Église), -ficātor.

iniūrus : -m, periurum, P. F. 97, 20; Plt., Pers. 408. Cl. periūrus et periūrium; iniūrius (archaīque). De la iniūria f.: ex eo dicta est quod non iure fiat: omne enim quod non iure fit, iniuria fieri dicitur : hoc generaliter. Specialiter autem iniuria dicitur contumelia. Interdum iniuriae appellatione damnum culpa datum significatur : interdum iniquitatem iniuriam dicimus, Dig. 47, 10, 1. M. L. 4442 a.

Dérivés : iniūriosus, qui remplace iniūrius; iniūríor, -āris (tardif); iniūrio (Ital.).

periūrus, qui se rattache originellement plutôt à iūs qu'à iūrō, quoique par le sens il ait été rattaché à iūrō, ainsi que son dérivé periūrium.

Juxtaposés : iūris et iūre-consultus, -perītus; iūrisdictio (mais iūridicus), -prūdēns, -tia.

iūdex (ancien ioudex) m. : celui qui montre ou qui dit le droit, juge. Panroman. M. L. 4599. De là iūdicō, -ās : juger. Panroman, M. L. 4600, et celtique : irl. iudic; iūdicium : jugement, tribunel, M. L. 4601; iūdiciālis; iūdiciārius. En passant de la langue du droit dans la langue commune, iūdex et ses dérivés se sont dépoullés de leur sens technique pour prendre le sens plus large de « estimer » et même « penser » (cf. arbitror). Cf. le mot « juger » en français et, inversement, la restriction de sens de x¢ivo. Il en est de même de iūstus, iniūria. Iūdicō a fourni de nombreux dérivés : iūdicātiō, iūdicātus, etc., et composés : ab-iūdicō « enlever par un jugement »; adiūdicō « adjuger, attribuer »; dīiūdicō « décider pau un jugement », discerner; praeiūdicō

« juger en premier ressont » et « préjuger », d'où praeiūdicium : jugement antérieur, précédent ; jugement anticipé, préjugé et préjudice.

iūrō, -ās (de \*iouesō?); cf. peut-être iouesat « iūrat » de l'inscription de Duenos, CIL 1<sup>2</sup> 4, dont le sens est obscur et contesté; \*iourō; cf. coniourase, S. C. Bac.) : dénominatif de iūs, prononcer la formule rituelle (cf. iūs iūrandum, iūrāre in uerba magistrī), jurer, prêter serment. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4630.

Dérivés : *iūrāmentum* : serment, jurement; forme tardive (d'après sacrāmentum) qui se substitue à *iūsiūranāum* et qui a passé sous des formes savantes dans les langues romanes, M. L. 4629; *iūrātus* : qui a juré, et *iniūrātus* : sans avoir juré; *iūrātor* : celui qui fait un serment, ou qui fait prêter serment; *iūrātiō*, *-tīuus*, *-tōrius*.

Composés : ab-iūrō : nier ou refuser par serment : a. crēditum, pecūniam (=  $a\pi \delta \mu \nu \upsilon \mu$ ); adiūrō : adjurer, affirmer par serment; coniūrō : jurer ensemble, se conjurer (=  $\sigma \upsilon \nu \delta \mu \nu \upsilon \mu$ ); coniūrātī; coniūrātiō; eiūrō : même sens que abiūrō; obiūrō : -are iureiurando obstringere, P. F. 207, 2.

D'autres composés présentent un  $\check{e}$  intérieur qui doit reposer sur un ancien  $\check{u}$ , ainsi :

 $d\bar{e}ier\bar{o}$ ,  $-\bar{a}s$  (on trouve déjà la forme refaite  $dei\bar{u}r\bar{o}$  dans la lex Repet., CIL I 198, 19, et assez souvent dans les manuscrits et chez les grammairiens; A pulée emploie en outre une forme déponente deieror, Met. 10, 15); Prisc., GLK II 27, 16 : deierat, peierat pro deiurat peiurat. Pour le sens =  $d\pi \delta \mu \omega \mu \mu$ , jurer avec force. Le verbe, d'emploi assez rare, est archaïque (Plt., Tér., Lucr., Var.) ou postclassique. Donat, Hec. 771, enseigne que le mot a deux sens, suivant la quantité de l'initiale : -at deos iurat... aut ualde iurat... si correpte déierat « deos iurat », si producte, « ualde iurat (Eun. 331), distinction tout artificielle; la variation de quantité de l'initiale est la même que dans  $\bar{e}icio/\bar{e}icio, - d\bar{e}ie$ .

rātio, CIL VI 10298, 9.

ēierō (à côté de ēiūrō refait sur iūrō) : récuser un juge, abjurer. Technique : bonam cōpiam ēierāre « se déclarer insolvable ».

pēierō (peiierō; perierō; cf. Plt., St. 299, perieratiunculas A, periuratiunculas P; Horace, C. 2, 8, 1, perierati; Bern. 363, perierat; Luc. 6, 749; Bern. 45; v. Usener, Fleck. Jahrb. f. kl. Phil. 91 (1865), p. 226 sqq. Hofmann, IA 28, 61; à côté de periūrō, forme refaite) : faire un faux serment, se parjurer; cf. Cic., Off. 3, 108; Hor., Od. 2, 8, 1, iuris... peierati = periūrī,

Vieux terme juridique et religieux dont le correspondant se retrouve en indo-iranien dans des formes fixées : véd.  $y \delta h$  « salut l » et la vieille formule  $c \delta m$  ca  $y \delta c$  ca, av.  $y a \delta^2 da \delta \tilde{a} i \tilde{i}$  « il purifie, il rend rituellement pur ». On rapproche aussi alb.  $j \tilde{e}$  « permission », ce qui est plus douteux. — La question se pose de savoir si v. lat. *ious* repose sur un ancien \*y e/ous ou sur \*y e wos ou \*y o wes. La première hypothèse est celle que suggère le mot indo-iranien. A l'appui de la seconde, on cite *iouestod* de l'inscription du forum, qui signifie peutêtre *iūsto* (l'interprétation est incertaine) et qu'appuierait la glose obscure de Festus citée plus haut. Goldmann, dans sa Duenosinschrift, écarte le *iouesat* « iūrat » qu'on a souvent supposé.

L'ā de iūstus est long et repose sans doute sur une

ancienne diphtongue. L'u de irl. huisse  $\epsilon$  juste , être bref. Et, à en juger par les composés per déierâre, le latin a aussi trace d'une forme à der calique zéro : \*yus-, qui est celle que l'on attend les dérivés. La forme *iūrō* aurait subi l'influence à laquelle auraient échappé les composés grâce au que le timbre de la voyelle y est phonétiquement l'explication de peierāre par peior (Brugmann, jp 396) est invraisemblable.

iūs, iūris n. : sauce, jus ; bouillon. Ancien. Consent français et provençal. M. L. 4633.

1 français et provençai. II. 2. parulentus), ilrulatus Dérivés : ilrulentus (cf. parulentus), ilrulatus (Tert.); ilisculum (Cat.); iliscularius; ilisculum Res tun.), M. L. 4634, et britt. iscell; ilisculatus; illus latus.

taus. Cf. skr.  $y\ddot{u}h \ll bouillon de viande ». C'est le mot inde$ européen qui indique un mets confectionné avec deviande cuite dans une sauce. On a souvent des dérvis $du mot radical : skr. <math>y\ddot{u}sam$  et aussi une forme à sui fixe \*.n- :  $y\ddot{u}s-dn$ - qui fournit les cas autres qui nominatif-accusatif; v. sl. *juza*, lit. *juše* et v. pr. ium (en baltique, désigne une soupe de poisson). On raproche aussi gr.  $\zeta \acute{u}\mu \ll$  levain », qui est loin pour sens et pour la forme. Sur irl. hich glosant lat. puis v. gall. *iot*, v. Pedersen, V. Gr. d. k. Spr., 1, p. 65

iusquiamus, -I m. (Pallad., Vég.) : forme corrompu de hyoscyamus = gr.  $\delta o \sigma x \delta \alpha \mu o \varsigma$ . Sur qui = x v, v. Nidermann, Emerita, XI, p. 268 sqq.

iūsum (iosum, iussu, iusu, iosu) : « en bas »; oppos de sūsum. Attestė dans saint Augustin. Semble une di formation tardive de deorsum > \*diossum > iūsun sous l'influence de sūsum, avec lequel il formait couple M. L. 2567.

Dérivé : iūsānus (iōs-).

\*iutta (iotta), -ae f. : soupe. Mot tardif (Ruiue vi<sup>®</sup> siècle), non latin. M. L. 4636.

**Iūturna, -ae** f. : nom d'une nymphe, sœur de Turnur et jointe à *Volturnus*, sans doute d'origine étrusqu comme semble l'indiquer sa finale. Les rapprochements avec di*ūturna* où avec *iuuō* reposent sur des étymologies populaires.

iuuencus, -a, -um adj. formé à l'aide du suffixe -ké sur le thème \*iuuen- qu'on a dans iuuenis, iuuenis jeune (en parlant des animaux) : iuuencus équi Lucr. 5, 1074. Usité surtout avec valeur de substanti comme iünīx, dans un sens restreint par la langue rutique : iuuencus « jeune taureau », iuuenca « jeune gé nisse », M. L. 4641. Les poètes de l'époque impérial l'emploient dans le sens de « jeune homme », « jeune fille », à l'imitation de gr. µócyoc, 8άμαλις. La langue de l'Église connaît le diminutif iuuencilus, -la (adjectif et substantif), M. L. 4639, et les langues romans attestent un second diminutif \*iuuencilus, M. L. 4660 Cl. aussi iuuencārius (negōtiātor); iuuenculēscō (d'après adulēscō), St Ambr.; Iuuencius, -dus.

La phonétique de *iuuencus* est inattendue; en latin on devrait avoir *\*iuuincus*. Le mot est peut-être d'origine dialectale; cf. ombr. iueka, *iuenga* « iuuenca <sup>3</sup>; v. *cupencus*.

V. iuuenis. Terme d'éleveur qui pense surtout à l'âge

te auimaux; cf. des expressions comme bimus, bidens te auimaux; cf. des expressions comme bimus, bidens te auimaus, faits analogues dans v. sl. junici, au sens de lat. studius, et lit. jauntkis « fiancé » et « jeune animal ». jauncus, et lit.

utenis, is adj. m. et f. (pas de neutre), comparatif M. L. 4623 (fr. « gindre » subst.), pas de superlaleune (se dit de l'homme). Usité surtout comme useris m. et f. : jeune homme, jeune femme. pen juices adjectif et le genre féminin sont sans penpioi contacte de la genre leminin sont sans note récents et secondaires, du reste rares. On sait que note récents le invenie antre l'Article de la contracte de la contract doute recenus de la contraction de la contractio latus photo qui s'étend à peu près de vingt mior, dans in Fernand and the second a peu pres de vingt angarante ans; cf. Gell. 11, 28, 1, eos (milites) ad an-I quarante (mutues) ad an-I quarante LVI iuniores, supraque eum annum seniores ap-Aun autorite Station and State and S le génitif pluriel est toujours iuuenum), qui, comme anis mensis, etc., a été au nominatif muni d'une finale mis, menout, Philologica I, 135. Ancien, usuel. Panman. M. L. 4642. Les formes romanes de *iuuenis*, ainsi t govern, or ombrien et en indo-iranien; v. plus bas. Dérivés : iuuencus, iūnīx (v. ces mots) : iuuenta jeunesse », scil. aetās, cf. CIL X 4362 (surtout poétique), par opposition à senecta (aetās, sept fois dans plaute contre un exemple de senecta seul, v. F. Schoell, IF 31, 310), M. L. 4643; iuuentās, -ātis f. (surtout poétique) personnifiée et déifiée correspondant à Hébé; iuuentūs, -ūtis f. : forme normale. de type ancien, qui trouvait un point d'appui dans senectus : 1º jeunesse, considérée comme une force active; 2º « jeunesse », collectif, iuuenum multitūdo. Sur le groupe iuuentūs, senectūs, v. Ernout. Philologica I, 225 sqq.

De iuvenis sont dérivés iuvenālis (d'après uirginālis), M. L. 4638 a; iuvenīlis (d'après puerīlis), qui sont employés comme adjectifs. A l'époque impériale apparaît iuvenēscō (= νεανίζω), créé sur le modèle de adulēscō, ienēscō, et plus tard iuvenāscō d'après puerāscō. Horace emploie iuvenor, A. P. 246, qui est glosé νεωτερίζω et qui traduit plutôt νεανιεύομαι, et les gloses ont iuvenient: νεωτερίσασιν, CGL II 94, 19. Cf. encore iuvena f. (Filastr.), iuvenulus (Greg. Tur.), iuvenālēs, CIL V 513; Iuventius, -tānus.

Pour l'e intérieur de *iuuenis*, cf. les composés de *uenis*, où l'e se maintient devant un -*i*- de syllabe suivante, cet -*i*- étant ici un élargissement destiné à fournir un nominatif clair, comme dans *canis*. La flexion est en -*n*- pour le reste.

Iuuenis doit être rapproché des mots du type aeuom (q u.) et signifie « celui qui est dans la force de l'âge »; les iuniòrés formant la catégorie de citoyens s'opposant aux seniòrés.

Le sanskrit a le même vocalisme radical que le latin : yuôa : jeune », acc. yuôanam, gén.-abl. yūnáh (cf. lat. iūnī), etc. ; mais l'Avesta a dans le nominatif singulier yaca le vocalisme a (représentant e) qu'a le sanskrit dans ydoïyus- « plus jeune ») (cf. le comparatif m. gall. ieu, v. irl. óa « plus jeune »), ydoisthah « le plus jeune »; cf. ombr. iouie « iuuenēs ». Le baltique et le slave ont un dérivé, sans doute à orddhi, lit. jáunas « jeune », v. el. junā. Le suffixe à prépalatale de skr. yuozațh 'jeune » es those à peu près unique; la gutturale doit étre ancienne, à en juger par les formes parallèles :

- 331 --

lat. iuuencus « jeune bœuf », gall. ieuanc, irl. oac « jeune », ou, avec vocalisme radical zéro, comme en latin, got. juggs « jeune » (comparatif jūhiza). Le dérivé iuuenta rappelle got. junda « jeunesse » (sans que la rencontre implique communauté originelle), tandis que le reste du germanique a une forme en -ti : v. h. a. jugund, etc., iuuentūs rappelle irl. õitiu « jeunesse » (véd. yuvatih, qui signifie « jeune fille », est indépendant de ces noms de notion); la conservation de la forme en -tūs s'explique par la valeur spéciale du mot.

iuuõ (iou- dans iouent « iuuent » d'une inscription latino-falisque, CIL 1<sup>2</sup> 364, avec o provenant d'une dissimilation graphique? — comme dans flouius; adiouanto, Rev. Arch., 1933, 398; adiouta, CIL 1<sup>2</sup> 1805), -ās, iūul, iūtum (et iuuätum dans iuuätūrus; iuuätus dans Theod. Mops.), -āre : faire plaisir à (surtout à l'impersonnel iuual). Iuuare... in utroque (scil. in sensu et in animo) dicitur, ex eoque iucundum, Cic., Fin. 2, 4, 14; par suite « aider ». Dans ce dernier sens a tendu à être remplacé par le perfectif à valeur intensive (moyenne?) adiuuõ et son fréquentatif adiūtõ; iuuõ ne dépasse guère dans la littérature le r<sup>er</sup> siècle de l'Empire. A subsisté pourtant en italien et en logoud. M. L. 4638.

Dérivés et composés : *iuuāmen*, *-mentum*, tous deux bas latins (comme *adiuuāmen*, *-mentum*). *adiuuō*, *-ās* : venir en aide à. Ancien, usuel.

iūtrix (Inscr.) : iuuantia. -ae f. : iuuābilis (Boèce)

Dérivés : adiūtor, -trīx, -tōrium, M. L. 173; adiūmentum, etc. Ennius a un futur du perfectum <math>adiũčrō(cf. Cic., Cato mai. 1, 1), et Catulle 66, 18,  $i\check{u}(u)\check{a}rint$ (subjonctif parfait), cf. Neue-Wagener, Formenl.<sup>3</sup>, III, p. 492. La brève de ces formes est étonnante et adiuero doit sans doute se lire adiũrō, forme du type  $n\"{o}r\"{o}$ ,  $d\"{e}u\textmd{o}r\Huge{o}$  (=  $d\`{e}u\"{o}uro$ ); adiuero n'étant qu'une graphie destinée à éviter la confusion avec le composé de  $i\"{u}r\normalsize{o}$ ,  $adi\.{u}r\Huge{o}$ . Cette graphie, mal comprise, a donné lieu chez les élégiaques comme Catulle et Properce (2, 23, 22) à la scansion trisyllabique  $iu(u)\check{e}rint.$  $adi\.{u}t\"{o}$  (et  $ad\.{u}tor)$ , as: aider. Attesté depuis Plaute. Intensif expressif appartenant à la langue parlée; banni de la prose classique. Panroman. M. L. 172.

Dérivé : adiūtābilis (Plt.).

dēiuuō (Plt., Tri. 344, et Didasc. apost. 29, 15). A iuuō se rattache aussi (cf. Cic., Att. 16, 16 b, 17) l'adjectif iūcundus « plaisant, agréable », formé avec le même suffixe que *fē-cundus*, etc. Ancien, usuel et classique. Rapproché de iocus par étymologie populaire, d'où la graphie *iōcundus*.

Dérivés :  $i\bar{u}cund\bar{e}$ ;  $i\bar{u}cundit\bar{a}s$ ;  $i\bar{u}cundit\bar{u}d\bar{o}$  (Gloss.);  $i\bar{u}cund\bar{o}$ ,  $-\bar{a}s$  (latin ecclésiastique) « réjouir, charmer » = ėντρυφῶ, traduit au passif εὐφραίνομαι; composés : ini $\bar{u}cundus$ ,  $-dit\bar{a}s$  (d'après ἀηδής, ἀηδία, cf. insu $\bar{a}uis$ ). Noms propres  $I\bar{u}cundus$ ,  $-d\bar{o}$ , -dillus,  $-d\bar{n}us$ .

Pas d'étymologie sûre. V. Specht, KZ, 1938, 207, et 1944, 52, qui rapproche skr. *ávati* « il aide ».

\*iuus, -I (m.?) : if. Emprunt tardif au gaulois; cf. irl. eo, gall. yw; le germanique a v. h. a.  $iwa \ll$  Eibe ». Cf. taxus. M. L. 4560.

iuxtā : v. iugum, nº 12.